

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

SOMMAIRE DU N° 1

— Avant-Propos de la 7 ^e année	1
— Le Bataillon Valaisan par HENRI LEHR avec une planche en couleurs hors texte n° 1 de M. V. HUEN	2
— Fanions de la Grande Guerre par H. FEIST	4
— Toujours le Sabre des Carabiniers par le D ^r GEORGES avec dessins hors texte de J. HILPERT	5
— Bibliographie, par le capitaine H. BOUTMY	7
— Grand-Duché de Berg — Officier 1810 — par le capitaine E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n° 2 de E.-L. BUCQUOY	8
— Casque des troupes à cheval (Restauration) par E.-L. BUCQUOY	8
— L'Épée de Collot d'Herbois par C. LEROY	10
— L'officier de cheval-légers lanciers du frontispice par M. GEMBARZEWSKI	12
— Echos et Nouvelles par H. DEFONTAINE	13
— Les nouvelles victoires sur nos drapeaux	15
— Bulletin de la Société	16

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1927 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	50 fr.	60 fr.
Recommandé	57 »	68 »
Avec envoi sous tube	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé	62 »	72 »

Les six premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924, 1925 et 1926) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur, **M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.**

LE PASSEPOIL

Avant-Propos de la 7^{me} année.

Le PASSEPOIL commence aujourd'hui sa 7^e année et le nombre de documents mis à sa disposition va sans cesse en augmentant. Nous en remercions vivement nos fidèles abonnés.

Au moment de sa création nous avons annoncé l'intention de faire connaître de nombreux documents alsaciens. Nous ferons cette année plusieurs emprunts à ces sources à qui nous devons par exemple les 2 planches de ce premier numéro. L'événement dont l'année 1927 marquera le centenaire est la bataille de Navarin. Le Passepoil y consacrera un article pour lequel M. Defontaine amasse de précieux matériaux.

L'étude que nous avons annoncée l'an dernier sur le Service de Santé n'a pu commencer à paraître qu'avec notre N° 6. Elle a été retardée par le séjour au Maroc de notre savant collègue, le Médecin-Major Ferron, dont la rosette de la Légion d'Honneur et l'inscription au tableau d'avancement viennent de récompenser les éminents services. Mais il a repris la plume et apporté sa contribution à l'étude annoncée qui se poursuivra à partir du N° 2 de cette année. Nous consacrerons ensuite une série d'articles rédigés par M. Nussbaum aux troupes d'infanterie de l'époque Louis XVI que M. Huen illustrera avec son talent habituel. Enfin nous amorcerons la publication d'un travail particulièrement intéressant de MM. Capitaine Darbou et H. Boisselier sur les Troupes Suisses de la Restauration.

Puisse notre PASSEPOIL continuer à plaire à ses abonnés et les engager à répandre autour d'eux notre bulletin pour contribuer à faire renaître le goût de nos études favorites ! C'est le souhait qu'au seuil de cette année forme de tout cœur

LE COMITÉ.

LE BATAILLON VALAISAN

(PLANCHE HORS TEXTE N° 1)

Par une capitulation du 8 octobre 1805, ratifiée par Napoléon le 1^{er} novembre suivant, la république du Valais s'engageait à fournir à la France un bataillon d'infanterie de 661 hommes, officiers compris. Formé à Gênes en 1806, ce bataillon passa dans la suite à l'Armée de Catalogne ; il prit part, notamment, au siège de Girone, où il perdit le tiers de son effectif. Il était sous les ordres du Commandant de Bons ⁽¹⁾.

Entre temps, en 1810, le Valais avait été annexé à la France, sous le nom de département du Simplon. L'existence d'un bataillon valaisan, corps étranger, ne se justifiait plus, aussi fut-il supprimé par décision du 27 septembre 1811. Peu après, il quittait l'Espagne, et le 16 janvier 1812, il arrivait à Wesel, où le 28 février suivant, il était versé dans le 11^e léger.

Ce régiment était de création toute récente ⁽²⁾. Il avait été formé provisoirement à Wesel le 8 septembre 1811, au moyen du bataillon des Tirailleurs corses et du bataillon des Tirailleurs du Pô, et organisé définitivement le 6 novembre, par l'incorporation des dépôts des Tirailleurs corses et de la Légion du Nord. Il comprenait alors 4 bataillons de guerre et un de dépôt ; l'appoint des Valaisans en porta l'effectif à un chiffre voisin du complet. Le 11^e léger fit les campagnes de 1812, 1813 et 1814 ; le 8 août 1814, il fut dissous, et reconstitué peu après avec d'autres éléments. Déjà le 3 mai 1814, le Valais avait cessé d'être français, de sorte que le 11^e léger se trouvait presque entièrement composé d'étrangers ⁽³⁾.

Le bataillon Valaisan avait une fort jolie tenue, que l'on connaît surtout par les petits soldats de la collection Würtz. Lienhardt, auquel nous empruntons quelques détails (boutons, bonnet de police), est moins complet, et plusieurs inexactitudes se sont glissées dans son schéma.

⁽¹⁾ cf. Vallière, *Honneur et fidélité*, p. 550 et passim.

⁽²⁾ Le 11^{me} Léger, formé à Saint-Domingue, ayant disparu lors de la perte de cette colonie, le n° 11 était resté vacant.

⁽³⁾ Grâce au bienveillant accueil, dont nous sommes très reconnaissant, que nous avons trouvé, d'une part aux Archives de la Guerre, d'autre part auprès de M. l'abbé Meyer, archiviste cantonal du Valais, nous avons pu puiser ces détails aux sources officielles.

L'habit est rouge foncé, collet, revers, parements et pattes, doublure et retroussis, veste et culotte blancs ; poches en long ; boutons jaunes empreints des mots : *Empire français*, et au centre : *Bataillon valaisan*. A remarquer que les revers ont 5 boutons également espacés, et non sept, avec le premier séparé des autres, comme le veut l'ordonnance de 1806.

Les grenadiers ont l'épaulette blanche à franges, et d'après la collection Würtz, des grenades jaunes au collet ⁽¹⁾ ; les voltigeurs, des épaulettes à corps rouge, franges vertes et tournante chamois. Les épaulettes des fusiliers (ou pattes d'épaules) sont en drap du fond, passepoilées de blanc. Les insignes des grades sont ceux de l'infanterie française ; les caporaux ont des galons blancs.

Shako du modèle général. Celui des grenadiers, surmonté d'un plumet rouge, a une bande rouge dans le haut, et le cordon rouge. Les voltigeurs ont le plumet jaune à base verte, la bande et le cordon chamois. Pour les fusiliers, le plumet est remplacé par une houppette verte ; le shako est entièrement noir, et le cordon blanc. Plaque à l'aigle et cocarde tricolore, maintenue par une ganse blanche. Les officiers ont la bande et le cordon d'or.

Bonnet de police rouge foncé, passepoilé de blanc.

Les tambours, cornets et musiciens ont l'habit bleu impérial, semblable pour la forme à celui de la troupe, et comme lui orné de blanc. Les tambours ont à chaque manche six chevrons en galons de livrée jaune et vert. Le tambour maître et les tambours de grenadiers ont l'épaulette blanche à franges, les cornets des voltigeurs l'épaulette de leur compagnie, et les tambours de fusiliers des nids d'hirondelles rouges, bordés de jaune au bas.

La capote, que les petits soldats de la collection Würtz portent roulée sur le sac, est bleu foncé. Nous ne savons quelles en étaient les particularités.

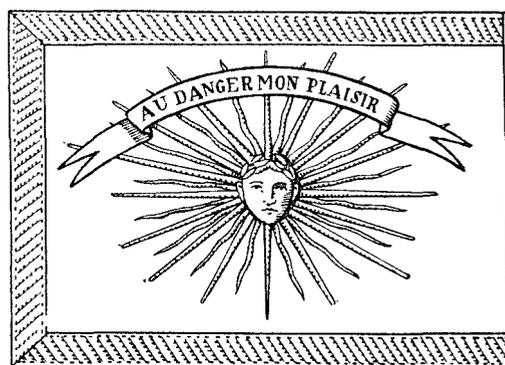
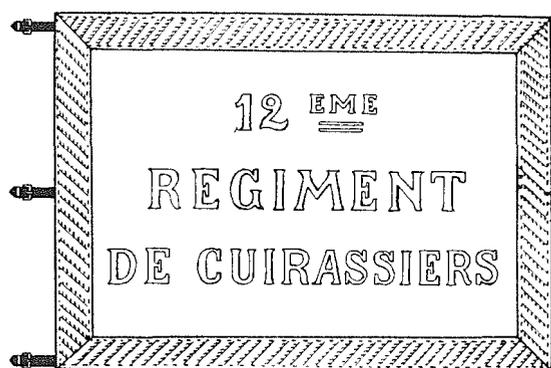
Equipement semblable à celui de l'infanterie française ; les officiers montés ont la schabraque rouge, bordée de jaune. Le fusil a les garnitures de cuivre.

La planche représente un caporal de grenadiers, coiffé du bonnet de police et chaussé des guêtres d'été, et un fusilier entièrement équipé.

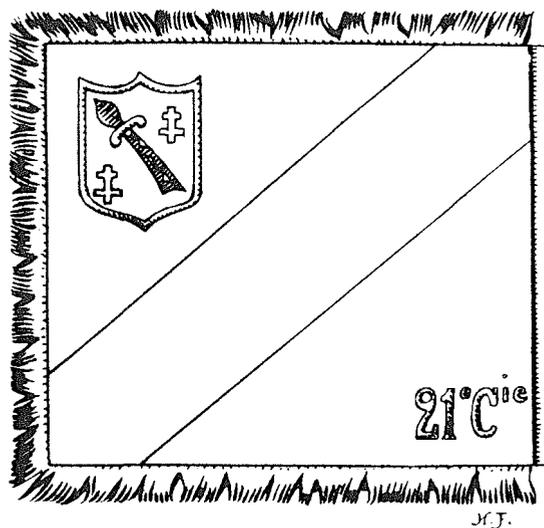
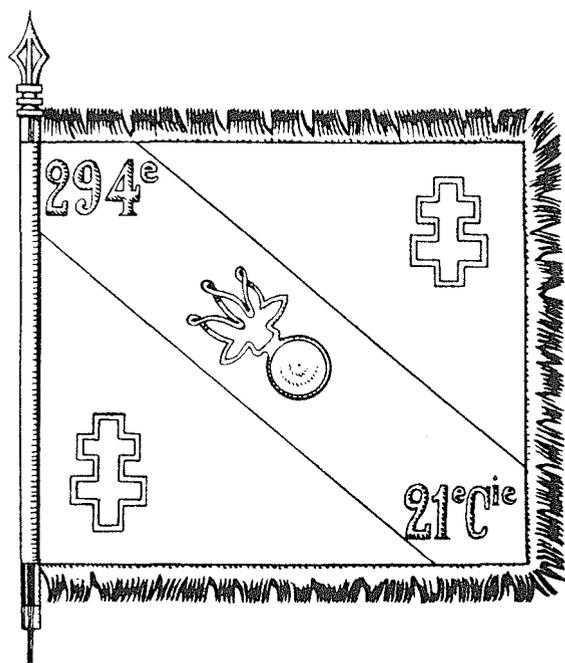
Henry LEHR.

⁽¹⁾ Nous avons eu l'occasion de comparer cette description aux types de la collection Carl. Il y a concordance, sauf pour cette question des grenades au collet et celle des boutons de revers. Carl donnant la disposition habituelle des 7 boutons. Quant à la grenade du collet, c'est un insigne inconnu sous le premier empire. Würtz ne le donne que pour ce seul corps de troupe et il semble bien douteux.
(Note du Capitaine Bucquoy.)

FANIONS DE LA GRANDE GUERRE

1918 — Fanion du Colonel du 12^e Rég^t de Cuirassiers.

Dimensions 0.40 × 0.55. — Fond en faille bleu clair. Galon de bordure, soleil et inscription en or.
Banderole argent: bordure et devise brodées en soie noire.

294^e Rég^t d'Infanterie — 21^e Cie 1918.

Fanion de 0.40 × 0.45. Fond et grenade en faille jaune. Bande transversale, fond de l'écusson et des croix de Lorraine bleu clair. Franges et broderies or, de même que la soutache bordant la grenade, l'écusson et les croix de Lorraine. Pique dorée.

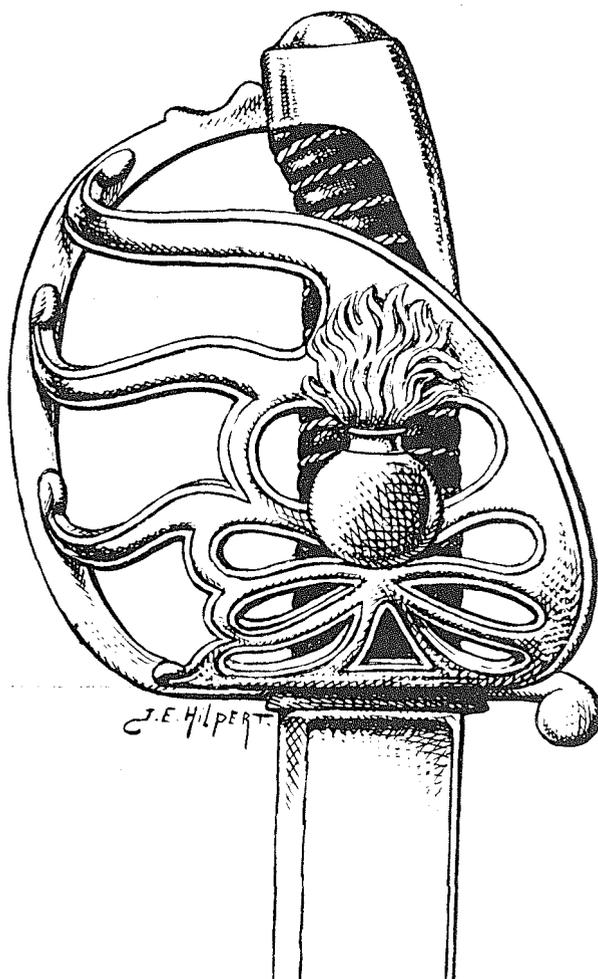
H. FEIST.

TOUJOURS LE SABRE DES CARABINIERS

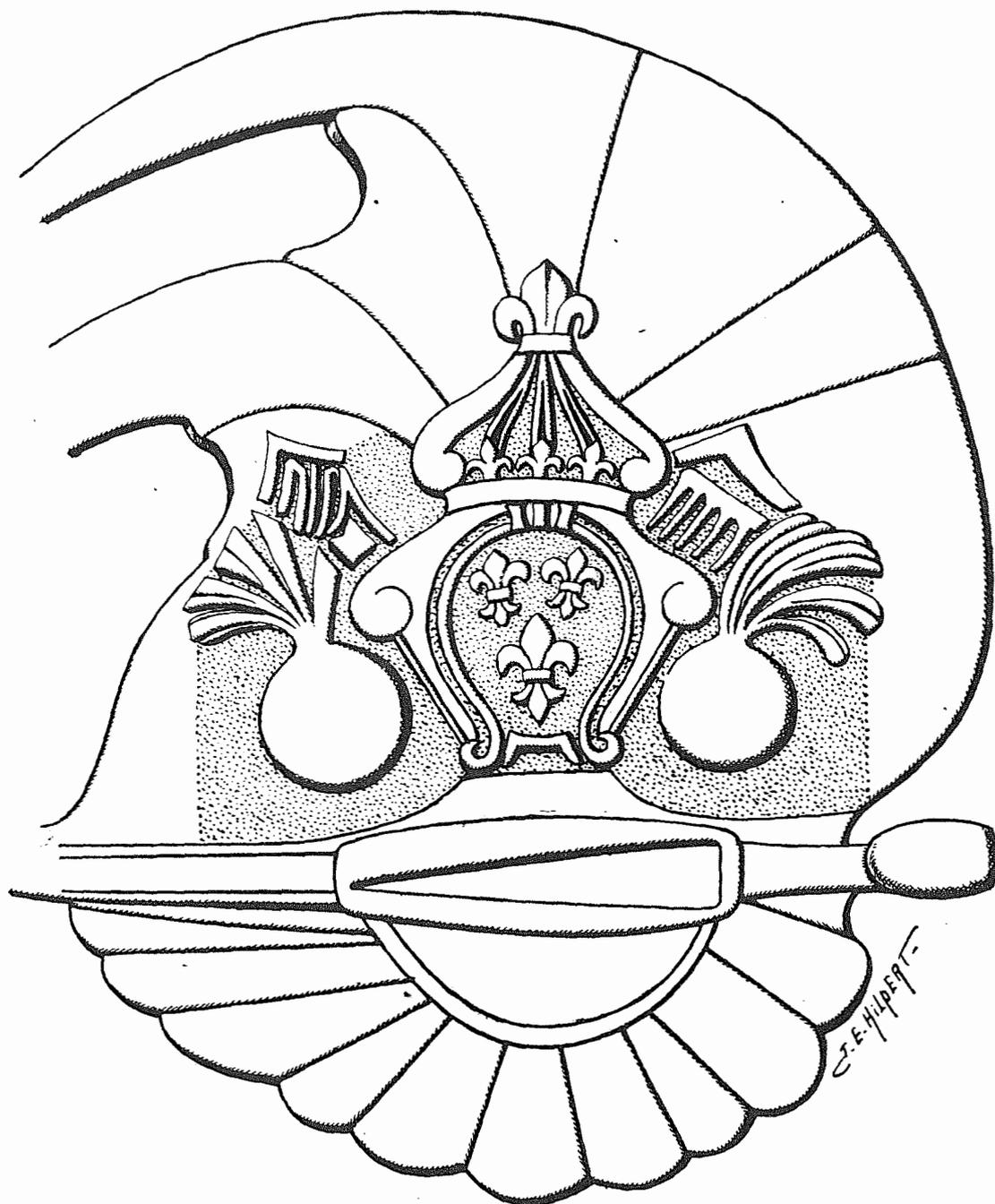
J'ai parlé (4^e année, N° 4, page 57) du sabre des Officiers de Carabiniers, 1^{er} Empire, dont M. Hilpert a donné page 58 un dessin très précis. En voici un autre un peu différent par le pommeau. — Sur le dos de la lame est gravée l'inscription « Manufacture Impériale de Klingenthal, Mai 1815 ». Cette belle pièce appartient à la collection Strubin.

Revenons au Sabre des Carabiniers modèle 1779 cuivre rouge — deux branches latérales — coquille ornée des armes de France et de deux grenades) et ordinairement mal reproduit dans les ouvrages classiques. Les dessins de Bottet sont, où trop petits (Monographie) où inexacts (arme blanche 18^e siècle). Dans ce dernier, en particulier, les grenades avec leurs flammes tourbillonnantes sont bien différentes des originaux dont l'exécution est raide et archaïque ; le dessin de la couronne est fantaisiste, et l'écusson est flanqué de deux espèces de flammes qui n'ont rien de commun avec l'ornement qui existe en réalité et qui ne peut d'ailleurs se décrire.

Le dessin du Passepoil (1^{re} année, page 74) donne mieux l'idée de cette garde. Toutefois il est un peu petit, et à l'examiner attentivement, quelques détails me semblent pécher : les proportions générales, l'orientation des fleurs de lys, enfin il y manque le piqueté qui entoure le motif de la garde.



Sabre d'officier de Carabiniers 1815
(Collection H. Strubin).



Garde du sabre des Carabiniers.
Modèle 1779 en cuivre rouge.
(Collection D^r Georges).

Je crois donc intéresser les lecteurs du Passepoil en donnant en bonne grandeur et très exactement dessiné le modèle exact de cette garde.

On peut y faire les remarques suivantes :

1^o La fleur de lys inférieure de l'écusson est un peu plus grosse que les deux autres.
2^o La couronne a un dessin spécial : il n'y a de fleurs de lys sur le pourtour que par devant au nombre de trois ; les côtés sont occupés par deux grosses volutes qui s'élèvent et se rejoignent en formant la grosse fleur de lys du sommet.

3^o Les grenades n'ont pas de bourrelets à leurs lumières ; la grenade antérieure a 5 flammes égales, celle du quillon n'en a que 3 dont la plus élevée est très grosse.

4^o Entre les grenades et la couronne se trouvent des ornements informes, ressemblant à des peignes, celui du devant a 7 branches, celui du quillon n'en a que 5.

5^o Enfin il existe tout autour du motif et entre les reliefs de ce motif et même sur le fond de l'écusson un piqueté régulier et très serré, comme fait à la pointe de clou.

Telles sont les remarques qu'on peut faire sur les gardes de ces sabres ; toutes celles que j'ai vues étaient identiques, mais il se peut qu'il y ait des variantes, qui seraient, elles aussi, très intéressantes à connaître.

Dr. E. GEORGES.

BIBLIOGRAPHIE

M. le Lt-Colonel Astouin vient de publier chez Berger-Levrault un volume fort intéressant, intitulé : Aigles, étendards et campagnes du train des équipages de 1807 à 1926.

La 1^{re} partie, consacrée à l'histoire de l'étendard du corps, forcément un peu courte, est fort intéressante ; on peut discuter que si le train n'eut pas d'étendard de 1815 à 1848, c'est parce qu'on lui tenait rigueur d'avoir été une création napoléonienne ; la monarchie de Juillet ne pouvait avoir de tels sentiments. La 2^e partie étudie les faits d'armes du train d'après les noms des campagnes inscrites sur l'étendard.

L'ouvrage est illustré de reproductions en noir des étendards du train aux différentes époques et de portraits, entre autres celui de GUBERT, commandant le bataillon du train de la garde de 1811 à 1814 et qui fut un des premiers organisateurs du train des équipages.

La Revue d'artillerie du 15 novembre 1926 publie une étude de M. l'officier d'administration BOUDON : contribution à l'histoire de l'artillerie où est très sérieusement exposé l'historique des ancêtres de nos officiers d'administration d'artillerie qui ont changé si souvent de noms. Le seul regret que nous manifesterons est qu'il n'y ait pas la moindre indication sur les anciens uniformes de ce corps.

Capitaine H. BOUTMY.

GRAND-DUCHÉ DE BERG OFFICIER DE CHASSEURS A CHEVAL - 1810

(PLANCHE HORS TEXTE N° 2)

Nous ne voulons pas aujourd'hui parler des troupes du Grand-Duché de Berg, mais sachant que de nombreux membres du Passepoil s'intéressent à la question, nous avons voulu mettre à leur disposition ce document

J'ai dessiné mon officier des Chasseurs à cheval de Berg 1810 d'après un des petits soldats de la collection Carl de Strasbourg, une des meilleures collections alsaciennes. Ce cavalier fait partie du groupe particulièrement soigné par feu Th. Carl qu'il avait intitulé « Etat-Major de l'Empereur » et dans lequel il avait représenté des *agents de liaison* des différents corps de la Grande armée.

C'est à dessein que je n'ai indiqué aucun ornement sur la plaque de schako, ni sur la plaque de banderolle de giberne, mon modèle n'indiquant rien de net. Y avait-il un aigle, un cor, un monogramme? je l'ignore. Si l'un de nos collègues a un renseignement à nous communiquer à cet égard, nous l'insérerons avec plaisir et nos lecteurs pourront d'un trait de plume compléter la planche en conséquence.

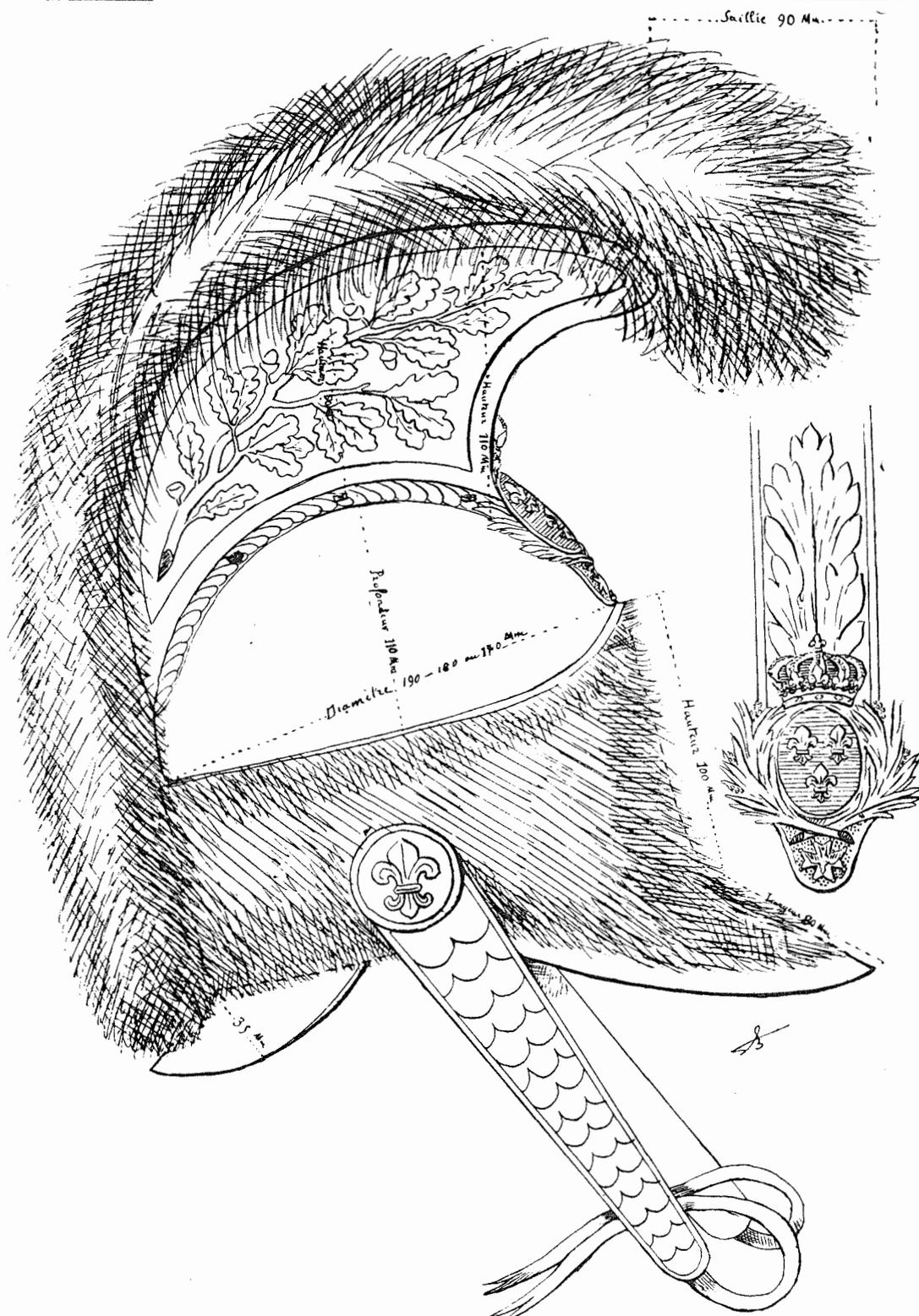
Capitaine E.-L. BUCQUOY

CASQUE DES TROUPES A CHEVAL (RESTAURATION)

Tel est le titre d'une très belle gravure de grande dimension que nous communique M. le L' Trevelot et qui fait partie de la série de 50 planches qui devaient illustrer le fameux règlement de Bardin sur les Uniformes. Elle est intéressante, car elle donne des indications très précises sur la forme exacte du casque des Cuirassiers de la Restauration. Si le casque des Dragons de la Ligne en différait par la matière, la forme était la même et cette planche confirme bien ce que nous disions dans notre article de 1925 (Voir Passepoil, 5^e année N° 6 p. 85), c'est tout à fait le type du casque N° 2 de la planche hors texte. On voit combien la forme de la *Bombe* diffère des casques de la Garde.

Ce qui rend cette planche particulièrement intéressante, c'est qu'elle est couverte d'annotations de la main de Bardin. Malheureusement elles sont d'une encre très pâle et les traits du dessin sont si fins que la reproduction directe était incompatible avec la réduction de dimensions nécessitée par notre format. J'ai fait alors un calque en traits épais des principales indications de la planche. C'est lui, qui fortement réduit, est reproduit ci-contre.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.



Casque des troupes à cheval. — Restauration.
(Calque d'une gravure officielle de l'époque).

L'ÉPÉE DE COLLOT D'HERBOIS

L'épée de l'époque révolutionnaire que nous présentons ci-contre est bien connue des collectionneurs qui ont suivi en 1912 la vente Cottin. Le catalogue de cette vente la décrit ainsi :

218. — *Épée ayant appartenu à Collot d'Herbois, membre du Comité de Salut Public. Monture en bronze doré et ciselé, du modèle réglementaire de l'armée, sauf en ce qui concerne la pièce de garde, qui ne comprend qu'une très grande demi-coquille extérieure mesurant 115 millim. sur 63 millim., où est figurée une massue soutenant un casque, et entourée de drapeaux et de feuilles de laurier, le tout finement découpé et reperlé à jours et d'une grande richesse de ciselure et de dorure. Fusée ébène cannelée avec bague et médaillon au milieu. Pommeau-basque.*

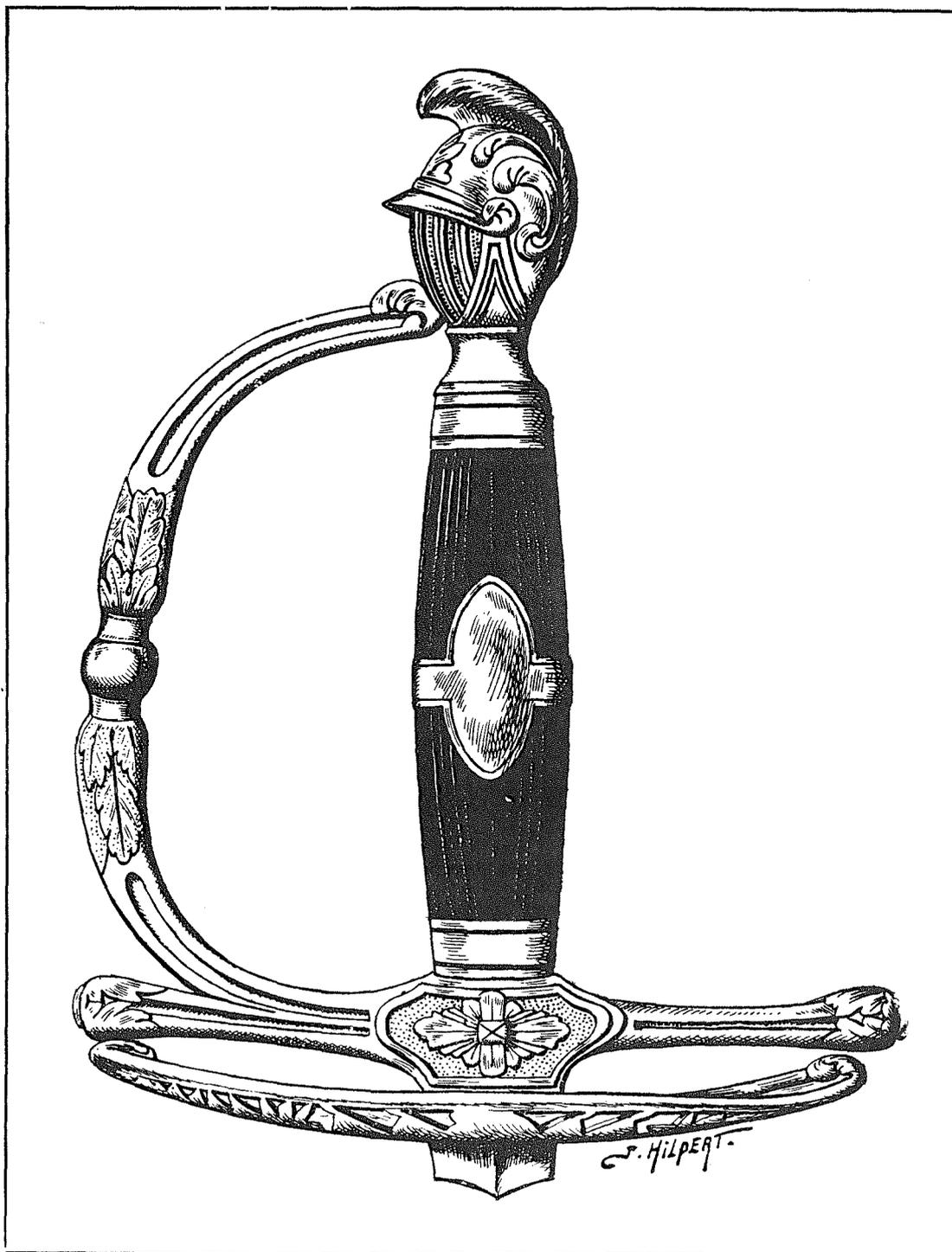
Lame triangulaire gravée et bleuie au tiers.

Fourreau cuir, garnitures dorées. Bout manque.

Dans son livre sur *L'arme Blanche sous la Révolution*, Gaston Lavalley cite cette épée (page 63 et 64) en lui donnant la même attribution. Nous ne nous en portons nullement garant, mais par le galbe du modèle et la finesse de la coquille reproduite ci-dessous, cette épée méritait bien de figurer dans la collection du Passepoil.

C. LEROY.





Epée de l'époque révolutionnaire
ayant appartenu à Collot d'Herbois.
(Collection C. Leroy).

L'OFFICIER DE CHEVAU-LÉGERS LANCIERS

du Frontispice du Passepoil.

Nos abonnés ont certainement conservé le souvenir du peintre et de l'historien polonais Bronislaw Gembarzewski qui avait donné dans le *Carnet de la Sabretache* et dans mon ouvrage sur les *Uniformes du 1^{er} Empire* de si élégantes planches sur les Cheveau-légers Lanciers de la Garde Impériale. M. Gembarzewski, qui depuis la guerre ne s'était plus signalé par de nouvelles publications à l'attention des amateurs d'Uniformes est aujourd'hui Colonel dans l'armée polonaise et Directeur du Musée de l'Armée de Varsovie. Il a bien voulu donner au Passepoil la primeur de ses communications et m'adresse les réflexions suivantes que lui suggère la planche de M. Benigni qui sert de frontispice au Passepoil.

E.-L. B

Le curieux dessin d'un cheveau-léger lancier polonais de 1812 en bonnet d'ours, publié dans le Passepoil, représente sans doute un sous-officier, probablement d'origine française, récemment promu au grade de lieutenant, qui ne pouvait pas, pour le moment, se procurer un habit réglementaire d'officier. Je fonde ma supposition sur ce qui suit :

Le « Kurtka » est celui de troupe ; aiguillette, épauettes, porte-giberne, ceinture, chabraque d'officier ; harnachement de cheval de troupe ; charivari et sabre non réglementaires, ainsi que la dragonne, qui était en argent pour les officiers des cheveau-légers polonais

Ma supposition, que c'est un Français, se base sur ce que le dessin représente un personnage assez âgé, tandis qu'il n'y avait pas, dans le régiment, d'officiers subalternes polonais de cet âge. On peut facilement constater ce fait dans les registres des officiers du régiment, publiés dans le livre : « Notice historique sur le Régiment des cheveau-légers lanciers polonais » par le Général Dautancourt, Edition 1899, de Rembowski, Varsovie.

B. GEMBARZEWSKI.

ECHOS ET NOUVELLES

Au Musée de l'Armée. — M. Painlevé, ministre de la Guerre, a fait signer le 28 décembre au Président de la République un *décret* conférant la personnalité civile et l'autonomie financière au Musée de l'Armée.

Cette décision qui s'est fait si longtemps attendre met fin à une situation devenue inquiétante, on en jugera par les faits suivants: En 1925, les entrées au Musée ont atteint le chiffre de 488.000 francs que l'Etat prétendait encaisser alléguant que le Musée dépendait du Ministère de la Guerre. Dans l'expectative, il en résulte que 12 salles restent fermées sur 25, faute de 30 gardiens nécessaires au lieu de 10 aidés de quelques soldats détachés. Plus favorisés, deux « jumeaux nouveau-nés »: la Bibliothèque et le Musée de la Guerre, à Vincennes, composés avec « des bouquins et des cartes postales à épouseter » ont un budget quadruple de celui du Musée de l'Armée où sont « des centaines d'armures et des milliers d'armes à dérouiller et à entretenir » comme l'ont fait justement remarquer certains journaux bien informés. Faute d'entretien, certains objets assez fragiles à conserver ont souffert de cet état de choses qui ne va plus, heureusement, avoir lieu d'exister.

Une cantinière décorée de la Médaille militaire. — La grande chancellerie de la Légion d'honneur vient de décorer de la Médaille militaire Mme Tuvache, avec la citation qui suit:

Mme Tuvache, née Lucius (Sophie-Caroline), ancienne cantinière aux 7^e et 2^e régiments d'infanterie de ligne; 12 ans de services. A fait partie du corps expéditionnaire de Rome, puis a pris part aux campagnes du Mexique et de 1870, et a été faite prisonnière.

Agée de 84 ans, cette doyenne des cantinières françaises est née en 1842 à Strasbourg, d'un père, caporal cordonnier au 7^e de ligne qui périt au Mexique et d'une mère, cantinière à ce régiment. Elle épousa en 1859 un musicien de 1^{re} classe du 7^e de ligne et devint ainsi à son tour cantinière au même régiment, avec lequel elle fit les campagnes d'Italie et du Mexique où elle vit, à Camerone, le massacre d'une compagnie de la légion étrangère, dont 7 hommes seulement survécurent et l'assaut de Serra Dorego, enlevé par 60 hommes, puis en 1870, elle prit part à la bataille de Spickeren, demeura 72 jours dans Metz assiégée, fut faite prisonnière et, revenue en France, prit sa retraite en 1884. L'un de ses petit-fils fut tué pendant la Grande Guerre. Détail à noter, Mme Tuvache, ainsi que son père, sa mère et son mari

ont fait toute leur carrière militaire au 7^e de ligne. A présent, et depuis 16 ans elle est concierge d'un orphelinat près de Troyes. Son portrait, illustrant la biographie complète de cette femme héroïque, a paru dans le *Journal* du 15 janvier.

Le centenaire de Surcouf. — Le 8 juillet 1827 Surcouf mourait dans sa belle propriété de Riancourt, à Saint-Servan, vis-à-vis Saint-Malo où il était né.

On sait quelle fut la hardiesse surhumaine du « roi des Corsaires ». Avec des bateaux de 50 pieds de long il attaquait avec succès des navires anglais dix fois plus longs et formidablement armés.

A Saint-Malo où est érigée sa statue et à Dinard on prépare un programme de fêtes à cette occasion, ainsi qu'à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.) où a lieu le *pardon* annuel des *Bretons de Paris*. Enfin, à Paris même, une exposition rétrospective groupera des souvenirs du corsaire : sa lunette d'approche, son porte-voix, ses pistolets de combat, d'autres reliques encore. Nous en reparlerons.

La „Maison de l'Empereur“ est adjugée aux « Amis de l'île d'Aix ». — La maison de l'île d'Aix, connue sous le nom de « maison de l'Empereur », où Napoléon passa ses derniers jours en France avant son embarquement pour Sainte-Hélène, a été vendue aux enchères publiques, le 21 décembre, à la sous-préfecture de Rochefort, par l'administration des Domaines, en 2 lots, savoir : 1^o la maison (mise à prix 5000 fr.) pour 50.100 fr. ; 2^o le jardin de 1040 mq (mise à prix 500 fr.) pour 2.900 fr. L'acquéreur est le descendant du compagnon d'exil de Napoléon, M. le baron GOURGAUD, président de la « Société des Amis de l'île d'Aix ». (Cf. notre écho sur *Un musée napoléonien* dans le N° 4, p. 66 du *Passepoil* de 1925).

Le sac du château de Grosbois. — Cette demeure seigneuriale, don de Napoléon 1^{er} au prince de Wagram, et dont à hérité naguère, après le décès du dernier titulaire du nom, Mme la princesse de La Tour d'Auvergne a été mis à sac le 9 janvier, d'après le *Matin* du 10, qui informait le public, notamment, qu'on avait constaté « la disparition de 10 poignards damasquinés et de brillants en forme de croix de la Légion d'honneur dessertis d'un casque ayant appartenu à Napoléon I^{er} » (1). Connaissant, pour les avoir vus exposés naguère à l'*Exposition rétrospective des maréchaux* la valeur et l'intérêt des souvenirs du maréchal Berthier demeurés à Grosbois, nous avons cherché à savoir auprès d'une personnalité tout à fait bien qualifiée la nomenclature des objets dérobés pour la porter à toutes fins utiles à la connaissance des membres du « Passepoil ». La réponse, que nous ne saurions commenter, en tout état de cause, nous a appris « que le fondé de pouvoir de Mme la princesse de La Tour d'Auvergne se refuse à communiquer la liste des objets dérobés, ceux-ci ne représentant pas une très grande valeur marchande » (sic).

H. DEFONTAINE

(1) Il s'agit du casque fait spécialement pour Napoléon et qu'il ne voulut jamais porter. On le trouvera reproduit dans les Planches d'Uniformes du 1^{er} Empire du Capitaine Bucquoy. (Série 94, carte 9.)

LES NOUVELLES VICTOIRES SUR NOS DRAPEAUX

Le B. O. N° 46 du 15 novembre 1926 nous apporte sous la rubrique : « Etat-major de l'Armée, Service historique » une « première liste des noms de bataille approuvés par le ministre de la guerre pour être inscrits sur les drapeaux et étendards des corps de troupe ».

Une note nous fait connaître que cette nouvelle liste est la suite de celle du 3 février 1879 et qu'« au nombre des principes qui ont servi de base à l'établissement de cette liste, il y a lieu de rappeler les 2 suivants :

1^o Le nombre des inscriptions est fixé à huit au maximum.

2^o Sont inscrits les noms de batailles pour lesquelles le corps a obtenu des citations à l'ordre de l'armée. Les corps dépourvus de citations ne peuvent prétendre qu'à une ou deux inscriptions ».

Ces principes sont, à notre avis, fort discutables. Supprimer des inscriptions aux uns et en rajouter aux autres, c'est sacrifier à la manie égalitaire, mais nuire à la justice.

S'ensuit la liste de 274 drapeaux dont les régiments composaient à cette date l'armée française. En voici le détail : 65 d'infanterie, 6 de zouaves, 22 de tirailleurs, 4 de légion, 8 de chars, 62 de cavalerie, 77 d'artillerie, 12 de génie, 18 de tirailleurs coloniaux. En face de chaque drapeau sont indiquées les victoires qui y sont inscrites (anciennes et nouvelles).

Nous n'étudierons que ces dernières.

Il y a 85 nouveaux noms de victoires environ.

En voici la liste en commençant par les plus fréquemment nommées.

Verdun figure sur 136 drapeaux — la Champagne sur 61 — La Marne 58 — l'Aisne 57 — la Somme 43 — l'Artois 28 — Le Soissonnais 25 — les Flandres 24 — Noyon 22 — Picardie 22 — Yser 20 — l'Ourcq 18 — l'Avre 18 — la Malmaison 17 — Sommepey 15 — Ypres 13 — Reims 13 — les Monts 13 — Maroc 12 — l'Argonne 11 — le Matz 10.

Voici les autres noms de batailles :

Alsace — Ailette — Auberives — Breuil — Beauséjour — Berry-au-bac — Bois-le-Prêtre — Cœuvres — le Chesne — Cantigny — Château-Thierry — l'Escaut — les Eparges — Guise — Grivesnes — Lorraine — la Lys — Notre-Dame-de-Lorette — Laffaux — Moreuil — Mont Renaud — Montfaucon — Mont d'Origny — la Mortagne — le Morthomme — Montdidier — la Meuse — Mézières — les deux Morins — Massiges — Montderment —

l'Oise — Plessis-de-Roye — Roulers — Reims — Rouy-le-petit — la Serre — Sacornin — St-Mihiel — St-Gond — St-Quentin — St-Thiéry — Tardenois — Tahure — Thiérache — Vauquois — Villemontoire — Vauxaillon — Vitry — Vosges.

Enfin les batailles livrées en pays étrangers :

Belgique — Italie — la Piave — Dardanelles — Levant — Palestine — la Cerna — Dobropolje — Doiran — Mitrovitsa — Monastir — Uskub.

Signalons encore que la seule inscription « Grande Guerre 1914-1918 » orne les drapeaux suivants : celui des chasseurs à pied, ceux des 5 Régiments de Défense contre Aéronefs, celui du Train des Equipages — les 14 de l'aviation, les 2 de l'aérostation, et celui du 1^{er} Régiment de Tirailleurs sénégalais.

L'Ecole polytechnique a un drapeau avec l'inscription : « Défense de Paris 1814 ». Celui de la Gendarmerie départementale (de création récente) porte les inscriptions « Hond-schoote 1793, Villodrigo 1812, Taguin 1842, Sébastopol 1855 ». Enfin, pour terminer, la Garde républicaine qui, paraît-il, s'est distinguée sous le Premier Empire, arbore sur son drapeau les batailles suivantes : « Dantzig 1807, Friedland 1807, Alcolea, 1808, Burgos 1812 ».

L'Archiviste.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — La septième Assemblée générale du Passepoil a eu lieu le dimanche 6 février, au Musée du Souvenir chez M. Fritz Kieffer, sous la présidence de M. G. Schweitzer. Après un rapide exposé de la situation financière de la société qui a doublé le cap des grosses difficultés, M. Schweitzer a remercié M. le capitaine Bucquoy du dévouement qu'il n'a cessé d'apporter à la composition et à la direction de notre bulletin, seule revue française actuelle uniquement consacrée aux questions d'uniformes. A la demande de M. Pfister, le Passepoil a promis sa collaboration à une exposition qui sera faite fin juillet à Strasbourg, à l'occasion du congrès général des officiers de réserve.

Cotisations. — En raison des difficultés éprouvées par notre très dévoué secrétaire, M. Nussbaum, pour recouvrer en fin d'année certaines cotisations, le comité prie instamment M. les Membres et Abonnés du Passepoil de faire parvenir le montant de leur cotisation dans le courant de Mars. Passé le 1^{er} avril, elles seront, avec frais en plus, recouvrées par les soins d'une banque.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



LE BATAILLON VALAISAN 1806—1811
CAPORAL DE GRENADIERS ET FUSILIER (d'après la collection Wurtz)



GRAND-DUCHÉ DE BERG — Officier de Chasseurs à Cheval — 1810

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

80. — On demande :

- 1° «Bonaparte», Album de Job,
- 2° Carnet de la Sabretache, 2^e année,
- 3° Le Catalogue de la vente de «Curiosités militaires» faite le 19 novembre 1904 à l'hôtel Drouot.
- 4° L'épopée du costume militaire français de Bouchot et Job.

s'adresser à la rédaction du Passepoil.

81. — M. Leroy à Belleville-en-Caux (Seine-Inf.) offre : Un pistolet de Garde du corps du roi, 1^{er} modèle, 1814.

82. — M. Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg, demande :

- 1° Le Numéro d'Août 1914 de La Giberne.
- 2° Tous livres d'uniformes français et étrangers.
- 3° A échanger tous documents concernant les Uniformes.

83. — M. Trevelot, 12, rue de Tivoli, Metz, offre : Armes blanches à échanger ou à céder.

Sabres d'officiers :

Cavalerie légère 1800, an IX, an XIII, 1822, 1882.

Grosse cavalerie 1^{er} empire (Palmette).

do. restauration (Palmette),

do. 1822,

Cavalerie de réserve 1854 (Carabiniers).

Officier d'Etat-Major 1855.

Dragons 1882.

Artillerie 1829.

Infanterie 1821, 1845.

Epées d'Officiers :

Général II^d empire,

Etat-Major 1^{er} empire,

Cuirassiers de la Garde II^d empire,

Dragons de la Garde II^d empire,

des Cent Gardes.

Sabres de troupe :

Cavalerie de ligne 1786, an IX, an XI, an XIII, 1816, 1822.

Cavalerie de réserve 1854 (Carabiniers).

Dragons 1854 mod. 1882, 1882.

Cavalerie légère 1786, an IX, an XIII, 1816, 1822, 1882, 1883.

Briquet 1786.

Sabre d'artillerie à pied 1815.

Canoniers montés 1829.

Baïonnettes de la Commission de Vincennes.

Haches de Sapeurs du II^d Empire, les deux modèles.

Haches de Campement 1845.

Epée de troupe :

Cent-garde.

Gendarmerie 1855.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Mⁱⁿ-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

K. n. p. 11.
K. d. P. v.

SOMMAIRE DU N° 2

— Les Elèves et les Ecoles du Service de Santé militaire avant la fondation de l'Ecole de Strasbourg — par le Médecin-Major M. FERRON.....	17
— Chirurgien-surnuméraire. Elève de Strasbourg 1775—1777 avec une planche en couleurs hors texte n° 3 de M. GANIER-TANCONVILLE	28
— Le Fanion offert aux Carabins de Lyon — par E.-L. BUCQUOY avec une planche phototypique hors texte offerte par M. FRITZ KIEFFER ..	30
— Echos et Nouvelles par H. DEFONTAINE	31
— Les Tirailleurs franco-belges — Castelfidardo — 1860 avec une planche en couleurs hors texte n° 4 de J. HILPERT.....	32
— Bibliographie.....	32
— Bulletin de la Société	32

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1927 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	50 fr.	60 fr.
Recommandé	57 »	68 »
Avec envoi sous tube	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé	62 »	72 »

Les six premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924, 1925 et 1926) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

LES ÉLÈVES ET LES ÉCOLES DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE AVANT LA FONDATION DE L'ÉCOLE DE STRASBOURG (1856)

I. ANCIEN RÉGIME.

Bien qu'il y ait eu aux Armées des Médecins avant cette époque, le Corps de Santé Militaire n'a été organisé en France qu'au début du XVIII^e siècle. Auparavant, les Grands Seigneurs se font suivre aux Armées par des *Maîtres-Mires*, puis des *Chirurgiens*, chargés de leur donner des soins personnels ; la troupe est livrée à l'ignorance avide et rapace d'empiriques, « *Sangsues du Soldat* ». Sous Louis XIII et sous Louis XIV l'Armée régulière s'organise et les Colonels ou Mestres de Camp, propriétaires de leur Régiment, payé à bel argent comptant, et soucieux de conserver leurs effectifs, engagent des Chirurgiens pour veiller à la santé de leurs soldats et les présentent à la nomination du Secrétaire d'État à la Guerre. De même, pour les Hôpitaux de ses Places fortes et les Ambulances de ses Armées, le Roi, lui-même, engage des Chirurgiens et quelques Médecins et Apothicaires.

Ce sont praticiens de haut mérite, choisis parmi les meilleurs du Royaume, la plupart membres du Collège de Saint-Côme et autres Sociétés Savantes. Ils forment une élite ; les plus grands maîtres s'honorent de sortir de leurs rangs et les titulaires des plus hauts emplois se recrutent presque exclusivement parmi eux. Ces Chirurgiens sont, comme les praticiens civils, assistés par des *Garçons* ou *Elèves*, gens de petite origine, de nulle éducation et de nulle instruction et, sauf rares exceptions, incapables de profiter de l'enseignement de leurs chefs, d'accéder au titre de *Chirurgien de Robe Longue* et au grade de *Chirurgien-Major*.

Les grandes guerres de Louis XIV, l'organisation générale de l'Armée, qu'elles entraînent, ont comme conséquence naturelle la Création du Corps de Santé Militaire. L'édit du 17 janvier 1708, qui fixe ses cadres, ne prévoit malheureusement rien pour son recrutement. Les Garçons Chirurgiens, malgré l'organisation de cours, facultatifs d'abord, prescrits par les Règlements du 20 décembre 1718 et du 22 novembre 1728, puis rendus obligatoires par l'Ordonnance du 1^{er} janvier 1747, sont toujours incapables d'acquérir une instruction solide et la plupart des Chirurgiens-Majors se recrutent toujours — péniblement d'ailleurs — parmi les Chirurgiens civils.

L'Armée cependant demande, en nombre de plus en plus considérable, Médecins, Chirurgiens-Majors et Apothicaires, militaires de carrière, imbus, dès le début de leurs études, des traditions du Service de Santé et, dès leur jeunesse, connaissant la vie du soldat. Le 4 août 1772 paraît une ordonnance qui réforme complètement le Corps de Santé et prescrit notamment la création d'Écoles d'Instruction.

Les Hôpitaux Amphithéâtres (1775—1793). Le Règlement du 22 décembre 1775, modifié par le Règlement du 27 février 1777, organise les *Hôpitaux-Amphithéâtres* de *Strasbourg*, *Metz* et *Lille* dans les Hôpitaux Militaires de ces Places fortes. Par raison d'économie, l'Ordonnance du 1^{er} janvier 1780 les supprime — théoriquement par bonheur — et l'Ordonnance du 2 mai 1781 les rétablit et, de plus, ouvre ceux de *Toulon* et de *Brest*. Les Règlements des 18 mai, 20 juillet, 3 août et 1^{er} septembre 1788, qui modifient complètement le Service de Santé, créent un *Hôpital Régimentaire* à la suite de chaque Régiment et suppriment les anciens Hôpitaux, à l'exception de 8 grands Hôpitaux, dits *Hôpitaux Auxiliaires*, parmi lesquels ceux de *Strasbourg*, *Metz*, *Lille* et *Toulon*. Ceux-ci perdent leur nom d'*Hôpitaux-Amphithéâtres*, mais restent les centres d'instruction des futurs officiers du Corps de Santé.

Ces Hôpitaux-Amphithéâtres instruisent un Corps de Santé que l'Europe entière nous envie, comme elle enviait déjà, avant 1775, aux Armées françaises leurs chirurgiens. En dehors des Garçons Chirurgiens, que l'on trouve dans les cadres jusqu'en 1781, les Hôpitaux-Amphithéâtres donnent leur enseignement à diverses catégories d'élèves :

1^o Les *Médecins Surnuméraires* ou *Elèves principaux*, élèves en médecine, ayant de nombreuses années d'études, souvent déjà possesseurs du Diplôme de Maître en Chirurgie ou de Docteur en Médecine. Certains participent à l'instruction des autres catégories d'Elèves. Destinés à recruter le corps très restreint des Médecins des Hôpitaux militaires, ils sont peu nombreux : 3 (1775) 4 (1777) 5 (1788) dans les Amphithéâtres les plus importants, tel Strasbourg.

2^o Les *Chirurgiens* et *Apothicaire Surnuméraires Internes*, qui suivent, pendant une durée minima de 3 ans et maxima de 6 ans, les Cours de l'Amphithéâtre. Leur nombre est fixé dans les grands Amphithéâtres, tel Strasbourg, pour les Chirurgiens à 8 (1775), 10 (1788) et pour les Apothicaires à 3 (1775), 6 (1777). Ils se recrutent au concours parmi des jeunes gens ayant travaillé 2 ans : a) soit auprès d'un Chirurgien ou Apothicaire civil ; b) soit auprès d'un Chirurgien-Major de Régiment ; c) soit dans une Faculté ou École de Médecine ou de Chirurgie ; d) soit dans les Amphithéâtres, comme Surnuméraires Externes ou Elèves Bénévoles.

3^o Les *Chirurgiens* et *Apothicaire Surnuméraires Externes* ou *Elèves Bénévoles*, fils de Médecins, Chirurgiens et Apothicaires militaires et civils, en nombre égal à celui des Surnuméraires Internes.

Le 15 juillet 1757 les Garçons Chirugiens reçoivent l'uniforme en même temps que leurs chefs, les Chirugiens-Majors ; le Chirugien, en effet, est en contact constant avec le soldat et doit être facilement reconnu par lui. En 1775, l'uniforme est accordé aux Médecins, mais diffère par des détails très importants de celui des Chirugiens ; enfin les Apothicaires le reçoivent en 1786, et des distinctifs très nets différencient les trois professions.

Nous ignorons complètement l'uniforme porté par les Elèves Régimentaires, auxquels les Règlements de 1788 donnent une importance plus grande que précédemment, en affectant 2 à chaque Bataillon d'infanterie ou Régiment de troupes à cheval et en continuant, lorsqu'ils ont été reçus comme Elèves à l'Hôpital Auxiliaire, à les faire compter à leur Corps, auquel il reviennent, leur instruction terminée.

Les Elèves Bénévoles ou Surnuméraires Externes, en réalité simples candidats aux fonctions de Surnuméraire Interne, portent le costume civil.

II. RÉVOLUTION ET EMPIRE.

La guerre, qui éclate entre la France Révolutionnaire et la Coalition Européenne, vide de Maîtres et d'Elèves les *Hôpitaux Auxiliaires*, avant que la Loi du 18 août 1792 vienne les fermer. La plupart, répondant à l'appel, lancé le 20 avril 1792, par la Législative, rejoignent les Armées nationales, quelques-uns, répondant à l'appel lancé, le 6 juillet 1791, par Monsieur, Régent du Royaume, rejoignent les troupes de l'Emigration.

La France n'a plus d'établissements d'Instruction ; Villes et Campagnes sont dépourvues de Médecins, Chirugiens et Pharmaciens, ceux de 18 à 40 ans ayant été requis pour les Armées, où, par milliers, ils succombent par le feu de l'ennemi, la fatigue, la misère et les maladies épidémiques.

Vainement la loi du 7 août 1793, le décret du 3 Ventôse an II (21 février 1794) prescrivent d'organiser des *Cours d'Instruction* dans les Hôpitaux de Lille, Metz, Strasbourg et Toulon ; Maîtres et Elèves font défaut. Vainement la Loi du 14 frimaire an III (4 décembre 1794) crée les *Ecoles Centrales de Santé* de Paris, Montpellier et Strasbourg ; aux Armées disparaissent rapidement les Officiers de Santé formés par ces Ecoles.

Hôpitaux d'Instruction. Le Règlement du 30 floréal an IV (19 mai 1796) tente de donner une nouvelle activité aux *Hôpitaux d'Instruction*. Un solide cadre de professeurs, donne pendant 3 ans l'Instruction à des Elèves recrutés, après examen, parmi des jeunes gens, ayant moins de 25 ans d'âge et au moins 2 ans de service dans les Hôpitaux militaires. A Paris et à Strasbourg les Elèves de l'Ecole Centrale

de Santé suivent les cours de l'Hôpital d'Instruction, et ceux de cet Hôpital les cours des Ecoles Centrales de Santé et de Sciences. Les Elèves ont l'uniforme de Chirurgien de 3^e classe.

De ces Hôpitaux d'Instruction celui de Toulon est donné à la Marine le 12 août 1800, celui de Paris (Val-de-Grâce) doit être fermé, faute d'Elèves, pendant l'été 1800, celui de Rennes, créé le 7 mars 1801, supprimé de même pendant l'été 1803. En revanche, ceux de Metz et de Lille et celui de Strasbourg surtout, en raison du voisinage de l'Ecole Centrale de Santé, voient affluer les Elèves après les Traités de Rastadt et de Campo Formio. Mais les Campagnes de 1799 et 1800 appellent, de nouveau, Professeurs et Elèves aux Armées, et l'Arrêté du 9 frimaire an XII (2 décembre 1803) ferme les *Hôpitaux d'Instruction*.

Pendant le Consulat et l'Empire l'Armée n'a plus de centres d'Instruction que les cours faits, à la faveur de trêves et armistices, par les Larrey, les Percy, les Fardeau, les Paulet au Camp de Boulogne, à Berlin, etc. et d'élèves que les éphémères Elèves régimentaires, les *Carabins rouges*, créés par la loi du 11 Ventôse an XI (10 mars 1803), que quelques Elèves attirés, on ne sait comment et par quoi, dans les Hôpitaux Militaires, les uns et les autres rapidement promus Sous-Aides et, aussitôt, envoyés en campagne; à côté d'eux les étudiants touchés par la conscription et promus eux aussi Sous-Aides. Ce sont tous « *Chirurgiens de Pacotille* », par leur ignorance, désespoir de leurs chefs, les solides praticiens issus des Anciens Amphithéâtres, mais pour leur bravoure admirés par l'Armée entière et pour leur dévouement adorés du Soldat. De l'art de guérir il ne connaissent rien ou bien peu, mais ils savent merveilleusement se battre et souffrir, se sacrifier simplement et stoïquement mourir ces petits Sous-Aides; ainsi ils méritent bien de la Patrie et du Corps de Santé.

III. RESTAURATION. MONARCHIE DE JUILLET ET 2^e RÉPUBLIQUE.

Aussitôt la paix revenue, le gouvernement de Louis XVIII rétablit, par l'Ordonnance du 30 décembre 1814, les *Hôpitaux d'Instruction* du Val-de-Grâce, de Lille, Metz et Strasbourg. Ceux-ci s'ouvrent après les Cent jours, régis par le Règlement du 17 avril 1816, puis par le Règlement du 1^{er} avril 1831. Deux autres Hôpitaux d'Instruction fonctionnent à Toulouse (1818-1825) et à Alger (1832-1838).

Au moment où s'ouvrent les *Hôpitaux d'Instruction*, le Corps de Santé ne comprend plus que quelques Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens, praticiens instruits, soldats éprouvés, imbus des belles traditions apprises sur les bancs des *Hôpitaux-Amphithéâtres* et mises en pratique aux Armées. Nommés Professeurs, sous leur direction s'instruisent

pendant 3 ans les Elèves du Service de Santé: au Val-de-Grâce 24 *Sous-Aides titulaires* et 24 *Surnuméraires* en Chirurgie, 10 *Sous-Aides* et 10 *Surnuméraires* en Pharmacie et dans chacun des 3 autres Hôpitaux d'Instruction: 16 *Sous-Aides* et 16 *Surnuméraires* en Chirurgie et 8 *Sous-Aides* et 8 *Surnuméraires* en Pharmacie.

L'enseignement de ces *Hôpitaux d'Instruction*, plus solide que brillant, est excellent et la Guerre de 1823 en Espagne, puis, à partir de 1830, les Campagnes d'Algérie font ressortir toute la valeur des Médecins d'Armée, qui l'ont reçu.

L'ordonnance du 12 août 1836, l'Instruction du 14 août 1837 et la Décision Ministérielle du 4 février 1842, apportent de nombreuses modifications dans l'organisation du Service de Santé et de ses Ecoles. La plus importante, c'est la transformation de l'*Hôpital d'Instruction* du Val-de-Grâce en *Hôpital de Perfectionnement*. La durée des Etudes est portée à 5 ans: 3 ans comme *Elève*: 2 ans à Strasbourg, Metz ou Lille, 1 an à l'Hôpital de Perfectionnement; puis 2 ans comme *Sous-Aide*: 1 an dans les Hôpitaux d'Instruction, 1 an au Val-de-Grâce. Pour la plupart des 75 élèves environ, que comprend une promotion, sauf pour les 4 premiers du concours final, une mesure déplorable interrompt les études au bout de 3 ans. Les *Sous-Aides* nouveaux promus vont faire du service dans les Hôpitaux et Ambulances, avant d'être rappelés à l'Hôpital d'Instruction, 1/3 au choix, 2/3 à l'ancienneté, après un délai qui est souvent de 6 et 8 ans. Autre mesure regrettable: les Elèves et *Sous-Aides* Pharmaciens sont supprimés; les Pharmaciens se recrutent dorénavant parmi les Elèves et *Sous-Aides* Chirurgiens qui, alternativement, sont employés en Chirurgie et en Pharmacie.

Une autre mesure délétère tarit le recrutement du Service de Santé; le Service de l'Intendance, qui, à la fin du XVIII^e siècle, s'est fait attribuer un rôle de contrôle et de surveillance sur le Service de Santé, et qui, depuis l'Empire, par une action progressivement envahissante, établit sur ce Service de Santé son autorité néfaste et paralysante, voit augmenter cette autorité par l'Ordonnance du 12 août 1836. L'effet de cette mesure se fait sentir immédiatement. Sur 500 candidats aux Hôpitaux d'Instruction inscrits au Ministère, presque tous retirent instantanément leur demande.

De ce jour commence l'agonie du Service de Santé. Vainement s'efforce-t-on d'y faire entrer par concours des étudiants civils, les candidats sont rares, sauf lorsque des bruits de guerre attirent vers l'Armée la jeunesse française. Un moment la Révolution de 1848 donne au Service de Santé l'espoir d'une meilleure organisation. Cet espoir est cruellement déçu, et sous prétexte d'agitation se manifestant dans ces Hôpitaux, à la suite du mouvement politique qui entraîne la Jeunesse des Ecoles, le Décret du 24 avril 1850 ferme Hôpital de Perfectionnement et Hôpitaux d'Instruction.

Mais l'Armée a besoin de Médecins : les Guerres d'Afrique en font une terrible consommation, et le Décret du 9 août 1850 ouvre au Val-de-Grâce une « Ecole d'Application de la Médecine Militaire », où, par concours, sont admis Docteurs en Médecine et Maîtres en Pharmacie provenant du civil. L'insuccès est complet ; nul ne veut entrer dans le Corps de Santé, qui continue à s'épuiser en Algérie, puis en Crimée, puis en Italie, et dont les cadres se vident déplorablement. Heureusement, le Décret du 12 juin 1856 et surtout le Décret du 28 juillet 1860 vont leur donner une nouvelle vie, en organisant la belle et féconde Ecole du Service de Santé Militaire de Strasbourg.

IV. UNIFORMES.

(1^o) *Uniforme des Garçons Chirurgiens*. 15 juillet 1757 (Carnet de la Sabretache 1893). (Brice et Bottet, p. 38).

Habit fait en surtout en drap de couleur gris d'épine avec de petits parements rouges en botte ; poches en long. Veste et culotte rouges. Boutons en fil d'or du dessin limace : 12 du côté droit de l'habit, 3 sur chacune des poches et 3 sur chaque côté du derrière.

(2^o) *Uniforme des Garçons Chirurgiens et des Surnuméraires*. 2 septembre 1775, 26 février 1777. 1^{er} octobre 1786. (Brice et Bottet, p. 39), (Rouis, p. 18), (Malibran, p. 148).

a) *Médecins Surnuméraires ou Elèves principaux*. Habit du modèle adopté pour l'Etat-major, veste et culotte de drap gris de fer foncé, habit doublé de serge de même couleur ; collet renversé de velours noir ; pattes de poche de l'habit en travers ; habit, veste, poches et parements bordés d'un galon d'or de dessin guilloché de 8 lignes (17,5 mm.). Habit garni sur le côté droit du devant de 12 boutons en métal jaune doré du modèle dit limace (du diamètre de 27 mm.).

b) *Garçons Chirurgiens et Chirurgiens Surnuméraires Internes*. Habit du modèle adopté pour l'Etat-major de drap gris mêlé, vulgairement appelé gris d'épine ; doublure de couleur assortie ; parements de drap rouge ; patte de la poche en long garnie de 3 boutons ; devant garni de 6 boutonnières de chaque côté, détachées par 1-2-3, en poil de chèvre de la couleur du drap du fond, et du côté droit de 6 boutons. Bouton du modèle dit guilloché. Pour Malibran le collet est droit, le portrait de Dutailly le montre renversé. Veste et culotte de drap rouge.

Cheveux liés en queue. Chapeau en feutre noir relevé de 3 côtés, du modèle de l'Etat-major à cocarde blanche. A propos de cette coiffure, 2 questions se posent : 1^o pour les Médecins et Chirurgiens-majors ce chapeau est bordé d'un galon, sans clinquant, ni festons. D'après les documents officiels ce galon serait d'argent, en discordance avec les boutons, boutonnières et autres galons d'uniforme qui sont d'or. Ici le Capitaine

Bucquoy a établi, avec preuve à l'appui (portrait du Chirurgien-Major Dutailis, Passepoil juillet-août 1924) que ce galon est or. — 2°. Ce galon existe-t-il sur la coiffure du Surnuméraire? Sans pouvoir rien affirmer nous estimons que ce galon doit exister sur le chapeau du Médecin-Surnuméraire, dont l'uniforme est identique à celui du Médecin des Hôpitaux, sauf les boutonnères; et fort probablement aussi, d'après ces documents fournis par Rouis, sur celui du Chirurgien Surnuméraire.

Epée à garde de cuivre doré et poignée d'argent à la mousquetaire avec lame plate et forte.

L'Ordonnance du 14 septembre 1776 prescrit, pour éviter toute ressemblance avec l'uniforme des Commissaires des Guerres, que les Chirurgiens porteront sur l'habit collet et parements de velours noir. L'Ordonnance du 26 février 1776 donne au drap de l'habit du chirurgien la couleur gris ardoise clair. Le Règlement du 1^{er} octobre 1786 dote les Apothicaires d'un uniforme et établit les distinctifs suivants entre les trois professions: Médecin, collet et parements de velours noir; Chirurgien, collet de la couleur de l'habit et parements de velours noir; Apothicaire, collet et parements de la couleur de l'habit.

Dans la planche N° 3, le charmant pinceau du Maître Tanconville s'est plu à nous montrer un Chirurgien Surnuméraire de 1775-1776, dans un cadre familier aux Strasbourgeois, qui fait songer à un dîner de thèse; le joyeux Carabin se prépare à fêter avec deux de ses meilleurs camarades son succès aux derniers examens et son départ prochain pour quelque beau régiment.

(3°) *Uniforme des Elèves d'Hôpital d'Instruction — Officiers de Santé de 3^e classe (Chirurgiens et Pharmaciens)*. a) 30 floréal an IV (19 mai 1796) (Brice et Bottet, p. 103-104), (Rouis, p. 82), (Malibran, p. 148)

Habit de drap gris bleu piqué de blanc, à revers croisés de même drap et garnis de chaque côté de boutonnères en poils de chèvre de la même couleur; collet rabattu sur un collet droit; petite patte en carré long sur les parements; poches en travers et en dehors à 3 pointes et avec 3 gros boutons; 8 gros boutons sur chaque revers et 4 petits sur chaque parement. Bouton de métal jaune surdoré, timbré d'une guirlande de chêne et portant au milieu l'inscription: Hôpitaux Militaires.

Culotte de même étoffe et de même couleur que l'habit. Chirurgien: veste écarlate et collet de velours cramoisi. Pharmacien: veste écarlate et collet de velours vert bouteille. Ni broderies, ni galons.

b) 20 Thermidor an VI (7 août 1798). (Brice et Bottet, p. 104), (Rouis, p. 83), (Malibran, p. 149).

Habit de drap bleu national piqué de blanc sous le rapport de 1/32; doublé de même étoffe, à revers, agraffé sur la poitrine; collet renversé sur un collet droit de 8 cm. de haut;

manche ouverte en dessous avec 3 boutons, dont 2 sur le parement ; poches en travers à 3 pointes avec 3 gros boutons. Bouton surdoré, timbré au milieu d'un faisceau de 3 baguettes enlacé du serpent d'Épidaure et surmonté du coq d'Esculape aux ailes déployées, au pourtour d'une couronne de feuilles de laurier.

Culotte de même drap. Veste de drap rouge, blanche en été. Collet, revers et parements en *velours cramoisi* pour le chirurgien, vert bouteille pour le pharmacien.

Insigne du grade d'officier de Santé de 3^e classe : 2 boutonniers au collet. Chapeau du modèle dit national, uni et retapé militairement, à cocarde nationale retenue à la partie gauche par une ganse en or de 1 cm. de large, arrêtée par un petit bouton ; porté en bataille. Cheveux liés en queue. Bottes à retroussis rabattus. Épée d'officier d'infanterie à dragonne à filés du grade de lieutenant.

Capote manteau en drap bleu national et bonnet de police en même drap avec gland d'officier subalterne.

(4^o) *Uniforme des Elèves en Chirurgie et en Pharmacie* (1^{er} Vendémiaire an XII, 24 septembre 1803). (Brice et Bottet, p. 158), (Malibran, p. 150).

Grand Uniforme. Habit de drap bleu barbeau, mêlé de 1/8 de blanc, doublé de même étoffe, sans revers, boutonnant sur la poitrine, dégageant les cuisses et croisant par derrière. Garni de 9 gros boutons sur le devant, 3 sur les parements, 3 sur les poches, 1 sur chaque hanche et 2 en bas des plis. Bouton de métal doré, timbré en relief d'un faisceau de 3 baguettes, surmonté du miroir de la Prudence et entouré d'une branche de chêne et d'une branche de laurier. Poches en travers et à 3 pointes. Collet droit de 8 cm. de hauteur et parements en botte en velours écarlate pour les Chirurgiens, et vert foncé pour les Pharmaciens. Veste de drap écarlate pour les Chirurgiens, vert foncé pour les Pharmaciens. Culotte en drap de l'habit, garnie de 4 petits boutons d'uniforme de chaque côté. En été veste et culotte de basin blanc ou de nankin.

Chapeau uni, bordé d'un galon en poil de chèvre de 6 cm. de large ; cocarde nationale avec ganse de galon d'or de 18 mm. de large représentant des feuilles d'acanthé enlacées du serpent. Col blanc en temps de paix, noir en campagne.

Petit Uniforme. L'habit diffère du grand en ce que le collet est renversé et attaché au collet droit ; la manche est ouverte en dessous et fermée par 2 petits boutons d'uniforme ; les poches dans les plis et non apparentes.

Redingote de même drap que l'habit, croisée sur la poitrine, garnie de 7 gros boutons d'uniforme sur chaque devant, 1 sur chaque branche et 2 sur les poches, qui sont en long dans les plis. Collet renversé et parements de la manche en velours écarlate ou vert foncé suivant la fonction, ouverts en dessous et se fermant par 3 petits boutons.



Chirurgien Sous-Aide Surnuméraire 1816 (1)

(1) Le carabin de 1816 est représenté se promenant sur le rempart de la porte de l'Hôpital, ouvrage de Vauban. Cette fortification s'élevait en avant du vieux mur d'enceinte de la ville, dont la courtine crénelée se flanquait d'une antique tour de défense. Le tout a disparu aujourd'hui, vieux murs, vieilles maisons, vieux rempart. C'est grâce à un dessin du temps, reproduit par l'historien Piton, que nous avons pu reconstituer l'ancienne moyenâgeuse et sa tour. Quant au rempart, l'auteur de ces lignes y fut d'un demi siècle durant l'a parcouru en flânant. (H. Ganier-Tanconville.)

Nota: Le collet devrait porter 2 boutonnières sur le devant. (M. F.)

Manteau de même drap que l'habit à rotonde non galonnée. Bottes à retroussis rabattus en cuir jaune. Boucles de soulier en argent. Epée en métal doré, modèle de l'infanterie. Ceinturon de cuir verni noir, large de 62 mm., à plaque dorée.

Ces uniformes sont figurés dans la publication du Capitaine Bucquoy, « Les Uniformes du Premier Empire », 60^e série, pl. 1, 2, 3.

(5^o) *Uniforme des Elèves régimentaires.* Cet uniforme a été étudié dans le Passepoil par M. Ganier-Tanconville (n° de mai-juin 1924, p. 35 et pl. 5).

(6^o) *Uniforme des Chirurgiens et Pharmaciens, Sous-Aides surnuméraires* (1816).

Cet uniforme, ignoré des classiques, et au sujet duquel nous ne pouvons pas donner de références réglementaires, est décrit dans l'Histoire de l'Ecole Impériale du Service de Santé Militaire de Strasbourg par le Médecin Principal Rouis, d'après le Médecin Principal Guerre, Chirurgien Sous-aide aux Dragons de la Garonne en 1819 (p. 142).

Uniforme en drap *bleu de ciel*, en été veste en étoffe blanche. Habit à revers boutonné sur le devant de la poitrine, poches en travers et à 3 pointes. Collet renversé avec 2 boutonniers sur le devant. Collet et parements en velours écarlate ou vert foncé suivant la profession. Pantalon demi-collant. Capote-manteau et bonnet de police en drap bleu de ciel. Boutons du type spécial aux Officiers de Santé. Chapeau non bordé, porté en bataille. Bottes portées sur le pantalon. Epée de grosse cavalerie portée au moyen d'un baudrier.

Le *Sous-aide surnuméraire* se distingue du *Sous-aide breveté* ou *Officier de santé de 3^e classe* par le galon d'or que ce dernier porte autour des boutonniers du collet.

(7^o) *Uniforme des Chirurgiens ou Pharmaciens Sous-Aides surnuméraires* (4 déc. 1821). (Brice et Bottet, p. 265, (Rouis, p. 142-145), (Malibran, p. 153 et suivantes).

Habit bleu de roi, boutonnant droit sur la poitrine au moyen d'une rangée de 9 gros boutons; collet montant échancré par devant; parements ouverts en dessous avec 2 petits boutons; pans carrés par le bas, sans retroussis. Collet et parements en velours écarlate pour les Chirurgiens et vert foncé pour les Pharmaciens. Gilet et pantalon large, sans passepoil, en drap bleu de roi l'hiver et blanc l'été. Demi-bottes sous le pantalon. Bonnet de police et capote-manteau en drap bleu national. Boutons dorés et timbrés du serpent d'Esculape enroulé autour d'un bâton. Chapeau à cornes avec ganse en or en galon cul-de-dé, cocarde en métal argenté et bouton d'uniforme. Epée d'officier d'infanterie.

Le 11 décembre 1821 la couleur rouge *cramoisi* est substituée à la couleur rouge *écarlate* comme couleur distinctive du Chirurgien. Cette tenue nous est figurée par M. Ganier-Tanconville, qui nous montre un romantique Carabin Rouge de 1821, faisant une promenade élégiaque auprès des Ponts-Couverts de Strasbourg, prison des Officiers de la garnison et sans doute aussi des Surnuméraires.

Elle est portée par les Elèves et Sous-Aides (à partir de 1836) jusqu'en 1850 avec des modifications successives dont les plus importantes sont les suivantes :

1822 : l'habit est à retroussis — 1830 Cocarde tricolore au chapeau, 2 étoiles d'or au bas de chaque pan de l'habit — 1832. Les collets de l'habit, de la redingote et de la capote sont échancrés — 1833. Le pantalon bleu de roi est remplacé par le pantalon garance et la capote-manteau par une capote en drap bleu national, descendant jusqu'au bas des jambes, sans couleurs distinctives et broderies. — Les poches de l'habit sont en long. — 1834. Les pantalons et gilets blancs d'été sont supprimés. — 1836. Le collet des Elèves de l'Hôpital de Perfectionnement, (en 1840, le collet des Elèves des Hôpitaux d'Instruction), est orné de la broderie en or à dent de loup extérieure, donnée le 3 avril 1831 aux Officiers de Santé brevetés, les Elèves se distinguent des Sous-Aides brevetés par la boutonnière en feuille d'acanthe, que ceux-ci portent au collet depuis le 4 octobre 1821. — 1844. Le chapeau, bordé d'un galon en poil de chèvre est porté en colonne ; la capote raccourcie



Chirurgien sous-Aide surnuméraire 1821 (1)

Nous avons figuré le carabin rouge de 1821 dans une partie de l'ancien Strasbourg actuellement entièrement modifié. Seule subsiste encore la tour du dernier plan, appartenant au quartier des Ponts-Couverts. Ce point était jadis bordé d'un côté par les vestiges du mur d'enceinte de 1220 et constituait le commencement du très pittoresque canal dit des Faux-Remparts formé, dès son entrée en ville, par un bras de la rivière Ill.

(H. Ganier-Tanconville.)

ne descend plus que 10 cm. au-dessous des genoux ; l'ornement des retroussis de l'habit est l'attribut médical, brodé en or, figurant un serpent enroulé autour d'un bâton, entouré de branches de laurier et de chêne. Le bonnet de police est remplacé par le bonnet de police à visière ou képi, en drap bleu national, portant sur le bandeau de velours cramoisi un attribut médical et sur les coutures, sauf celle de la visière, un cordonnet de soie noire pour les Elèves, d'or de 3 mm. pour les Sous-aides. — 1845. Les Elèves, comme les Officiers de Santé reçoivent le caban doublé de drap garance, avec broderie et brandebourgs en poil de chèvre sur le devant.

Médecin-Major MICHEL FERRON.

**CHIRURGIEN-SURNUMÉRAIRE. ÉLÈVE
A L'HOPITAL-AMPHITHÉÂTRE MILITAIRE DE STRASBOURG
1775—1777**

(PLANCHE N° 3)

La planche en couleurs que nous donnons dans ce numéro du Passepoil, est destinée à faire revivre iconographiquement le Carabin rouge de 1775. C'est une reconstitution aussi scrupuleusement établie que le permet le recul des ans.

Le cadre dans lequel nous avons placé les divers personnages, montre une de ces nombreuses auberges, jardins de plaisance, de réunion, guinguettes de verdure, lesquelles, dès l'aurore du vieux Strasbourg, foisonnaient et foisonnent encore aujourd'hui, dans la banlieue immédiate de la ville. Et cela, pour la plus grande satisfaction de nos bons bourgeois, de leurs familles, des étudiants et des militaires, tous fins gourmets et sachant humer le piot. L'auberge en question voisinait, hors la porte des Juifs, avec les établissements de même genre bien connus de notre génération : Kammerer, Lips, Dollet e tutti quanti.

Voici pour le décor. Maintenant passons aux acteurs. Au premier plan nous présentons, dans sa grande tenue, le chirurgien surnuméraire, et, pour le détail descriptif de son uniforme, le lecteur le trouvera plus haut dans le texte, richement documenté de Monsieur le Docteur Ferron.

Au second plan nous avons figuré l'accorte servante Strasbourgeoise. Elle porte le costume très séant, en usage chez les jeunes femmes et jeunes filles de la campagne proche des fortifications, ou habitant ce curieux quartier des labourçeurs, bâti en dedans de l'enceinte urbaine. Notre villageoise Hébé se coiffe d'une pittoresque calotte, sorte de chéchia d'étoffe

blanche, agrémentée de deux bandes écarlates. Elle soutient, de ses mains, le plat du jour, édifice gastronomique, chef-d'œuvre de l'Alsace à table. Les nombreuses estampes du temps et tout particulièrement l'ouvrage de notre inoubliable Piton, nous ont très heureusement renseignés.

Enfin, au dernier plan, deux jeunes carabins regardent avec intérêt la pastorale entamée par les deux premiers rôles, tout en dégustant la liqueur gambrinale. Celui qui tient une pipe en terre, a revêtu la petite tenue d'intérieur. C'est le vêtement que les ordonnances désignent sous le nom *de veste* ; appellation qui se maintiendra presque aussi longtemps que vivra l'habit. Mise sous l'habit, la veste fait figure de gilet. Portée seule, elle se transforme en vêtement de petite tenue. Quant au *gilet*, autre vêtement de dessous, *sans manche*, à quelles occasions et comment se portait-il ? C'est une autre question, nullement résolue, faute, jusqu'ici, de documents probants. Le fondateur de notre publication, M. le Capitaine Bucquoy, M. le docteur Ferron, d'autres encore et nous mêmes, nous posons, depuis plus d'un demi-siècle, un grand point d'interrogation ? Mais quelle était, pour nos Carabins, la couleur de cette veste ? Le rouge répondrons-nous, tous trois, sans hésitation. Les textes ne sont-ils pas là ? Aussi avons-nous pris, du bout de notre pinceau, le vermillon nécessaire.

Quant au bonnet de police, ou pocalem, son galbe est bien connu. Les détails de coupe de la veste, la forme du pocalem, nous ont été fournis par les gravures militaires de l'époque et par une estampe du peintre Carle Vernet « Equipages militaires ». Cette pièce de notre collection avait vu trois invasions, mais la quatrième la fit passer en d'autres mains, hélas !

Terminons ces lignes, en adressant nos chaleureux remerciements à M. le Docteur Ferron ; à notre fondateur, M. le capitaine Bucquoy, pour l'aide qu'ils nous ont donnée lors de l'établissement des planches en couleurs et des vignettes parues dans les deux numéros consacrés au Service de Santé militaire et aux écoles de Strasbourg.

H. GANIER-TANCONVILLE.

ERRATA. Deux erreurs se sont glissées dans la planche N° 11 de 1926, consacrée au Carabin du Second Empire. 1^o Dans l'uniforme de grande tenue l'épée est portée dans un baudrier qui passe sous l'habit et non à l'aide d'un ceinturon dont on voit à tort les plaques sur la planche. 2^o Dans l'uniforme de petite tenue le pantalon est porté sans sous-pieds. Dans la planche N° 3 du présent numéro les boutons du devant de l'habit du côté droit doivent être entourés d'une boutonnière semblable à celles du côté gauche.

LE FANION OFFERT PAR STRASBOURG AUX CARABINS DE LYON (1927)

(Planche supplément hors texte.)

L'École de service de santé militaire, actuellement à Lyon, devant recevoir prochainement des mains de M. le Ministre de la Guerre un drapeau, décoré de la Croix de guerre, Strasbourg, siège de l'École avant 1870, a résolu d'offrir en même temps à l'École un fanion en mémoire des Carabins Rouges de Strasbourg et de leur belle conduite en 1870.

L'initiative de cette patriotique pensée est due à M. Fritz Kieffer, membre du comité du Passepoil, le collectionneur bien connu des souvenirs militaires alsaciens qui, avec le précieux concours des Dames de l'A. D. F. de l'Union des Femmes de France et de la Société de secours aux blessés militaires, fonda un comité qui recueillit les fonds nécessaires à l'achat de ce superbe fanion. Nous avons pu le faire photographier sur ses 2 faces, et c'est cette reproduction que nous offrons à nos lecteurs dans notre planche supplément. Il est de soie blanche et rouge — couleurs de Strasbourg — on peut y lire sur un côté «Strasbourg 1927 à l'E. S. S. M.» et sur l'autre «1860—1870 aux Carabins Rouges».

La remise du Fanion a été faite le 15 mars à Strasbourg au cours d'une prise d'armes de la garnison. Après la revue des troupes, passée par le général Tanant, le peloton des élèves de Lyon¹, l'épée haute, se rapproche du comité au pied de la statue de Kléber. M. Fritz Kieffer prononce un vibrant discours où il rappelle notamment la belle conduite des Carabins Rouges pendant le siège de Strasbourg. «Lacour et Combiér, tués par une bombe en pansant un blessé, Bartholomot, frappé aux avants-postes, Roy, élève-pharmacien, mort des suites de ses blessures, Grouille et Chesney blessés au cours de leur service». Ensuite M. Muller, président de «l'Amicale de médecine de Strasbourg», accroche au fanion un superbe nœud tricolore avec cette inscription «*En souvenir de ses anciens. L'Amicale de médecine de Strasbourg 1927*»; après quoi les troupes défilent devant le fanion.

Parmi les nombreuses personnalités civiles et militaires qui assistaient à la revue, on remarquait les fils de quatre Carabins de Strasbourg d'avant 1870 : MM. les Médecins-Majors Ferron, Viry et Wikersheimer et l'auteur de ces lignes qui, s'il n'a pas l'honneur de faire partie lui-même du Corps de Santé Militaire, a du moins renoué la tradition en la personne de l'aîné de ses fils.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

(¹) On sait que depuis quelques années l'école de Lyon détache des élèves dans les diverses facultés de médecine de France. — C'est ainsi que Strasbourg possède actuellement une dizaine de Carabins qui comptent à Lyon.

ECHOS ET NOUVELLES

Le drapeau des adieux de Fontainebleau et celui de Mazagran au Musée de l'Armée. — Le 11 février, sous la présidence du maréchal Foch, ces drapeaux ont été reçus



(Cliché communiqué par l'Ouest-Eclair)

solennellement au Musée de l'Armée. Le premier, dont la soie magnifiquement brodée et frangée d'or est conservée dans un cadre sous glace est un don de son possesseur, M. Haton de la Goupillière, descendant du général Petit.

Celui de Mazagran ne fut pas comme on l'a dit — on l'avait confondu avec celui de Sidi-Brahim — confectionné avec des hardes militaires. C'était le drapeau qui flottait sur le poste que défendirent du 3 au 6 février 1840, contre 15.000 Arabes, 123 « zéphirs ». Il fut atteint par 120 balles et 4 boulets de canon.

La flotte de Tourville à Cherbourg. — Les grands travaux entrepris pour rendre la rade de Cherbourg accessible aux puissants transatlantiques actuels, ont permis aux grandes dragueuses de découvrir, enfoncés sous 5 mc. de sable, les énormes carcasses de chêne des vaisseaux de ligne le *Triomphant*, le *Soleil-Royal* et l'*Admirable* qui tinrent tête tout un jour et toute une nuit à la flotte anglaise deux fois plus nombreuse, à la Hougue, et coulèrent devant Cherbourg sur l'ordre de l'amiral de Tourville, le 29 mai 1692. — voici donc deux cent trente cinq ans, car celui-ci les fit sauter devant l'ennemi, en rade de Cherbourg, pour sauver, sinon la fortune, du moins l'honneur de la France. Il paraît qu'en raison des frais, on ne renflouera pas ces épaves glorieuses, dont l'une, l'*Admirable*, renfermerait plusieurs milliers d'écus, et qu'ils serviraient de soubassement au nouveau môle à édifier.

Les cendres de l'Aiglon aux Invalides. Le projet est lancé de transférer aux Invalides les cendres du roi de Rome qui reposeraient ainsi auprès du tombeau du grand Empereur. M. le général Mariaux, Gouverneur des Invalides, s'y montre favorable et l'Association des Vieilles Tiges (aviateurs militaires de la Grande Guerre) a réclamé pour les « Aigles » français l'honneur de ramener l'*Aiglon* à Paris par la voie des airs.

H. DEFONTAINE.

TIRAILLEURS FRANCO-BELGES 1860

L'abondance des matières de ce numéro nous oblige à remettre au prochain l'intéressant article de M. H. Defontaine sur le bataillon de tirailleurs franco-belges, illustré par la très belle composition de M. J. Hilpert que nous reproduisons sur notre planche n° 4.

BIBLIOGRAPHIE

Armée italienne. Nous signalons l'apparition d'un magnifique ouvrage sur l'armée italienne : « *Milizie ed eserciti d'Italia* », œuvre du Lieutenant-Colonel Vittorio Giglio, publié par la *Casa editrice Ceschina de Milan* et illustré de nombreux dessins et planches en couleurs de notre excellent collaborateur le Professeur Italo Cenni. C'est une histoire des armées italiennes depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours avec de nombreux renseignements sur l'organisation des troupes, leur armement et leurs uniformes.

Un volume in-8° de 404 pages, prix 80 francs broché et 100 francs relié, envoyé dans une gaine de carton. Des prospectus avec table des matières et spécimen des illustrations en noir sont en dépôt chez M. le capitaine Bucquoy, directeur du Passepoil qui les adressera à ceux des membres qui lui en feront la demande.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Concours de recrutement des membres. A sa dernière réunion, le comité du Passepoil a décidé d'attribuer un dessin en noir original d'une de nos vignettes à chacun des membres du Passepoil qui, au cours de l'année, auront amené à la société deux membres nouveaux.

De plus, une aquarelle originale d'une de nos planches en couleur sera offerte à celui qui aura récolté le plus d'adhérents au cours de l'année 1927.

Liste des membres. Ont été admis dans la Société au cours du 1^{er} trimestre 1927.

Comme membre Bienfaiteur : M. le Mⁱⁿ-M^{or} Ferron à Strasbourg.

Comme membres actifs : MM. Paul Jacquemin à Schiltigheim, W. Lucas à Paris, Victor Nogier à Huingue, V. Pfister à Strasbourg, J. Potin à Strasbourg.

Comme membre correspondant : M. Tuck à Paris.

Comme abonné : L'Arsenal cantonal de Soleure (Suisse).

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



FANION OFFERT PAR STRASBOURG AUX CARABINS DE LYON
à l'occasion de la remise d'un Drapeau à l'École du Service de Santé Militaire — 1927



CHIRURGIEN SURNUMÉRAIRE — (1775—1776)
ÉLÈVE DE L'HOPITAL-AMPHITHÉÂTRE MILITAIRE DE STRASBOURG



ARMÉE PONTIFICALE — TIRAILLEURS FRANCO-BELGES — 1860

Au soir de la bataille de Castelfidardo

le capitaine DE CHARRETTE prend le fanion du bataillon des mains du sergent CAVAILHÈS blessé

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

84. — On offre :

Carnet de la Sabretache, années 1921 à
1926, six années complètes .. 100 frs.
s'adresser à la rédaction du Passepoil.

85. — Un chapeau de Garde du Corps de
Louis XVIII, fatigué 75 frs.
s'adresser à la rédaction du Passepoil.

86. — M. R. Forest, rue des Graviers, Ver-
neuil-sur-Seine (S.-et-O.), demande :

1° Images de soldats — Epinal, Pont-à-
Mousson, Nancy etc.
(Troupes Françaises et Etrangères).

2° Cahiers d'enseignement publiés chez
Ludovic Baschet
(Troupes Françaises et Etrangères).

3° Uniformenkunde de Knöttel, 18° année.

87. — M. Regnier, costumier, autrefois à Nancy,
nous prie d'insérer sa nouvelle adresse :
4, Passage Bellevue, Les Lilas (Seine).

88. — M. le Colonel Boutry, 17, rue Jarente,
Lyon, demande :

1° Tous les numéros de la Giberne
d'avant guerre.

2° L'ouvrage du Lieut.-Colonel Titeux
sur la Maison du Roi 1825—1830.

89. — M. Victor Pfister, 1, rue Louis Apffel,
à Strasbourg, demande renseignements
sur la tenue des Gendarmes de la Gua-
délaJarā, corps de Garde de l'Empereur
Maximilien du Mexique, composée de
volontaires Austro-Belgo-Français et Mexi-
cains vers la fin de la campagne.

90. — M. Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire,
Strasbourg, demande :

Estampes de Canu, Genty, Martinet,
Basset, Aquarelles des peintres mo-
dernes.

Offre planches de Bellangé Raffet, Charlet,
C. Vernet, Bastin, Lalaisse, Gaildrau,
Janet-Lange.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Mⁱⁿ-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kupdt.
Kell. P.

SOMMAIRE DU N° 3

— Le Bataillon des Tirailleurs franco-belges — 1860 — par H. DEFONTAINE (voir planche en couleurs hors texte n° 4 parue dans le numéro précédent) ..	33
— Les Officiers du Service de Santé Militaire du Royaume d'Italie (1805—1810) avec une planche en couleurs hors texte supplément n° 2 par ITALO CENNI	40
— Complément sur les Musiques et Fanfares (1815—1925) par le Capitaine DARBOU	40
— Uniformes des Officiers de Santé des Corps de troupe 1815—1914 par le Capitaine DARBOU avec une planche en couleurs hors texte n° 6 de H. BOISSELIER	41
— Le Maréchal Prince de Rohan-Soubise (1715—1787) par H. DEFONTAINE avec une planche en couleurs hors texte N° 5 de J. HILPERT	45
— Epée de membre du Tribunat, dessin de J. HILPERT	47
— Questions et Réponses	48
— Bulletin de la Société	48

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1927 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	50 fr.	60 fr.
Recommandé	57 »	68 »
Avec envoi sous tube	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé	62 »	72 »

Les six premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923, 1924, 1925 et 1926) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**
Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

LE BATAILLON DES TIRAILLEURS FRANCO-BELGES

BATAILLE DE CASTELFIDARDO — 18 sept. 1860

(PLANCHE N^o 4)

« Ce fut à Castelfidardo que les Tirailleurs franco-belges firent leurs premières armes et rivalisèrent de bravoure et d'intrépidité. Ce fut là aussi que se scellèrent, entre Français et Belges, d'inaltérables amitiés qui résistent au temps et à l'éloignement, ces liens ne se forment d'ailleurs que par la camaraderie des champs de bataille¹⁾. »

GARIBALDI venait de libérer Naples et la Sicile du joug des Bourbons, mais il manquait de matériel de siège pour réduire les places fortes de François II. Dans les Etats romains, les Marches et l'Ombrie se soulevaient également, réclamant leur union à l'Italie une. De tous les pays catholiques d'Europe, et plus particulièrement de France, de Belgique et d'Irlande, de nombreux volontaires accouraient s'engager dans l'armée pontificale et déjà un corps français, les *croisés de Cathelineau* s'était formé. La Révolution inquiétait Pie IX. Un ancien officier belge, qui avait servi brillamment en Afrique, à présent *Ministre des Armes* du Pape, Mgr. de MÉRODE²⁾, décida de mettre l'armée pontificale sur le pied de guerre et ainsi fut organisé le *Bataillon des Tirailleurs franco-belges*³⁾ qui fut placé sous les ordres d'un officier français démissionnaire, le capitaine de Becdelièvre⁴⁾, nommé commandant. Le premier volontaire et le capitaine de la 1^{re} Cie fut un Français qui devait se couvrir de gloire en 1870 comme colonel des *Volontaires de l'Ouest*, Athanase de CHARETTE DE LA CONTRIE, petit neveu du fameux chef vendéen et officier démissionnaire de l'armée du duc de Modène⁵⁾. Il fut le pre-

¹⁾ Discours de M. V. Jaubert, Vice-président de l'A. des zouaves pont. et volontaires de l'Ouest, le 6 juillet 1924, à Bruxelles (*L'Avant-Garde*, bull. mens. des z. pont., n^o de juillet-août, p. 49).

²⁾ Cf. *Carnet de la Sabretache*, mai 1926, p. 294 et *F. F. X. de Mérode, Ministre et Aumônier de Pie IX*, par Mgr. Besson, évêque de Nîmes, Paris, Retaux-Brey, 1886, pp. 48—49.

³⁾ De 1860 au 1^{er} janvier 1867 les T. F. B. puis les Z. P. ne furent qu'à l'effectif d'un bataillon.

⁴⁾ DE BECDELIÈVRE, Louis, né au Puy (H.-L.) le 17 février 1826. Ent. à St. Cyr, 7 sept. 1846, sorti en 1850 S. L. au 32^e de ligne, alors en Italie; en 1854 L. au 4^e B. de chasseurs à pied; en 1856, à la fin de la guerre de Crimée, nommé capit. de ch. à p. — Fut fait prisonnier à l'assaut du bastion central à Sébastopol. — Armée d'occup. à Rome, 1850—1852; démissionnaire, 19 sept. 1858. — Entré au service du Saint-Siège, comme commandant le B. franco-belge, 1^{er} juin 1860; passé avec son grade aux Z. P., 1^{er} janvier 1861, puis lieut.-col. au corps. — Camp. de 1860; bat. de Cast. — Commandeur de l'O. de Pie IX; méd. de Cast. — (*Matricule du bat. des tirailleurs franco-belges*, in-8^o, imp. Morel, Lille, s. d. (1923).

⁵⁾ DE CHARETTE DE LA CONTRIE, Athanase, né à Nantes, 13 sept. 1832. — Entré à l'École mil. de Turin en 1846; sorti en 1848; au service du Duc de Modène comme S. L. de 1852 à 1859. — Un des *vieux antiques*. Premier volontaire au B. des T. F. B., 5 mai 1860; capitaine, 5 mai 1860. — Camp. de 1860; expéd. des Grottes de San Lorenzo, 19 mai 1860; bat. de Cast. 18 sept. 1860, où il fut blessé d'une balle au bras et une à la cuisse. — Cheval. de l'O. de Pie IX; méd. de Cast. (Devint par la suite colonel du régim. des Z. P. dénommés *Volontaires de l'Ouest* en 1870. Général de brigade au titre auxiliaire après l'armistice, 1871). — N. B. Son cousin, Alain de CHARETTE était caporal aux T. F. B. à Cast. — (*Matricule . . .*, op. cit.)

mier des *Vieux Antiques* ¹⁾. Bientôt le bataillon fut au complet de par l'engagement de nombreux volontaires pour la plupart portant des noms illustres depuis les Croisades ²⁾. Un illustre général d'Afrique, homme politique fameux que son hostilité vis-à-vis le prince-président avait fait expulser de France après le coup d'Etat du 2 décembre, JUCHAULT DE LAMORICIÈRE, accepta le commandement en chef de l'armée pontificale, pour y perdre bientôt tout son prestige militaire et politique. On lui adjoignit un autre Français qui avait fait toute sa carrière militaire dans l'armée autrichienne, le général comte de PIMODAN, qui trouva là une fin glorieuse ³⁾. Inquiet pour le sort de l'Italie autant que pour sa couronne, VICTOR-EMMANUEL adressa au Pape un ultimatum lui enjoignant de « licencier des troupes composées de fanatiques étrangers, sous un général étranger, et qui, dans un intérêt étranger à la religion, déclaraient hautement venir mettre obstacle à la liberté de l'Italie ». Pie IX répondit par un refus hautain. Victor-Emmanuel déclara la guerre au pape-roi en tant que prince temporel, de même qu'en 1527 S. M. Catholique CHARLES-QUINT, roi d'Espagne et empereur du saint-empire-romain germanique l'avait déclarée à un autre pape-roi, guerre qui s'était terminée, sur l'ordre exprès du vainqueur, par le sac de Rome. Cette fois, la campagne dura dix-huit jours et les Etats pontificaux furent réunis au royaume d'Italie. Les 4^e et 5^e divisions italiennes entrèrent dans les Marches et l'Ombrie. L'armée pontificale comprenait 18 000 hommes environ. Lamoricière et Pimodan avec 10 000 hommes cherchèrent à atteindre Ancône par une marche forcée, mais le général Cialdini, par une autre marche de 38 milles Italiens accomplie en 38 h. sous un soleil ardent gagna les pontificaux de vitesse et ayant un jour pour faire reposer ses troupes, en profita pour occuper les hauteurs de Castelfidardo pour fermer à l'ennemi la route d'Ancône. Le 18 septembre 1860, Cialdini attaqua Pimodan qui le repoussa d'abord vigoureusement. Survint Lamoricière qui, pris en flanc par la cavalerie, de front par l'infanterie, et foudroyé par l'artillerie dut s'enfuir à bride abattue à Ancône avec 30 cavaliers

¹⁾ On appelait ainsi sur la *Matricule* les 16 premiers engagés aux T. B. F. avant le 18 mai 1860 pour les distinguer des *antiques ordinaires*, c'est-à-dire de ceux qui, arrivés à Rome avant le 18 mai, avaient formé le noyau constitutif du bat., car, après le 18 mai, il y avait eu quelques jours d'arrêt. Les premiers Belges n'étaient arrivés que le 21. Ce furent les *vieux antiques* qui se précipitèrent à la suite du gén. Pimodan pour prendre part à l'affaire des Grottes de San Lorenzo où ils arrivèrent, du reste, trop tard, Pimodan et les gendarmes étant à cheval.

²⁾ Par exemple : le Mis d'Aigneaux, le caporal M. du Bourg (un des *vieux antiques* et héros blessé des *Crocette* qui fut tué d'une balle au front comme capit. des V. de l'O. à l'assaut du plateau d'Auvours en 1871), de Chabannes, Tresvaux du Fraval, historien réputé, le Cte d'Héliand (*tué*), le Cte du Plessis de Grénédan (*tué*), Alph. de Chateaubriand, de Cadoudal, de Villèle, de Rohan-Chabot (*blessé*), le caporal Cte Villiers de l'Isle-Adam, (ce dernier descendant du Grand-Maître de Malte qui se rendit illustre en combattant Soliman le Magnifique devait se faire un nom fameux comme Gentilhomme de lettres), d'*ex-croisés de Cathelineau* comme Arondel de Mirabeau et Sioc'han de Kersabiec, d'une des plus anciennes familles de Bretagne, etc., etc.

³⁾ Il fut mortellement atteint de deux balles et d'un coup de baïonnette. Le *Grand Dictionnaire Larousse* lui a consacré un article bien curieux.

pour ne pas subir le sort de son armée qui fut entièrement capturée le lendemain, cependant que Pimodan se faisait tuer dans un combat héroïque. Dès le lendemain Cialdini investit Ancône, laquelle bloquée aussitôt par terre et par mer dut se rendre à discrétion après dix jours de siège. En 18 jours, l'Italie avait conquis les Marches et l'Ombrie, fait 18 000 prisonniers, pris 28 canons, 150 pièces de siège, 20 000 fusils.

La plupart des pontificaux, médiocres soldats, mal vêtus, mal nourris, mal instruits et sans esprit militaire s'étaient débandés. Certains corps cependant, et surtout le bataillon franco-belge, s'étaient couverts de gloire et sauvèrent l'honneur, notamment en défendant à 21 seulement la ferme des *Crocette*, position dominante, dont l'histoire est le pendant de la maison de Bazeilles, dite *des dernières cartouches*, que certain tableau de de Neuville a rendu plus fameuse encore.

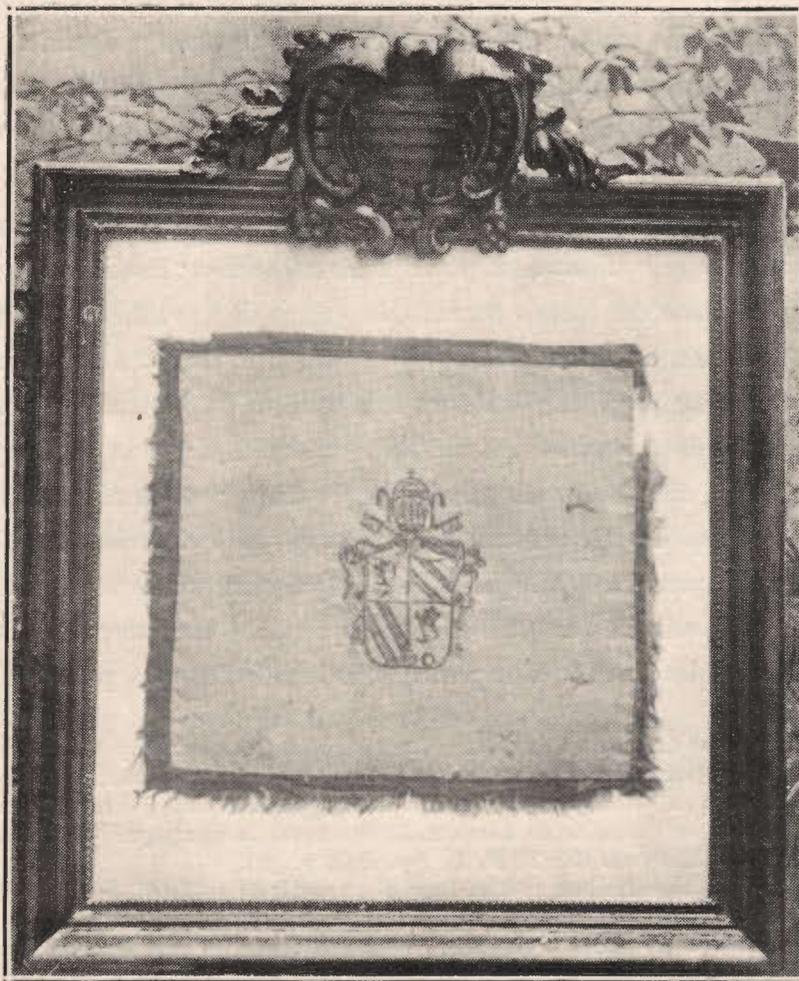
L'épisode capital que M. J. Hilpert a reproduit avec autant d'exactitude que de vie dans notre planche n° 4 en couleurs nous paraît avoir été celui-ci : Deux tirailleurs ayant voulu achever à coups de crosse des blessés ennemis, le sergent de Cavailhès¹⁾ porte-fanion du bataillon les couvrit de son emblème qui fut aussitôt entouré. Mais il a pour rempart une haie de baïonnettes et revient percé de 7 balles et d'un coup de baïonnette. On charge pour la 3^e fois, de Cavailhès et de Couëssin sont en avant, le premier a déjà reçu une balle qui lui a effleuré la main gauche et un coup de baïonnette à l'épaule droite ; un dernier coup de baïonnette à la hauteur du poumon droit le renverse²⁾. Sentant qu'une main robuste voulait lui enlever son drapeau il se cramponne à la hampe et il entend vaguement une voix lui dire : « Tu peux lâcher ton drapeau. Cavailhès, c'est Charette qui le prend ». C'est à tort que O. de Poli dit que pour sauver le fanion les T. F. B. s'en partagèrent le soir l'étoffe ; peut-être y eut-il com-

¹⁾ « Matric. 160 ; 2^e Cie. ; de CAVAILHÈS, Arthur, né à Castelnaudary (Aude), 29 déc. 1833. — T. F. B., 29 juin 1860 ; caporal ; sergent porte-fanion. — Camp. de 1860 ; bat. de Cast., 18 sept. où il fut blessé de 2 coups de baïonnette dans l'épaule droite, plus une balle qui lui effleura la main. Etant blessé, il remit le fanion au capitaine de Charette. Libéré après la campagne. — Chev. de l'O. de Pie IX ; méd. de Cast. — (*Matricule des T. F. B. (op. cit.)*, p. 31).

Le Cte de Cavailhès avait alors 27 ans. Engagé au sortir du collège il avait fait la camp. d'Italie de 1859 comme mar. de logis de caval. française. Il est mort le 16 févr. 1923 en son château de Rivals (Aude) des suites d'un accident singulier. S'étant endormi au coin de son feu, un journal qu'il tenait à la main glissa dans le foyer ; quand on arriva à son secours, ce vieillard de 90 ans avait la figure affreusement brûlée. Il s'éteignit après 15 jours de souffrances vaillamment supportées. Sa famille ne possède aucun document de lui se rapportant à son service aux T. F. B.

²⁾ D'après *Souvenirs du bat. des zouaves pontif.* (Paris, 1863, p. 55 et 106-107) par Oscar de Poli, qui a raconté l'épisode par ouï-dire, attendu qu'il était des 21 héros des *Crocette*, où il fut blessé. L'auteur est à peu près d'accord avec la *Matricule* (V. note 1) parue en 1923. Un survivant anonyme a donné (V. *l'Avant-Garde*, n° d'avril-mai 1923, p. 331) une autre version d'ap. laquelle Cavailhès aurait été blessé à l'épaule droite par un lancier piémontais qui fut blessé à son tour et auquel Cavailhès aurait évité — par un mensonge sublime — d'être achevé. Il est permis d'avancer que les détails d'une affaire racontés après 60 ans paraissent sujets à caution. Le drame était accompli, le blessé commençait à reprendre connaissance, il a dit la simple vérité, ses camarades y ont vu le pardon d'un martyr. La *Matricule* est concise, mais suffisamment précise, pour faire autorité.

mencement d'exécution, du fait que les franges paraissent avoir été enlevées. Il est certain que M. de Becdelièvre en emporta l'étoffe, qu'il cacha dans sa poitrine et qu'il remit ensuite à Pie IX au cours d'une audience particulière. Le Pape le lui donna aussitôt et le commandant le plaça dans l'Eglise N. D. du Puy. A l'époque des inventaires, ses filles le remportèrent dans leur château où elles le conservent encore dans un superbe cadre dont nous donnons la reproduction ci-dessous.



Fanion des Tirailleurs Franco-belges à la bataille de Castelfidardo (1860)

(Cliché communiqué par M. H. Morel, directeur de l'Avant-Garde)

Les F. B. avaient reçu ce fanion en août 1860, dit N. d'Albiousse, qui affirme dans *Le Fanion, le Drapeau et la Bannière des Zouaves pontificaux*, que le tablier était *blanc et jaune*, avec les armes pontificales au milieu. Le lieutenant des T. F. B. d'Albiousse, l'un des *vieux antiques*, tombé malade, dut rentrer de Terni à Rome avec les hommes malades et ne prit pas part à la bataille.

En réalité, d'après l'original, le fanion est brodé sur une serge blanche très serrée et doublée de soie jaune, la doublure, toute effilochée, déchirée par endroits dépasse de 3 cent. la serge, laquelle est cousue par de gros points de fil grossier et ces détails donnent à supposer qu'il devait exister une frange ou un galon qui a disparu. Les broderies de la tiare, des clefs et des glands sont en métal argenté et pailleté. Le reste de l'armoirie est brodé « au passé » d'un jaune très effacé. La broderie n'a rien de rare comme facture (ceci dit pour la brodeuse). En résumé, le recto est en serge blanche brodée, le verso en soie jaune formant l'encadrement et la doublure. Le tablier mesure exactement 42 centimètres carrés, il est tout tâché et déchiré.

Quels furent les uniformes du bataillon? M. Leconte, l'érudit conservateur en chef du musée royal de l'armée à Bruxelles, qui s'occupe depuis 4 ans de réunir des documents pour un travail sur ce sujet a consulté les papiers de Mgr. de Mérode conservés au Musée, et tient l'*Histoire des Zouaves pontificaux* du R. P. Bittard des Portes pour le meilleur ouvrage traitant de la question. M. Leconte est d'avis que les officiers et sous-officiers auraient tous porté le nouvel uniforme type turco, les officiers ayant le ceinturon noir à plateaux d'off. de chasseurs à pied français et la troupe le ceinturon de ce corps à double boucle en laiton. Les sous-officiers avaient à Castelfidardo, depuis quelques jours seulement, la carabine Minié, alors que la troupe avait le fusil français à baïonnette, à capsule rétrograde, et non le fusil court, dit de voltigeur, qu'on leur attribue souvent à tort ¹⁾.

D'après M. le comte de Tournon, ex-volontaire pontifical à cheval à Castelfidardo la motié de l'effectif combattit revêtu de l'ancien uniforme, « voire revêtu de guenilles des plus disparates » (Dans divers ouvrages on représente toujours les T. F. B. avec le nouvel uniforme, ce qui est une erreur). M. le colonel italien Vigevano a fait paraître ces temps derniers un gros ouvrage sur l'armée pontificale. Malheureusement cet ouvrage qui rend hommage à cette armée, est sujet à caution pour tout ce qui concerne la tenue et l'armement.

M. le comte de Mauduit, un des très rares survivants de la bataille, qui a conservé toutes ses facultés nous paraît avoir solutionné la question. Voici la lettre que nous a fait parvenir M. de Mauduit : ²⁾

« Nous étions au camp de Terni 3 compagnies *en uniforme de chasseurs de Vincennes français*.

¹⁾ Au musée royal de l'armée belge, à Bruxelles, 3 grandes vitrines renferment de nombreux souvenirs de Z. P. (mannequins, armes, estampes, photos, etc.), mais aucun document certain sur les T. F. B. sauf 2 aquarelles donnant les projets des uniformes soumis au Ministre des Armes, Mgr. de Mérode. (Ces vitrines ont été reproduites dans le n^o de juillet-août 1924 de l'*Avant-Garde*).

²⁾ « 1^{re} Cie ; matr. 227. — DE MAUDUIT, Henry, né à Quimperlé (Finistère), 21 oct. 1837. — T. F. B. 16 juillet 1860. — Camp. de 1860 ; bat. de Cast. — Méd. de Cast. — Passé aux Z. P., matr. 604, 12 févr. 1861 » (où il fut promu ensuite lieutenant). — *Matricule . . .*, op. cit.



Portrait du Capitaine de Charette portant le second uniforme (type «turco») du corps des Tirailleurs Franco-Belge (d'après la fotogr. communiquée par M. de Manduit) (N. B. — Les manches ne portent aucun insigne de grade? ¹⁾)

« Le commandant de Becdelièvre, qui avait choisi l'uniforme des premiers volontaires, sortait des chasseurs à pied et y avait fait la campagne de Crimée. Voilà la raison pour laquelle les premiers tirailleurs portaient le costume des chasseurs à pied.

« Le général Lamoricière vint à Terni et passa la revue des T. F. B. Après l'inspection il demanda au commandant de Becdelièvre de modifier la tenue, *qui aurait pu être l'objet d'une réclamation du gouvernement français*. D'ailleurs, le général en chef voulait donner au nouveau corps une tenue spéciale qui le ferait distinguer de tous les autres corps de l'armée pontificale.

« Le capitaine de Charette, commandant la 1^{re} Cie, fut envoyé à Rome pour cette question d'uniforme et fut reçu par Mgr. de Mérode, Ministre des Armes (ancien officier belge ayant servi brillamment en Afrique). Ce dernier conseilla à Charette de prendre la tenue des *turcos*, *ce qui ne pouvait qu'être agréable à Lamoricière*.

« Donc, la tenue adoptée pour les T. F. B. rappelait plus l'uniforme des Turcos que celui des Zouaves. La culotte de ces derniers était un sac dans le fond duquel se trouvaient 2 trous pour passer les jambes ; au contraire, les turcos avaient une culotte très large qui s'attachait au-dessous du genou et c'est cette forme qui fut adoptée pour le bataillon. *La seule chose qui distinguait les volontaires*, c'était le képi, au lieu du fez et du turban, portés en Afrique par les zouaves et les turcos.

« Charette revint à Terni avec une tenue d'un nouveau modèle, mais de couleur *bleu azur* splendide qui encadrait supérieurement sa nature blonde. Lamoricière trouva la nuance trop claire et fit adopter la couleur *grise*, moins voyante ; *mais, en attendant, il autorisa Charette à conserver l'uniforme qu'il portait, c'est pourquoi Charette se battit à Castelfidardo en uniforme bleu azur*, et le conserva jusqu'à son retour à Rome, après être guéri de ses deux blessures. *Charette, à Castelfidardo, portait le képi bleu et non le fez* (képi droit à visière droite carrée).

¹⁾ Serait-ce pas là le projet-type de la tenue turco? Il serait à souhaiter que M. Leconte veuille bien publier quelque jour les *projets* dont nous avons fait mention p. 37, note 1 et dont nous ne connaissons l'existence que par sa bienveillante communication. Nous lui exprimons respectueusement ce vœu.

« Avant notre départ du camp de Terni pour Lorette et Castelfidardo, arriva la 4^e compagnie dans l'uniforme de zouaves gris clair adopté par Lamoricière, puis un certain nombre d'officiers, notamment les Savoisiens : de Chollay, de Magny, d'Yvoire et de Cordon ; tous quatre soldats sortant d'un régiment étranger avaient eu le temps, dans les premiers jours de septembre, d'aller à Rome pour se faire habiller avec la nouvelle tenue.

« En résumé, à Castelfidardo, il y avait 3 compagnies de T. F. B. avec l'uniforme des chasseurs à pied et une compagnie, la 4^e, en uniforme gris avec képi, rappelant l'habillement des turcos ».

A cette précieuse lettre de M. de Mauduit était annexée une photographie de Charette datant de cette époque de sa vie. En parlant de ce document rarissime, nous ferons remarquer la passementerie de la veste, plus grêle que celle des Z. P., et la culotte type turco. Le fez, qu'il porte, devait servir de bonnet de police. D'après M. Leconte, les képis portaient sur le turban un petit cor de chasse en laiton. Cet uniforme fut des plus éphémères. Le 1^{er} janvier 1861 les T. F. B. devenaient les Z. P. et en portaient l'uniforme type zouave, bien connu de nos lecteurs¹⁾.

Tel fut ce bataillon de 384 preux, qui ont baptisé de leur sang ce fanion pontifical auquel on eût pu inscrire la devise sublime des chevaliers-templiers :

« *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam!* »

Henri DEFONTAINE.



Bataille de Castelfidardo

Gravure contemporaine (Cliché communiqué par M. H. Morel de Lille)

¹⁾ A MM. H. Morel, Directeur de l'*Avant-Garde*, Leconte, Conservateur en chef du musée royal de l'armée belge, Cte de Mauduit, ainsi qu'aux vénérables filles du lieutenant-colonel de Becdelièvre et à la famille du sergent Cte de Cavailhès, nous offrons nos bien vifs remerciements pour les précieux renseignements et les intéressants documents qu'ils ont bien voulu nous faire communiquer.

LES OFFICIERS DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE DU ROYAUME D'ITALIE (1805—1810)

(PLANCHE SUPPLÉMENT N° 2)

Puisque nous consacrerons cette année de nombreux articles au Service de Santé de l'armée française, nous avons cru intéressant de dire un mot de celui du Royaume d'Italie sous le 1^{er} Empire, constitué d'après les mêmes principes que celui de l'armée française et sur lequel on ne trouve rien dans l'ouvrage par ailleurs assez complet de Lienhart et Humbert.

Le corps des Officiers du Service de Santé du royaume d'Italie, comprend d'après le décret de création du 10 février 1805 un Directeur Général, un certain nombre d'Officiers Supérieurs (faisant fonction d'Inspecteurs) et des Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

L'uniforme des Officiers de Santé en drap vert foncé était semblable comme coupe et comme signes distinctifs des grades à celui de leurs collègues de l'armée française; ceux qui appartenaient aux différents corps de troupes de l'armée ne se distinguaient de ceux attachés aux hôpitaux que par le bouton du corps appliqué à la ganse du chapeau. Le Directeur Général portait le col et les parements en velours noir, le gilet vert clair. Les médecins et chirurgiens avaient le col, les parements et le gilet rouges; les pharmaciens, le col, les parements et le gilet verts foncé. Les élèves en service, comme les étudiants exerçant pratiquement, avaient seulement un uniforme de petite tenue. Ces uniformes paraissent n'avoir pas subi de changements jusqu'à la fin de l'Empire, car on ne trouve plus aucun décret les concernant aux archives de Milan

ITALO CENNI et E.-L. BUCQUOY.

MUSIQUES ET FANFARES DES TROUPES A CHEVAL (1815—1925)

COMPLÉMENT

Comme complément à l'étude qu'a publiée le Passepoil sous ce titre, nous avons retrouvé, dans des notes prises de visu par un contemporain et que M. Nussbaum a bien voulu nous communiquer, la tenue portée par les musiciens du 2^e Dragons entre 1845 et 1850.

Ces musiciens portent le casque de la troupe, avec crinière et houppette noires, mais orné d'un plumet tricolore. Ils ont l'habit du régiment, vert, à collet, parement, revers, passepoils et ornement des retroussis orange, pattes de parement et retroussis verts; galons d'or au collet et au parement. Epaulettes blanches. Pantalon rouge comme la troupe.

Les trompettes du régiment, à la même date, ont la crinière et la houppette rouges, le plumet écarlate, les épaulettes vertes et rouges de la troupe et un galon tricolore au collet et au parement, d'après la même source.

Capitaine DARBOU.

UNIFORMES DES OFFICIERS DE SANTÉ DES CORPS DE TROUPE — (1815 — 1914)

(PLANCHE HORS TEXTE EN COULEURS N° 6)

Nous commençons ici la publication d'un ensemble de renseignements peu connus ou même totalement inédits sur les Uniformes du Service de Santé. Ils ont été centralisés et rédigés par M. le capitaine Darbou. D'autres membres du PASSEPOIL ont enrichi cette étude de leurs documents ou de leurs souvenirs personnels; MM. H. Boisselier, Médecin-Major Ferron, Capitaine Bucquoy, Capitaine Boutmy, enfin le Capitaine de vaisseau Barthes à qui l'on doit la plupart des renseignements peu connus relatifs aux troupes de la marine. MM. Tanconville, Rousselot, Boisselier, Bucquoy l'illustreront d'artistiques planches hors texte. A tous nous adressons nos bien vifs remerciements.

LE PASSEPOIL.

Si l'on consulte la série des règlements qui de 1815 à 1914 ont déterminé la tenue des officiers de santé employés dans les corps de troupe, on constate que ces officiers ont dû régulièrement porter la même tenue que ceux des hôpitaux. La seule différence consiste dans le port du bouton du corps de troupe d'affectation — encore cette disposition disparaît-elle à partir de la mise en service du dolman en 1883 — et pendant une très courte période (du 4 septembre 1821 au 15 janvier 1822) dans une coupe légèrement différente de l'habit qui possède des retroussis alors que cette disposition ne s'applique pas aux officiers de santé non enrégimentés.

En réalité, les officiers de santé des régiments n'ont guère porté la tenue réglementaire tout au moins jusqu'à la mise en application du grand règlement du 14 juillet 1844. Résultat d'une tradition datant du 1^{er} Empire au moins¹⁾, la plupart ont porté tout simplement la petite tenue, frac et chapeau, des officiers de leur régiment, en y ajoutant le collet en velours écarlate (puis cramoisi en 1821), orné des broderies correspondant au grade. Nous en connaissons un certain nombre d'exemples, mentionnés un peu plus loin. A en croire Valmont, ce serait en 1821 que pareille mode serait entrée de façon générale dans les habitudes.

¹⁾ En ce qui concerne l'époque Impériale, le Musée de l'Armée possède deux habits de chirurgiens aux couleurs du régiment d'affectation. L'un bien connu, est celui de chirurgien des Dragons de la Garde, vert à collet, revers et parements en velours grenat avec boutonniers spéciales au corps médical brodées en or, retroussis écarlates à grenades d'or; cet habit se porte avec des aiguillettes d'or. Le second, moins connu, provient d'un chirurgien du 27^e Léger, en 1813, il est taillé sur le modèle des officiers d'infanterie légère (Règlement de 1812), à fond bleu foncé, revers et parements en pointe du fond lisérés de blanc; liséré blanc aux poches figurées en long et aux pattes à la subise; retroussis du fond lisérés de blanc et ornés de grenades argent; collet en velours rouge orné d'une baguette dentelée et de 2 boutonniers brodées en or; broderie en argent à la taille et baguette dentée de même aux parements; boutons du régiment.

Jusqu'à quelle date fut-elle en vigueur? Il semble que vers la fin du règne de Louis-Philippe, en raison de l'existence d'un règlement d'uniforme précis et détaillé, elle ait été peu à peu abandonnée. Néanmoins nous trouverons encore jusqu'en 1870 quelques fantaisies du même genre, en dehors de distinctions particulières attribuées aux médecins de certains corps spéciaux.

Nous allons ci-après essayer de dresser l'inventaire des renseignements, très incomplets du reste, que nous avons pu recueillir à ce propos. Nous diviserons notre étude en 4 périodes : 1^o (1815-1824), où nous avons fort peu de choses sur la question ; 2^o (1821-1850), période très intéressante au point de vue qui nous occupe et sur laquelle nous nous étendrons plus largement ; 3^o (1850-1870,) et 4^o (1870-1914,) pour lesquelles nous résumerons rapidement les particularités ou fantaisies peu nombreuses d'ailleurs, spéciales à quelques corps. Enfin nous dirons quelques mots des médecins des troupes de la marine.

1^o (1815—1826)

Les décisions des 23 septembre et 6 décembre 1815 maintiennent dans l'ensemble l'uniforme précédemment en vigueur, c'est-à-dire celui du règlement de l'an XII, l'habit étant à fond bleu barbeau mêlé de blanc.

Cette tenue fut-elle portée telle quelle? Il est permis d'en douter. Voici en effet ce que nous trouvons dans les mémoires du médecin principal Guerre, qui était en 1819 chirurgien sous-aide au Régiment des Dragons de la Garonne¹⁾.

« En 1816, on donna aux officiers de santé un uniforme dont toutes les parties, sauf le collet, les parements, et, pendant la saison chaude, la veste, étaient confectionnées en drap bleu de ciel. Cet uniforme comprenait un habit à revers, boutonné sur le devant de la poitrine avec poches en travers et à 3 pointes. Revers en drap bleu de ciel ; collet renversé avec deux boutonnères sur le devant ; collet et parements en velours noir pour les médecins, écarlate pour les chirurgiens, vert foncé pour les pharmaciens. Pantalon demi-collant en drap bleu de ciel. Capote-manteau, veste d'hiver et bonnet de police en drap de couleur analogue ; veste d'été en étoffe blanche. Boutons du type spécial aux officiers de santé ; chapeau national non bordé, porté en bataille. Épée de grosse cavalerie, portée au moyen d'un baudrier. Comme chaussures, des bottes portées sur le pantalon. Les grades étaient indiqués, comme dans l'uniforme de 1775, par des galons dorés bordant les boutonnères du collet et d'autres parties de l'habit dans des conditions déterminées. Les sous-aides brevetés (que l'on qualifiait encore d'officiers de santé de 3^e classe), portaient simplement un galon doré autour des boutonnères du collet. Les sous-aides surnuméraires ne portaient aucun galon. »

¹⁾ Extrait de l'Histoire de l'École Impériale du Service de Santé militaire instituée en 1856 à Strasbourg » par ROUIS (Berger-Levrault, 1898).

C'est l'uniforme que porte le sous-aide, dessiné par M. Ganier-Tanconville, page 25 du n° 2 du Passepoil 1927.

En ce qui concerne le harnachement, il résulte d'une décision du 8 novembre 1819, qu'il était, antérieurement à cette date, semblable à celui des officiers subalternes du corps dans les régiments de cavalerie. La décision précitée essaya d'introduire pour les officiers de santé montés le harnachement modèle des officiers montés des légions départementales, la housse étant aux couleurs de l'uniforme des officiers de santé.

2° (1821—1850)

Le règlement du 4 septembre 1821 donne aux officiers de santé le port de l'habit bleu de roi et leur rend comme distinction les feuilles d'acanthe. Ceux des corps de troupe ne se distinguent, d'après ledit règlement, que par le port des boutons du corps et la forme de l'habit qui est à retroussis, disposition étendue le 15 janvier suivant à tous les officiers de santé.

Ce règlement, sauf la substitution, le 22 décembre 1821, du velours cramoisi à l'écarlate pour les chirurgiens, l'adoption du pantalon garance le 27 juin 1833 et quelques autres modifications de détail, est resté en vigueur jusqu'au règlement du 14 juillet 1844.

En réalité, si nous consultons le manuscrit de Valmont, nous voyons « qu'en 1821 les chirurgiens des corps de troupe reçurent la tenue de leur corps, ou, dans la cavalerie, le frac, avec collet en velours cramoisi orné des broderies distinctives du grade, et parfois avec le bouton des médecins ».

Aucune prescription de ce genre n'existe au Journal Militaire. Or, les affirmations de Valmont sont vérifiées par des renseignements d'autre source. Il faut donc admettre que si le fait en question n'eut rien d'officiel, la mode de porter la tenue du corps fut au moins tolérée et approuvée dans l'ensemble. Du reste, quelques tenues de ce genre ont même été portées dès avant 1821.

Nous connaissons les tenues ci-après, en ce qui concerne cette période :

Maison du Roi. — Le colonel TITEUX, dans son ouvrage sur la maison du Roi, nous a conservé la tenue des chirurgiens des trois corps maintenus après 1815.

Gardes du Corps du Roi. — En 1815, même uniforme que les Gardes du Corps avec collet de velours noir portant la broderie en argent des officiers de santé de l'armée ; aiguillettes du grade ; chapeau. En 1820, habit bleu semblable à celui des Gardes, sans boutonniers aux devants ; doublure et retroussis du fond ; collet et parements en velours cramoisi ; boutons et garnitures de retroussis en or et du modèle des Gardes ; 2 boutonniers en or au collet ; 3 à

chaque parement du modèle des officiers de santé ; aiguilletes en or ; culotte blanche à l'écuyère ; chapeau à ganse en or et pompon de la couleur de la compagnie ; épée, dragonne d'or, le cordon coupé d'une raie noire ¹⁾).

Gardes à pied. — Habit bleu de la coupe des officiers inférieurs du corps, doublure et retroussis en même drap ; collet et parements en velours cramoisi ; boutons et garnitures des retroussis en or, du modèle des officiers inférieurs ; 2 boutonnières au collet, 3 au parement, du modèle des officiers de santé ; culotte blanche avec bottes à la Souvarow ; chapeau avec ganse en or et pompon or et soie bleue ; épée.

Gardes du Corps de Monsieur. — Habit vert, du modèle des Gardes, doublure et retroussis en drap du fond ; collet et parements en velours cramoisi ; boutons et garnitures des retroussis en or, du modèle des Gardes ; chapeau avec ganse en or, pompon à la couleur de la Compagnie ; aiguilletes en or ; bottes à l'écuyère ; dragonne d'épée en or, le cordon coupé d'une raie noire ; culotte blanche ; 2 boutonnières au collet et 3 aux parements, en or.

Garde Royale. — La décision du 23 septembre 1815 prévoit que les chirurgiens des corps de troupe auront la même tenue que dans la ligne, ceux des troupes à cheval ayant en plus une aiguillette d'or du modèle des officiers. En réalité, c'est la tenue du corps de troupe qui a été portée BELLANGÉ nous a laissé un curieux chirurgien du 3^e régiment, qu'a reproduit M. BOISSELIER sur notre planche hors texte en couleur n° 6. En modifiant la couleur du parement et de sa patte, on peut reconstituer sur ce modèle la tenue des chirurgiens des 6 régiments. Quant aux Suisses, nous n'avons rien de précis à leur sujet. Il est possible qu'ils aient porté le frac écarlate, par analogie avec les chirurgiens des Suisses de la ligne qui avaient l'habit garance, comme nous le verrons un peu plus loin.

En ce qui concerne les chirurgiens de la cavalerie et de l'artillerie à cheval, VALMONT confirme pour eux le port de l'aiguillette et donne quelques indications sommaires, d'où il résulte qu'ils ont dû porter la tenue ci-après : chapeau comme celui des officiers de leur régiment respectif ; frac semblable à l'habit de ville des officiers (bleu foncé aux cuirassiers, grenadiers, hussards et à l'artillerie à cheval, vert aux dragons, chasseurs et lanciers), avec distinctions comme pour les officiers, sauf le collet qui est en velours cramoisi orné de broderies d'or quelle que soit la couleur du bouton ; bouton du régiment et aiguillette de la couleur du bouton ; pantalon semblable à celui des officiers du corps ; épée ; pas d'épaulettes.

(A suivre.)

Capitaine DARBOU.

¹⁾ La dragonne paraît donc avoir été donnée aux chirurgiens des Gardes du Corps, alors qu'elle est supprimée pour tous les officiers de santé de l'armée, qui, après l'avoir eue sous la Révolution et l'Empire, ne la reprendront qu'en 1883.

LE MARÉCHAL PRINCE DE ROHAN-SOUBISE (1715-1787)

Capitaine-Lieutenant de la C^{ie} des Gendarmes de la Maison du Roi.

(PLANCHE HORS TEXTE N° 5)

Le prince CHARLES DE ROHAN-SOUBISE naquit le 7 juin 1715 de Jules-François-Louis et de Anne-Adélaïde de MELUN, et s'éteignit le 4 juillet 1787. Il descendait des Rohan-SOUBISE, branche (éteinte au XIX^e siècle), issue au 20^e degré de celle des Rohan-GUÉMÉNÉ (existant encore) elle-même issue au 13^e degré de la branche aînée des Rohan, créés princes de LÉON en 1572, jouissant à la cour de France, comme cadets de la Maison de Bretagne, des prérogatives des princes de naissance et des princes étrangers, et qui prétendaient rien moins qu'à descendre d'un des héros fabuleux de la guerre de Troie, comme l'a soutenu l'un de ses historiographes¹⁾.

L'un des ancêtres du maréchal avait orgueilleusement dit à Henri IV : « Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis », parodie de la fameuse devise des sires de Coucy. Aussi Soubise fut-il redevable autant aux privilèges de sa naissance qu'à la faveur royale de tous ses grades. Il prouva qu'il n'était point dépourvu de talents militaires et montra également en toutes occasions une grande bravoure, malheureusement il n'était point doué des qualités particulières indispensables au général en chef, et la victoire d'Iéna a pu, seule sur les tables de l'Histoire, effacer le désastre de Rosbach. De caractère facile, Soubise fut d'abord, à Versailles, le camarade de jeux de Louis XV enfant, et il devint ensuite l'« ami de cœur » du roi à un tel degré que ni les prétentions absurdes d'un orgueil de race poussé à l'extrême limite du bon sens²⁾, ni ses défaites ne purent faire succomber le maréchal sous les épigrammes de la cour et les clameurs du peuple, car la faveur du roi et l'amour pour son maître demeurèrent toujours au même potentiel et dominèrent l'opinion, aussi fut-il le seul courtisan qui escorta la dépouille mortelle

¹⁾ « ...la maison de Rohan descendait d'ARMOREUS, fils d'ÉNÉE, et père d'un nommé ROHAN ou ROHON lequel surpassa Armoreus en astrologie, en toute doctrine ». (Robert Le Baillif, médecin de la maison de Rohan. *Petit traité de l'Antiquité et de la Singularité de la Bretagne Armorique*. (Rennes, 1578, 1 v. in-4^o).

²⁾ La fille aînée de Soubise, devenue par son mariage princesse de Conti, permit ainsi à son père d'entrer dans la famille royale où il prit le titre de « très haut et très excellent prince » ce qui provoqua les protestations des princes du sang. Après son troisième mariage, Soubise, admis aux *petits soupers* intimes du roi, présidés par la du Barry, émit la prétention que la Maison de Rohan devait prendre rang immédiatement après les princes du sang, au-dessus de tous les pairs auxquels il contesta, par 2 mémoires adressés au roi, le droit de porter, à la chapelle royale, les plats à la cène ou le goupillon !

de Louis le BIEN-AIMÉ. Marié à trois reprises ¹⁾, Soubise tomba par ses bassesses envers la du Barry dans une profonde déconsidération ²⁾ sauf, peut-être, de la part des bibliophiles ³⁾.

C'est d'après une peinture anonyme contemporaine, placée au Musée de Versailles dès sa création, que notre éminent collaborateur J. Hilpert a reproduit le portrait en pied du maréchal de Soubise portant ⁴⁾ le splendide uniforme de *capitaine-lieutenant* de la Compagnie des Gendarmes de la Maison du Roi, dont il était personnellement le capitaine commandant. La charge de capitaine-lieutenant venant immédiatement après celle de capitaine de la compagnie *écossaise* — première — des Gardes du corps était, d'ailleurs, parmi les plus enviées. Soubise l'obtint cependant dès l'âge de dix-neuf ans ⁵⁾ avec le gouvernement de la Champagne et de la Brie. Il est à remarquer que les revers paraissent cousus à même l'habit, donc ne peuvent se déboutonner, et que l'épée est la forte épée de combat wallonne, adoptée généralement par la Maison du Roi, arme dont est issue la garde à branches multiples de notre sabre de cavalerie Contemporain. La tenue, en somme, est conforme à l'ordonnance.

Aide de camp du roi, au siège de Fribourg, Soubise eut un bras cassé. A Fontenoi il contribua au succès de la journée par une charge opportune. Après Raucoux et Lawfeld, le roi le nomma gouverneur de la Flandre et du Hainaut, puis de Lille. Avec un corps de 25.000 hommes, il prit Wesel, le pays de Clèves, la Gueldre. C'en eût été fait de Frédéric le Grand s'il n'eût été sauvé par l'impéritie et l'indécision de Soubise que Seidlitz culbuta à Gotha et que Frédéric écrasa à Rosbach. C'eût été pour tout autre, la disgrâce définitive, mais Mme de Pompadour lui fit envoyer des renforts et, aidé par Chevert, Soubise fut vainqueur à Lutzelberg, ce qui lui valut le bâton de maréchal. Mais, encore une fois, son indécision l'empêcha de tirer parti de la victoire. La toute puissante favorite le fit nommer commandant de l'armée d'Angleterre avec 100.000 hommes, « forces suffisantes — a écrit Napoléon dans ses *Mémoires* (T. VII, p. 294) — pour conquérir l'Allemagne si elles eussent été bien commandées ». La jalousie du maréchal de Broglie obligea Soubise, il est vrai, à battre en retraite sur le Rhin. La Cour dut céder à la clameur publique, enleva 30.000 hommes à Soubise et les donna à de Broglie, mais les deux maréchaux opérèrent encore chacun pour son compte ; de Broglie fut disgrâcié et Soubise nommé commandant en chef avec d'Estrées pour adjoint. Après avoir été battu à Wilhelmstadt et vu prendre Cassel presque sous ses yeux, Soubise, bien conseillé par d'Estrées fut vainqueur à Johannisberg et sur cette victoire, termina sa carrière militaire.

Henri DEFONTAINE.

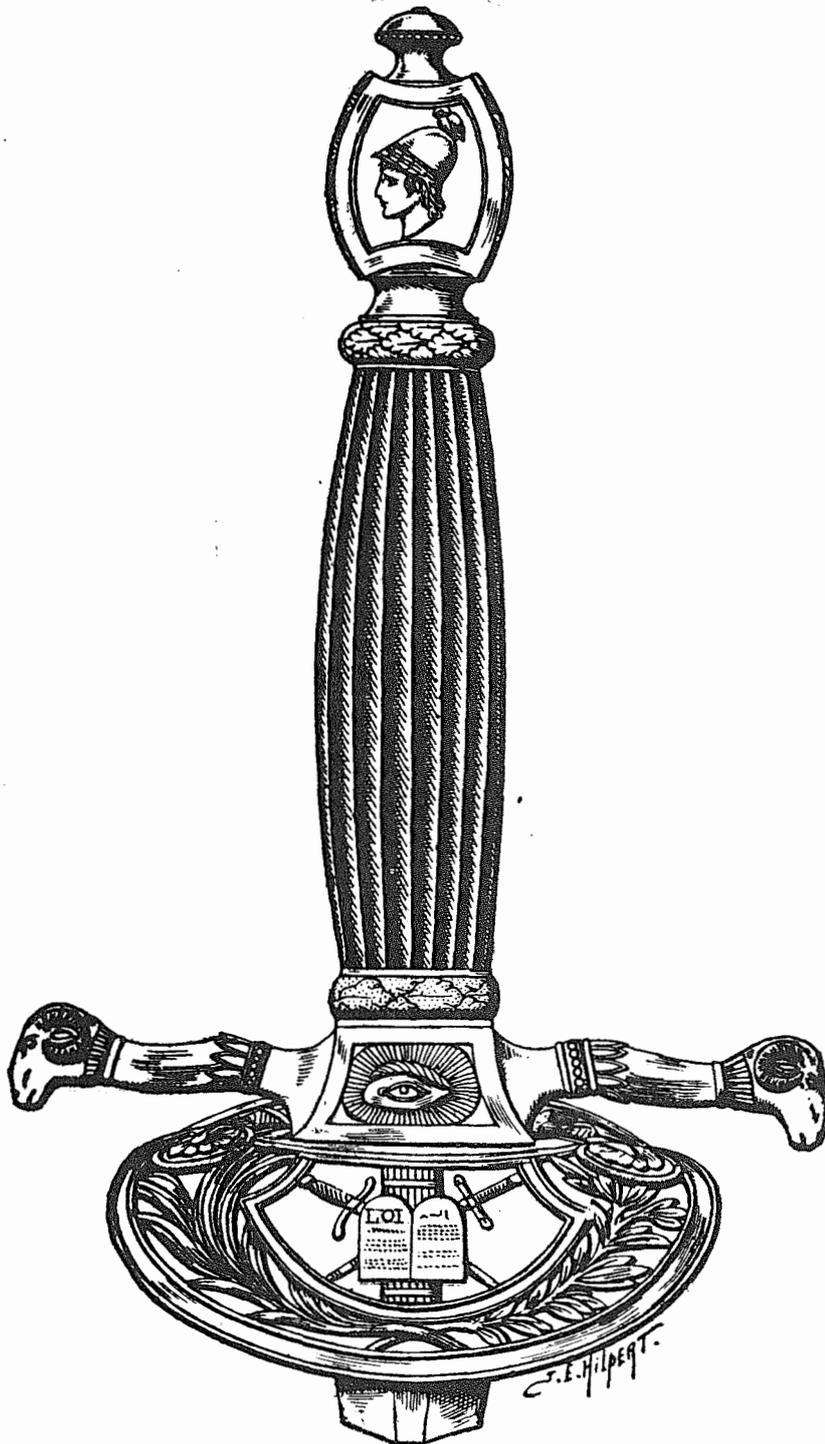
¹⁾ 1^o en 1739, à Louise de la TOUR d'AUVERGNE, princesse de BOUILLON ; 2^o en 1741, à Thérèse de SAVOIE, princesse de CARIGNAN ; 3^o à Christine, princesse de HESSE-RHEINFELD.

²⁾ Due surtout à ce qu'il avait marié une de ses parentes, Mlle de TOURNON à l'infâme Vicomte du Barry. D'autre part, jusque dans sa vieillesse la plus avancée, il demeura aussi irrégulier que débauché, affichant avec éclat ses maîtresses, pour la plupart des courtisanes.

³⁾ Le catalogue de sa Bibliothèque, vendue après sa mort, comprenait 8302 articles.

⁴⁾ L'uniforme des maréchaux de France n'a fait l'objet d'aucune réglementation officielle avant la création des *maréchaux d'Empire*, en 1804.

⁵⁾ Communication de M. Hallynck, chef du Bureau des Arch. adm. au Min. de la Guerre.



Epée de membre du Tribunat

(Collection C. Leroy)

Monture en bronze ciselé, fusée ébène, lame plate dorée et bleuie, fourreau cuir à garnitures dorées

QUESTIONS ET RÉPONSES

53^e Question (posée par M. le capitaine Darbou). Connait-on quelque chose sur l'organisation et particulièrement sur les uniformes des formations suivantes, constituées aux Colonies :

1^o — Compagnies de « Yolofs », encadrées par l'artillerie de Marine lors de la première expédition de Madagascar (1829).

2^o — Compagnies noires formées au Sénégal sous Louis-Philippe et au début du Second Empire.

3^o — Milice de Cayenne (1830—1834).

4^o — Compagnie d'artillerie Légère de l'Île Bourbon (arrêté du 8 juillet 1831).

5^o — Milice de l'Île Bourbon (infanterie, cavalerie, artillerie et pompiers, ordonnance du 15 octobre 1834).

6^o — Milice de l'Île Bourbon sous le second Empire.

7^o — Cipayes de l'Inde de la fin de la Restauration au second Empire.

8^o — Compagnies indigènes du Génie formées dans diverses Colonies de la Restauration à 1900.

Réponse à la 51^e Question (posée par M. le capitaine Bucquoy). Nous avons reçu 2 réponses à cette question. La première émanant de M. L. attribue ces hausse-col à un officier de l'école de Metz ou à un officier du génie vers 1830-35. Nous ne partageons pas cette opinion, la cuirasse et le pot ayant à cette époque dans les attributs du génie une forme déjà beaucoup plus moderne. Nous préférons la solution proposée par M. Allard de Mesgrigny qui les croit appartenant à des officiers du génie de l'époque Louis XVI. M. de Mesgrigny a eu entre les mains une pièce semblable et se trouvait, nous dit-il, parfaitement d'accord avec M. Cottreau pour cette attribution. Le même modèle a été vu par ces Messieurs *en broderie* attaché à un habit de l'époque Louis XVI.

E.-L. B.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

L'exposition du Passepoil. — Le Passepoil remercie les nombreux membres qui ont bien voulu répondre à son appel en lui annonçant l'envoi d'intéressantes pièces. — Le comité travaille activement à la rédaction du catalogue où une page de supplément sera réservée à ceux qui se décideraient un peu tard à nous prêter leur concours. L'exposition s'annonce comme un gros succès, et nous prions tous nos membres de la signaler à l'attention de leurs amis qui visiteront Strasbourg du 3 au 31 juillet.

Liste des membres. — Ont été admis dans la Société au cours des mois d'Avril et Mai :

comme membres actifs : MM. Pierre Benoit à Paris, Commandant Bonnefous à Metz, Lucotte à Paris, Médecin-Major Maire à Lunéville, Martin à Strasbourg, Capitaine Schaaff à Strasbourg, J. Schneider à Strasbourg, Speich à Strasbourg, Spitz à Strasbourg, Médecin-Major Viry à Strasbourg ;

comme abonnés : L'École du Service de Santé Militaire de Lyon ; L'Association des Écrivains combattants ; la Librairie Carl Bath à Berlin.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. Bucquoy.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



CHARLES DE ROHAN-ROHAN, PRINCE DE SOUBISE
Maréchal de France — (1758—1787)



CHIRURGIENS MILITAIRES — 1828

GARDE ROYALE
3^e Régiment d'Infanterie

LIGNE — REGIMENTS D'INFANTERIE SUISSE
Grande et petite tenue

VIENT DE PARAÎTRE

LES ORDRES FRANÇAIS

ET LES

RÉCOMPENSES NATIONALES

Album grand in-4 de 180 pages, orné
de 670 reproductions en héliotypie de
grandeur exacte, d'après les documents

:: :: :: authentiques :: :: ::

Ouvrage tiré à 500 exemplaires numérotés, dont 15 sur Japon
Impérial (non mis dans le commerce).

150 sur Japon parcheminé, à **300 fr.**
335 sur pur fil de Vincent Montgolfier, à **240 fr.**

Par poste, recommandé :

En sus, France **6 fr.**
Étranger **12 fr.**

Contre Chèque ou Mandat :

Chez l'auteur **L. BOURDIER, 56, rue La Boétie**
PARIS (8^e)

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

91. — M. Nussbaum, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg, offre :

Lalaise, Armée du 2^d Emp. (1860—1870),
59 lithographies en couleurs, grand in-
folio 400 frs.

demande : N° de la Giberne de Août
1914. — Extraits du Journal militaire con-
cernant les Uniformes.

92. — On offre : Journal militaire

année 1818 2 volumes 20 frs.

» 1819 » 16 »

» 1840 1 volume 9 »

» 1840 » Bis. 3 »

on demande l'année 1922 du Passepoil.

S'adresser à la rédaction du Passepoil.

Si vous venez en Alsace n'oubliez pas de visiter

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE MILITAIRE

organisée par le *PASSEPOIL*

au Musée historique de la Ville de Strasbourg

du 3 au 31 Juillet

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Mⁱⁿ-M^{or} FERRON

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

SOMMAIRE DU N° 4

— Uniformes des Officiers de Santé des Corps de troupe 1815—1914 (Suite) par le Capitaine DARBOU avec illustrations de H. BOISSELIER et une planche en couleurs hors texte N° 8 de L. ROUSSELOT.....	49
— L'exposition rétrospective militaire de Strasbourg - 1927 avec une planche phototypique hors texte (supplément N° 3)	57
— Le Régiment d'Infanterie de La Marck - 1786 par E. NUSSBAUM avec une planche en couleurs hors texte N° 7 de V. HUEN	61
— Echos et Nouvelles par H. DEFONTAINE	63
— Bibliographie.....	64
— Bulletin de la Société	64

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes
paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1927 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	50 fr.	60 fr.
Recommandé	57 »	68 »
Avec envoi sous tube	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé	62 »	72 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925 et 1926 du *Passepoil* sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque. L'année 1922 est épuisée.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**
Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

UNIFORMES DES OFFICIERS DE SANTÉ DES CORPS DE TROUPE — (1815 — 1914)

(PLANCHE HORS TEXTE EN COULEURS N° 8)

(Suite de l'article paru dans le N° 3 de la 7^e année, page 41)

Nous avons du reste trouvé dans la collection MILLOT (Bibliothèque de la Sabretache), le chirurgien des Lanciers de la Garde qu'a représenté ci-contre M. BOISSELIER et qui confirme bien les données de VALMONT.

Le harnachement devait être le même que celui des officiers du régiment respectif.

Pour l'artillerie à pied, la tenue devait être analogue à celle des chirurgiens des régiments d'infanterie de la Garde, et probablement avec l'aiguillette d'or que portaient les officiers du régiment.

LIGNE. — *Infanterie de ligne.* — Les règles générales données par VALMONT permettent de déduire à la date de 1821 et années suivantes la tenue des chirurgiens. Nous en avons, à la date de 1833, une confirmation intéressante dans la France Militaire d'Abel HUGO. En voici la description :

Chapeau bordé de noir, porté en bataille.

Habit d'officier d'infanterie, à collet cramois bordé d'un feston doré et orné d'une boutonnière ; parements, retroussis et passepoils garance ; boutons dorés. Pantalon garance. Epée d'officier d'infanterie.

Infanterie légère. — VALMONT nous a conservé un curieux chirurgien d'infanterie légère, à la date de 1825 environ. Il porte le chapeau à ganse d'argent ; le frac bleu foncé, à collet de velours cramois brodé en or, passepoils jonquille aux devants



J.B

Lanciers de la Garde Royale
Chirurgien-Major 1823

Habit vert, passepoils, col et parements cramois, boutons, boutonnières du col, aiguillette et trèfle en argent, pantalon cramois à double bande verte, épée dorée, épérons d'argent, chapeau noir, ganse de cocarde argent



Regiment de Hohenlohe
Chirurgien 1825

Chapeau M^{le} Général, ganse de cocarde argent, habit bleu céleste, col velours cramoisi, broderies or, pattes de parements, passepoils du devant de l'habit, des parements et des poches, retraussis jonquille, boutons blancs, pantalon bleu céleste, passepoilé jonquille.

de l'habit, à sa partie inférieure et au parement, ce dernier en drap du fond et coupé en pointe, retraussis jonquille, boutons argentés ; le pantalon blanc et l'épée sans dragonne que supporte un porte-épée noir.

Régiments suisses. — C'est de VALMONT également qu'est tiré le chirurgien d'un régiment suisse de la ligne représenté en habit garance par M. BOISSELIER. En petite tenue, VALMONT lui donne la même tenue, le fond de l'habit étant bleu foncé.

Régiment étranger de Hohenlohe. — Une courte description de VALMONT a permis à M. BOISSELIER de reconstituer le chirurgien de ce corps, dans les dernières années de la Restauration.

Carabiniers — C'est encore du texte de Valmont que M. BOISSELIER a tiré le chirurgien des Carabiniers, vers la fin de la Restauration. Sous LOUIS-PHILIPPE sa tenue a dû subir les mêmes modifications que celle des officiers : couleur distinctive garance, pantalon rouge, etc.

Cuirassiers et Dragons. — Chapeau semblable au chapeau de ville d'officier. Frac semblable à celui porté en tenue de ville par les officiers, mais sans épaulettes et avec collet en

velours cramoisi orné de broderies d'or (ce frac a été maintenu pour les officiers de santé même pendant la période 1821-1825, où il était supprimé pour la tenue de ville des officiers). Pantalon comme celui des officiers. Epée. En petite tenue on fait généralement usage de la redingote et du manteau d'officier (manuscrit de Valmont).

Lanciers (1831). — Pas de renseignements précis.

Chasseurs. — En 1821, chapeau de ville d'officier et frac semblable à celui qu'ont porté en tenue de ville, de 1815 à 1821, les officiers de chasseurs, mais avec collet en velours cramoisi brodé d'or. Pantalon semblable à celui des officiers. Epée. Cette tenue a dû subsister jusque sous Louis-Philippe (Valmont).



5^e Hussards
Chirurgien 1821

Habit bleu foncé, col et parements cramoisis,
galons et broderies dorés, pantalon garance
à bandes d'argent

Carabiniers
Chirurgien 1827

Habit frac bleu céleste, passepoils cramoisis,
boutons argent, col cramoisi, broderies or,
pantalon gris argentin, passepoilé cramoisi,
ganse de cocarde argent

Hussards. — Pour les premières années de la Restauration, nous connaissons un chirurgien du régiment de Hussards du Bas-Rhin (5^e régiment). M. Boisselier l'a représenté d'après le tableau connu où figurent le colonel de Castellane et les officiers du régiment. Cette tenue du chirurgien est un peu antérieure à 1821; elle a dû être portée entre 1818 et le début de 1821, en raison des insignes de grade qui sont ceux du règlement de l'an XII et différent totalement de ceux qui ont été prescrits par le règlement du 4 septembre 1821.



Artillerie à cheval
Chirurgien 1825

Chapeau à ganse de cocarde or, habit bleu foncé, parements retroussis et passepoils écarlate, col cramoisi, broderies or, pantalon bleu foncé à double bande écarlate

A dater de 1821, dit Valmont, les chirurgiens de hussards ont la tenue suivante : Chapeau de ville d'officier ; frac semblable à celui qu'ont porté en tenue de ville les officiers de hussards de 1815 à 1821 : ce frac, à un rang de boutons, est de la couleur du dolman de chaque régiment, avec parement en pointe garance (bleu de ciel au 4^e régiment), passepoilé de la couleur du parement aux devants de l'habit, aux retroussis (qui sont du fond) et aux pattes à la Soubise ; boutons argentés ; pour les officiers de santé collet en velours cramoisi orné de broderies d'or ; pantalon gris à passepoil et double bandes de la couleur du parement de l'habit ; épée. (Ce pantalon gris, semblable à l'ancien pantalon de cheval des officiers, de 1815 à 1818, doit être remplacé dans les dernières années de la Restauration, par le pantalon garance ou bleu de ciel des officiers.)

Nous trouvons un peu plus tard, dans les croquis d'après nature laissés par Raffet, le curieux chirurgien du 4^e hussards, vers 1836, qu'a représenté M. Rousselot sur la planche hors texte N° 8. Ce frac vert est légèrement surprenant à première vue ; son collet en drap du fond permet de le considérer comme un effet de petite tenue, le frac de grande tenue étant probablement analogue, mais avec collet en velours cramoisi et brodé d'or. Cette couleur verte est due probablement à ce fait que le seul habit réglementaire dans les régiments de hussards, celui des maîtres-ouvriers, est, pour tous les régiments, vert foncé depuis 1828. Rien d'étonnant à ce que les chirurgiens des différents régiments de hussards l'aient adopté.

Artillerie à pied et Génie. — Pas de précisions sur leur tenue, qui doit être analogue à celle des chirurgiens d'infanterie.

Artillerie à cheval. — Habit frac de petite tenue d'officier, tel qu'il a été porté par ceux-ci de 1815 à 1821, mais sans épaulettes et avec collet en velours cramoisi brodé en or. (Ce frac est bleu foncé, à un rang de boutons, avec parement en pointe, retroussis et passepoils en drap écarlate] ; pantalon bleu à passepoil écarlate ; chapeau et épée ; redingote et manteau bleu foncé. (Valmont.)

Après la réorganisation de 1829, les chirurgiens ont dû conserver cette tenue, avec le nouveau pantalon à bandes de l'artillerie.

Train d'Artillerie. — Tenue analogue, sauf les couleurs, à celle des chirurgiens d'artillerie. (Valmont.)

Train des Equipages. — Habit frac semblable à celui usité en tenue de ville pour les officiers de 1815 à 1821 (entièrement gris de fer et passepoilé de chamois en toutes ses parties), mais sans épaulettes et avec collet cramoisi brodé en or ; boutons argentés ; chapeau ; épée. (Valmont.)

Ces tenues ont été certainement portées jusque sous Louis-Philippe en suivant les modifications de tenue imposées aux officiers. Il y a lieu néanmoins de remarquer ce qui suit : Valmont n'a représenté qu'un très petit nombre des uniformes qu'il attribue aux chirurgiens et qu'il se contente généralement de décrire assez sommairement dans son texte ; les recoupements d'autre part ne sont pas des plus nombreux, à notre connaissance du moins. Il serait donc dangereux de conclure, en l'absence pour chaque cas particulier d'un document graphique contemporain, que tous les chirurgiens les ont arborées, et d'établir, par exemple par le jeu des changements de couleur distinctive, une série complète de tous les chirurgiens des régiments de cuirassiers. En l'absence d'une description réglementaire, il a pu y avoir de nombreuses fantaisies individuelles, comme aussi il peut s'être trouvé des colonels pour défendre le port de la tenue du régiment à leurs chirurgiens et quelques-uns de ceux-ci pour revêtir tout simplement la tenue réglementaire.

Notons qu'une décision du 1^{er} décembre 1832 a imposé aux chirurgiens des corps de troupe le port d'une giberne contenant les instruments usuels de chirurgie, ce qui a eu pour résultat d'amener l'adoption, le 28 mai 1841, sur l'habit et la capote, d'une patte d'épaule en drap du fond brodée en or, la broderie analogue à celle du collet.

En ce qui concerne le harnachement des chirurgiens des troupes montées, celui du 4^e hussards confirme le fait qu'ils durent fréquemment utiliser le harnachement d'officier de leur régiment, à l'exclusion du harnachement réglementaire.

A partir de l'apparition du règlement de 1844, il semble que les dispositions de ce règlement aient été généralement appliquées, ce qui dut marquer la disparition presque générale des tenues bariolées des chirurgiens. Cependant le corps des officiers de santé ne paraît pas s'être décidé à proscrire toute fantaisie. Les dessins contemporains de Pierre Lecomte au Musée de l'Armée nous ont conservé un chirurgien d'un régiment de cavalerie légère en 1844. Il porte le chapeau en colonne, mais réduit aux proportions d'un claqué de petite taille ; l'habit réglementaire ; le pantalon garance, mais orné d'une bande bleu foncé que proscriit le règlement ; enfin l'épée à fourreau d'acier portée comme un sabre par un ceinturon à double bélière placé sous l'habit. Lecomte représente également un « chirurgien de cavalerie de réserve » ayant la même tenue avec bande bleu foncé au pantalon, mais avec le chapeau un peu plus grand, l'épée portée au moyen d'un porte-épée sautoir et avec fourreau de cuir.



Aide-Major du 13^e Léger
Siège de Rome 1849

Siège de Rome. — C'est au recueil de Raffet, consacré au siège de Rome (voir Passepoil n° 5 de 1926) que M. Boisselier a emprunté les trois curieux types suivants de chirurgiens militaires qu'il décrit ainsi :

1^o Un *Aide-Major du 13^e Léger*, qui porte la casquette ou képi à calotte bleue et turban de velours cramoisi avec tunique de l'arme à col cramoisi brodé d'or, deux petits lisérés en or sur les manches dessinant les parements et deux baguettes de même métal sur les épaules, ceinturon de cuir noir et porte-giberne recouvert de cuir rouge

2^o *Chirurgien Aide-Major du 33^e de Ligne* avec shako de petit modèle recouvert de toile cirée noire et tunique entièrement en drap bleu mais dont le col et les pattes d'épaules sont brodés en or; les parements sont également en pointes et lisérés d'un petit galon d'or.

Notre docteur qui devait être de service porte en outre un manteau gris en sautoir.

3^o Le *Chirurgien-Major du 66^e de Ligne* est strictement à l'ordonnance (règlement du 14 juillet 1844) : Casquette de drap bleu, galons et attributs dorés, habit bleu, col et parements cramoisis, broderies d'or au collet.

Avant de terminer, nous faisons une remarque sur le port de la barbe : le Chirurgien-Major est fidèle à la tradition, il ne porte pas la moustache, mais les favoris descendant assez bas sur les joues, très en

vogue à cette époque dans le haut personnel du Service de Santé. Par contre les 2 Aides-Majors se trouvant plus en contact avec les officiers de grades subalternes se sont identifiés avec eux en adoptant non seulement la moustache, mais également la barbiche si chère à nos soldats d'Afrique.

Chirurgiens des Troupes d'Afrique. — Sous Louis-Philippe, les Chirurgiens des Troupes d'Afrique ont dû arborer des tenues très variées et parfois fantaisistes, sur lesquelles les renseignements manquent un peu. Le règlement du 28 juillet 1840 attribue aux officiers de santé en Afrique une casquette bleue avec bandeau en velours de la couleur de collet, suivant la spécialité, et galons de grade. La tenue se complétait par la capote de petite tenue ou parfois par une tunique. Les dessins de Lecomte représentent un chirurgien avec une casquette de ce modèle, une tunique et une giberne enveloppée dans un étui rouge.



Chirurgien-Major du 66° de Ligne

Chirurgien Aide-Major du 33° de Ligne

Siège de Rome 1849

Par contre, la collection Paul Schmid, très documentée sur la période 1845—1849, nous donne des chirurgiens de zouaves, de tirailleurs et de la légion étrangère à képi bien foncé, à galons d'or; capote bleue foncé à 2 rangées de boutons et pantalon garance.

Enfin, dans l'« Histoire de l'Armée et de tous les régiments » de Pascal, un chirurgien des troupes d'Afrique est représenté, vers 1850, en képi bleu foncé à bandeau cramoisi et galons d'or; tunique; pantalon garance; épée portée en ceinturon ⁽¹⁾.

(1) — En 1854, la tresse d'or couvrant la couture d'assemblage du bandeau et du turban, est remplacée au képi des médecins-majors par la baguette (autrefois réservée au képi des médecins principaux) formée de 2 toisades en cannetille guipée séparées par un rang de petites toisades. — Le képi figuré par Lecomte existe dans la collection Fritz Kieffer.

Chasseurs à pied. — Nous n'avons rien trouvé sur la tenue de leurs chirurgiens sous Louis-Philippe.

Gardes mobiles de 1848. — Notre intention n'est pas d'aborder la question très complexe des chirurgiens de la Garde Nationale. En raison dans son rôle très particulier, nous dirons cependant un mot de la tenue des chirurgiens de la Garde mobile de 1848, que nous avons relevée dans la collection Paul Schmid. Ils portent le chapeau modèle général, la ganse en argent ; la tunique bleu foncé à collet, parements et pattes d'épaules en velours cramoisi (à broderies d'argent, les boutons argentés ; le pantalon bleu foncé à bande écarlate ; le sabre d'officier avec ceinturon en cuir verni noir, ainsi que le porte-giberne.

3^o (1850—1870)

Dans cette période, le règlement de 1844 est toujours en vigueur dans l'ensemble. Les fantaisies semblent disparaître presque complètement, seuls quelques corps spéciaux ont conservé certaines distinctions. Nous avons relevé les particularités suivantes :

Garde Impériale. — Une décision du 23 août 1854 accorde aux officiers de santé de la Garde une aiguillette d'or portée sur l'épaule droite.

D'autre part, des photographies contemporaines nous apprennent que certains médecins des Guides ont porté comme les officiers la double bande d'or au pantalon. (1)

Dans les cuirassiers et carabiniers, les officiers de santé ont également fait usage, en petite tenue, de la culotte garance portée dans la grande botte modèle du régiment ; avec cette tenue ils portaient l'épée à fourreau d'acier suspendue par un ceinturon à double bélière. (1)

Le médecin-major des chasseurs à pied, en petite tenue, a aussi porté l'épée à fourreau d'acier au moyen d'un ceinturon à bélières.

Les médecins des Cent Gardes faisaient de même usage de l'aiguillette en or.

Cavalerie. — Il semble que les médecins des corps de cavalerie n'aient pas renoncé tout de suite à porter la tenue du corps. M. le Médecin-major Ferron nous a raconté tenir d'un sien ami mort récemment que celui-ci avait vu dans sa jeunesse le médecin-major d'un régiment de hussards (le 2^e certainement) portant vers 1855 l'uniforme brun-marron du corps avec le collet et les parements cramoisis (il s'agit vraisemblablement d'un frac).

(A suivre)

Capitaine DARBOU.

(1) Renseignements extraits d'un article sur les officiers de santé des corps de troupe sous le second Empire, publié par la Giberne, 14^e année.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE MILITAIRE

organisée à Strasbourg par le Passepoil

C'est le 2 juillet qu'à eu lieu l'inauguration officielle de notre exposition dans la grande salle du Musée historique que la ville de Strasbourg avait bien voulu mettre à la disposition du Passepoil.

M. le Préfet du Bas-Rhin et Madame Borromée, les généraux Mareschal et Reibel, les Médecins-Inspecteurs Sudre et Chavigny, M. Peitotes, Député-Maire de Strasbourg, avaient tenu à assister à cette petite solennité à laquelle prirent part tout ce que Strasbourg compte d'amateurs d'histoire et de curiosité militaire.

A 15 heures, M. Schweitzer, Président du Passepoil, déclarait l'exposition ouverte en souhaitant la bienvenue à ses hôtes et en remerciant les organisateurs de cette manifestation. Après lui le capitaine Bucquoy, après avoir rappelé rapidement le but et la genèse de la Société qu'il a fondée, fait en ces termes l'historique de l'exposition :

Il était dès le début dans les intentions des fondateurs du Passepoil d'organiser à Strasbourg une exposition rétrospective militaire. Un projet fut ébauché il y a trois ans ; mais il ne put être réalisé parce que, pour une exposition de ce genre il faut avant tout un homme qui en assume la charge, c'est-à-dire à la fois la direction technique et l'organisation matérielle. Or, ni M. Schweitzer, retenu par ses occupations, ni moi éloigné par la distance ne pouvions le faire. Mais voilà que cette année, à l'assemblée générale du Passepoil, le comité fut saisi d'une proposition émanant du Groupe des Officiers de Réserve du Bas-Rhin qui demandait au Passepoil de prendre la direction d'une exposition de ce genre. La proposition fut accueillie aussitôt, et l'œuvre a été menée à bonne fin parce que précisément cette fois nous avions trouvé l'homme, et même les hommes qui allaient en assurer l'organisation effective. A leur tête je nommerai d'abord M. Victor Pfister, auteur de la proposition qui, depuis deux mois, a rempli sans défaillance et avec le plus grand dévouement le rôle écrasant de Commissaire Général de l'exposition, ne ménageant ni son temps, ni sa peine pour assurer le succès de l'œuvre entreprise. A ses côtés M. Griesser père qui a apporté ici la plus grande partie de sa magnifique collection et qui a dirigé la mise en place de toutes les merveilles qui garnissent ces murs, M. Griesser fils qui a dressé l'ensemble du catalogue et M. le Capitaine Bretegnier qui a su mettre en valeur les remarquables collections de soldats de plomb, M. Weber qui a bien voulu aider ces Messieurs dans leur ingrate mais indispensable besogne, enfin M. Nussbaum, notre dévoué secrétaire-Trésorier.

Et voilà, Messieurs, comment s'est montée cette exposition qui est bien devenue réellement celle du Passepoil, puisque (à part les petits soldats de la collection Carl) tout ce qui est exposé appartient à des membres de la Société. Je laisse aux exposants qui vous conduiront tout à l'heure le soin de vous faire sentir le parfum d'héroïsme qu'exhalent tous ces souvenirs. L'ourson empanaché du Grenadier d'Austerlitz voisine avec la bourguignote bleue du Poilu de Verdun, le képi au triple rang de feuilles de chêne du Maréchal Canrobert avec le casque de toile blanche du Capitaine Fiegenschuh. Le sabre des Cent-Gardes succède à celui des Mousquetaires gris, et l'épée-baïonnette de la Marne au sabre des volontaires de Valmy. Chacune de ces coiffures, chacune de ces armes est une page de l'histoire de France et leur ensemble au travers des plus éclatantes victoires comme des plus glorieuses défaites compose le plus beau livre d'or de notre admirable armée. Notre exposition a donc été faite en principe pour montrer à la fin du mois aux officiers de réserve qui de tous les coins de la France viendront au congrès de Strasbourg, que l'Alsace reste la patrie des petits soldats, et qu'elle a su conserver le culte de tout ce qui touche à l'armée française. Nous avons décidé d'ouvrir cette exposition dès maintenant pour permettre aux enfants des écoles de venir avant les vacances, y prendre une dernière et instructive leçon d'histoire.»

Après ce discours commence la visite de l'exposition après laquelle les invités ont adressé aux organisateurs leurs plus chaleureuses félicitations.

Depuis lors, l'exposition n'a cessé de recevoir de nombreux visiteurs, attirés par les merveilleuses collections qui y sont rassemblées. C'est que rien n'a été négligé pour mettre ces trésors en valeur et en constituer un ensemble à la fois instructif et varié. Cette fois, tous les objets de l'Exposition ont été classés par armes et par époques et non par exposants. Le fond de tous ces panneaux est constitué pour la majeure partie par des pièces provenant des deux très belles collections Griesser et Pfister qui ont formé les cadres dans lesquels sont venues se placer les armes et coiffures complémentaires, les unes provenant d'autres collections strasbourgeoises, (coll. Schweitzer, Haeberlé, Jacquemin, Schilder, Weber, Vogt, etc. . .) les autres envoyées des quatre coins de la France. Les panneaux alternent avec des mannequins complètement habillés et équipés, se rapportant à l'arme correspondante et tirés soit des collections Pfister, Griesser et Fritz Kieffer, soit prêtés par le musée même de la ville. Un catalogue très clair, illustré de reproductions des pièces les plus intéressantes exposées facilite la tâche du visiteur.

Sur la face droite de la salle, nous trouvons d'abord dans une série de vitrines les souvenirs du Général Amos et une collection unique de croix de la Légion d'Honneur (coll. Fröhinsholz-Amos) toutes les armes du Général baron Ritay du premier Empire avec sa ceinture et ses épauettes (coll. Polaillon) le képi du Maréchal Canrobert (coll. Griesser) un magnifique ensemble de plaques de toutes sortes (coll. Schwebel) une vitrine de bibelots

militaires (coll. Schweitzer, Griesser et Landolt) et la vitrine de la ville de Strasbourg contenant des armes de fabrication locale et des souvenirs de la garde d'honneur de Strasbourg complétés par ceux de la collection Schaaff

Nous voici dans la salle d'honneur dont le fond est tapissé par toutes les armes et coiffures de la Garde Impériale du second Empire; à gauche la cavalerie du 1^{er} Empire (coll. Pfister et Polaillon), à droite le panneau qui est peut-être le clou de l'exposition, toutes les armes et coiffures de la Maison du Roi et de la cavalerie de la Restauration (coll. Griesser, Général Reibel, Docteur Georges, Landolt). C'est celui que nous reproduisons sur la planche phototypique hors texte (1) qui accompagne ce numéro.

Au fond de la salle trois grandes cages vitrées rassemblent les plus belles productions qui puissent se voir en soldats de plomb. C'est le capitaine Bretegnier, le spécialiste en la matière qui a assuré le placement de ces armées dont sa collection qui va des Gaulois aux Poilus a fourni la plus grande part. Le joyau en est actuellement le 42^e de ligne avec tête de colonne entièrement reconstitué par la maison Margat (Lucotte) d'après les cartes Bucquoy. Cette maison a elle-même sa vitrine dont les deux étages arrêtent tous les visiteurs: avec l'Etat-Major de Napoléon et le défilé des vainqueurs de la grande guerre sous l'arc de triomphe. De la maison Lucotte également les trois belles reconstitutions de la cavalerie de la Maison du Roi qu'expose le lieutenant Druène. — Plus loin voici les vitrines des soldats d'étain ou l'on remarque ceux de la collection Potin.

Puis les panneaux se succèdent, artillerie, hussards, gendarmerie, dragons, service de santé etc. etc. (coll. Viry, Vogt et Bucquoy) encadrant deux jolies revues d'infanterie 1830 en soldats de papier avec des fonds de paysages strasbourgeois charmants dus l'un au maître Ganier-Tanconville (coll. Schnebler), l'autre au peintre Klaenschi (coll. Griesser). Une mention spéciale revient au panneau central de l'infanterie où les collections Griesser, Pfister et Leroy ont formé un ensemble unique d'armes révolutionnaires.

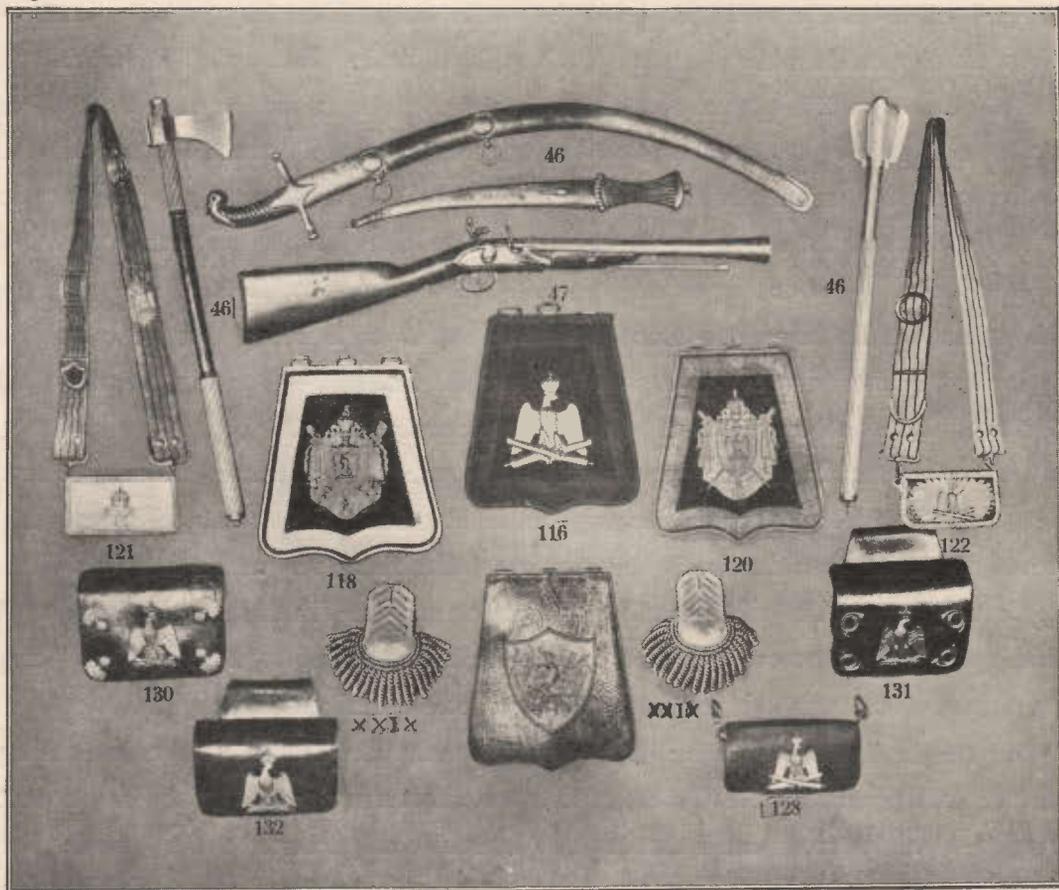
Sur une fenêtre voici un superbe cuirassier du 1^{er} Empire en bois sculpté de 0,55 c de haut, et entièrement habillé d'effets réduits au cinquième par M. J. Salinier, statuettiste remarquable dont les reconstitutions sont une merveille de patience et d'exactitude. Oeuvre de patience aussi que les très caractéristiques bustes en marrons sculptés de M. Lespinasse, coiffés et habillés d'effets en miniature.

Nous voici parvenus à l'autre bout de la salle, dans le domaine du papier. C'est d'abord la vitrine du Passepoil lui-même, avec un choix des plus belles planches du bulletin,

(1) Les numéros, qui sont placés en dessous de chaque pièce correspondent à ceux du catalogue.

NB. Le catalogue est en vente au prix de 2,50 frs. MM. les Membres et abonnés du Passepoil qui désireraient se le procurer voudront bien adresser la somme de 3 frs en timbres-postes à M. Victor Pfister, 1, rue Louis Apffel à Strasbourg, pour le recevoir franco.

puis le panneau des Uniformes du Premier Empire où le capitaine Bucquoy a groupé les cartes les plus artistiques de sa publication, enfin les 3 vitrines des soldats de carton : Dans l'une les 20 cavaliers si curieux d'Orléans cavalerie, soldats de l'époque Louis XVI peints sur les deux faces de la collection Léopold Marchand, dont le Passepoil a reproduit le magnifique Porte-étendard (5^e année planches 9 et 10) puis l'extraordinaire Etat-Major de Napoléon, les 350 cavaliers qui constituent la plus belle partie de la merveilleuse collection Th. Carl que ses héritiers ont bien voulu confier au Passepoil. Dans les deux autres, des petits soldats de Boersch et des détachements des collections Schneider, Speich, Spitz, Schilder et Klaenschi. Enfin le plan de la bataille d'Austerlitz de la main de Napoléon, complété par Zix (coll. Georges Kolb).



Quelques-unes des jolies pièces de l'Exposition (Planche extraite du catalogue)

Comme on le voit, l'exposition se caractérise par une grande variété, et les amateurs de tous les genres de la *curiosité militaire* trouveront à y satisfaire leur passion. Pour tous, elle constitue une excellente leçon d'histoire et entretiendra par un de ses côtés les plus attrayants le culte de nos glorieux souvenirs militaires. C'est le but que le Passepoil s'était proposé en organisant cette manifestation, et l'empressement du public nous permet de croire qu'il sera atteint.

Le Comité.

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LA MARCK - 1786

(PLANCHE HORS TEXTE N° 7)

Dans le manuscrit de Striedbeck qui se trouve à la bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg et dont a parlé le capitaine Bucquoy en y puisant le tambour du régiment de Salis-Samade donné en 1925 (Passepoil 5^e année, n° 3, planche 5), une page est consacrée au Régiment allemand de La Marck — Infanterie au service du Roi de France en 1786. La planche représente un tambour, un musicien et un fusilier de la 4^e Comp. du 2^e Bataillon.

Créé en 1680 sous le n° 66 avec 12 compagnies réformées du régiment de Furstenberg, La Marck tenait Garnison à Longwy vers 1770-1776 ; le 21 mars 1788 il part de Strasbourg à Wissembourg. C'est donc entre 1786 et 1788 qu'il a été vu et dessiné par Striedbeck. Il porte à l'époque le n° 80 pour prendre en 1791 le n° 77.

L'Uniforme de La Marck avait peu changé depuis 1776 ; il avait l'habit bleu-céleste-foncé ; les revers et les parements étaient jonquilles, le collet rouge, les pattes d'épaules bleu céleste à passepoils jonquilles, les boutons en étain. La doublure et les retroussis étaient blancs avec ornements jonquilles, grenades pour grenadiers, fleurs de lys pour fusiliers, cors pour chasseurs.

La veste était en tricot blanc avec parements jonquilles, collet rouge à passepoil blanc et boutons d'étain.

La culotte était en tricot, en toile blanche en été.

Le col noir était doublé de toile blanche.

Grandes guêtres en toile blanche garnies de 24 boutons de toile pour la garde et la parade, en toile noircie pour le service ordinaire et les routes pendant l'été, en étoffe de laine noire garnies de 24 boutons de cuir pour le service ordinaire et les routes pendant l'hiver.

Le bonnet de police ou pokalem était bleu céleste foncé, avec, sur le devant, une fleur de lys pour fusiliers, une grenade pour grenadiers et un cor pour chasseurs, en drap jonquille. Le haut du pokalem était garni d'une frange jonquille.

Le chapeau avait 4 baguettes en fil blanc posées par 2 de chaque côté de la cocarde, Houpette de laine verte aux chasseurs, pompons de couleur distinctive aux fusiliers.

1^{er} Bataillon : 1^{er} Comp. bleu de roi ; 2^e Comp. aurore ;

3^e Comp. violet ; 4^e Comp. cramoisi.

2^e Bataillon : 1^{er} Comp. mi-partie blanc et bleu ; 2^e Comp. mi-partie blanc et aurore ;

3^e Comp. mi-partie blanc et violet ; 4^e Comp. mi-partie blanc et cramoisi.

Les 2 adjudants, le tambour-major, l'armurier, les musiciens portaient le pompon blanc d'état-major. La cocarde était blanche, maintenue par une ganse noire.

Dans l'album des planchers de l'infanterie de Suzane se trouve représenté un grenadier, il porte le bonnet à poil avec plaque blanche à ornement de cuivre, les épaulettes rouges à franges, le briquet avec dragonne rouge.

Le règlement de 1786 nous indique les distinctions des grades :

L'adjudant portait sur l'épaule gauche une épaulette de soie couleur feu traversée dans sa longueur par 2 cordons en argent, à droite une contre épaulette. Le Sergent-Major avait 2 galons d'argent, le fourrier 2 galons d'argent posés en haut du bras, le sergent un galon d'argent ; ces galons étaient lisérés de jonquille. Le Caporal avait 2 galons de fil blanc, l'appointé un seul.

Le Soldat-gentilhomme avait, à gauche une épaulette, à droite une contre-épaulette en argent, doublée et lisérée de jonquille aux fusiliers, d'écarlate aux grenadiers, de verte aux chasseurs. Les rengagés avaient un chevron en fil blanc, pour chaque période de 8 ans, en haut du bras gauche. Après 24 années de service, ils portaient le médaillon de vétérance à la hauteur du 2^e bouton du revers gauche.

Les Caporaux appointés et rengagés portaient les mêmes distinctions sur la veste, mais en drap bleu céleste foncé.

Les musiciens portaient des galons d'argent.

Le Porte-Drapeau avait sur l'épaule gauche l'épaulette de soie feu lisérée d'argent, avec franges soie et argent, la contre-épaulette à droite. La cordelière du drapeau était aux couleurs du régiment, la cravatte, donnée par le Colonel, était blanche.

Les chasseurs avaient-ils l'épaulette verte à franges ou la patte d'épaule verte? Comment étaient habillés le tambour-major, les sapeurs, les sous-officiers de chasseurs portaient-ils des trèfles comme leurs collègues de l'Infanterie ou de Royal-Artillerie? Nous ignorons ces détails.

Plusieurs de nos lecteurs éprouveront peut-être une surprise en voyant la belle planche que M. Huen a établie d'après Striedbeck. En effet, beaucoup de collectionneurs possèdent des copies du musicien et du tambour, répandues il y a une trentaine d'années par un amateur strasbourgeois qui connaissait bien ce recueil. Or, sur ces copies l'habit du musicien et du tambour sont blancs. Sur la planche de Striedbeck il est exact que ces habits *paraissent blancs* ; mais M. Huen et moi sommes d'accord pour estimer qu'il y a là une fausse interprétation. Si l'on regarde d'un peu près, on remarque en effet que ces habits ne sont pas *blancs* ; ils sont simplement *non coloriés* ; ce que l'on voit ce n'est pas le coloris blanc qu'on retrouve sur d'autres parties de l'uniforme, c'est la couleur du papier. L'auteur, comme il l'a fait dans plusieurs endroits de son recueil, a colorié la planche à moitié, faisant entièrement le soldat et négligeant sur les autres personnages de passer la couleur du « drap du fond ». L'habit blanc pour ce tambour et ce musicien serait d'ailleurs inexplicable. De plus érudits que nous nous renseigneront peut-être mieux, ouvriront leurs trésors au lieu de les enterrer et tiendront à ne pas faire mentir la belle devise du Passepoil : « *Alius alium erudit* ».

E. NUSSBAUM.

ECHOS ET NOUVELLES

Au Musée de l'Armée. — Les entrées payantes ont produit 600.014 fr. en 1926, avec 2 jours d'ouverture par semaine pour le Musée et 3 pour le Tombeau. Rétrospectivement, le Musée accuse en 1925, 319.000 frs. (mis à sa disposition en 1926 seulement) ; il est demandé que le reliquat de 1926 soit de même rendu au Musée dans le plus bref délai ; il pourrait à la rigueur servir au remboursement de partie de l'avance de 249.000 frs. faite par l'Etat à titre de masse de démarrage.

On sait que le décret-loi du 1^{er} janvier 1927 a décidé l'autonomie du Musée, ce décret-loi sera soumis au Parlement et complété par un règlement d'administration publique. En conséquence une réorganisation complète devient possible. Dès maintenant des salles ont pu être ouvertes au public sur les neuf fermées depuis six ans, qui sont pour la plupart à réparer et nécessiteront, pour la réfection des dallages notamment des sommes considérables. Les objets enfermés dans ces galeries ont malheureusement bien souffert.

Le Bulletin de la *Société des Amis du Musée de l'Armée*, n° 25, d'avril 1927, commence la copie intégrale d'un carnet manuscrit contemporain du plus haut intérêt sur l'état général des commandes faites à l'Etat et aux particuliers par la Manufacture d'Armes de Versailles, pièce d'autant plus curieuse qu'elle paraît avoir été inconnue de son historien feu Maurice Bottet.

Nécrologie. — Le Musée de l'Armée vient d'accepter la collection d'armes et d'uniformes du 1^{er} Empire de feu M. de Chelminski, le peintre militaire bien connu qui avait édité le meilleur ouvrage existant sur l'armée du grand duché de Varsovie (1807-1814). Né Polonais, naturalisé Anglais, polyglotte, il est mort septuagénaire à New-York où il s'était retiré dès 1915, délaissant Paris. La plupart de ses toiles sont au musée national de Varsovie et représentent presque toutes des lanciers polonais dans une atmosphère de neige ou des soldats polonais de l'époque 1^{er} Empire.

L'Album du Musée de l'Armée. — Le tome II de cette magnifique publication, consacré aux « *Armes offensives du XIV^e au XVII^e siècle* » (1) sera mis en vente en juillet. Du format in-4° Jésus (0 m 38 × 0 m 28), il comprendra 69 pl. hors texte, en héliotypie, dont 2 en couleurs, 151 notices et 240 pages de texte, sur papier d'Arches, et sera tiré à 400 exemplaires seulement. Adresser les demandes *avant le 15 juillet prochain* (2) au Trésorier de la *Société des Amis du Musée de l'Armée*. Hôtel des Invalides.

(1) Le tome III comprendra les *Armes de la Révolution et de l'Empire et les souvenirs historiques*.

(2) Un vol. en feuilles, dans un élégant cartonnage couvert toile anglaise, fers spéciaux : Prix 300 fr. (Pour les membres de la Société des A. M. A. Prix 145 fr. — Réduction de 33 0/0 sur le prix de 300 fr. pour les membres à vie étrangers).

A Malmaison. — Une exposition prochaine y présentera pour la première fois au public les nouveaux dons ou acquisitions, notamment: l'habit de velours rouge brodé or du Premier Consul, la robe du sacre de Napoléon et autres vêtements impériaux, le berceau du Roi de Rome, le baptistère de la chapelle impériale qui servit à l'ondoiement, une collection complète des monnaies et médailles du Consulat, du premier et du second Empire, les reliques du Prince Impérial et le précieux baudrier enrichi d'émaux et ciselé d'or qui fut donné par l'Empereur au maréchal Lannes.

Les jouets du Roi de Rome. — On va exposer au musée de Cannes, une collection de 48 jouets militaires et de 14 petits étendards ou drapeaux ayant appartenu au Roi de Rome. Ces reliques appartiennent à Mme Louise Philips, dont le mari fut le joaillier de la reine Victoria d'Angleterre; elles subiront le feu des enchères en mars 1928.

H. DEFONTAINE

BIBLIOGRAPHIE

Arturo dell'Oro *medaglia d'oro.* — Sous ce titre M. le Colonel de cavalerie Pietro Pezzi-Siboni, membre correspondant du Passepoil, vient de publier à l'imprimerie Gustave Modiano de Milan un magnifique volume in-4°, superbement illustré d'une vingtaine de planches phototypiques hors texte, consacré à la mémoire d'Arturo dell'Oro qui fut un des as de l'aviation italienne au cours de la grande guerre.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Promotions. — Dans les promotions du 25 juin nous avons relevé avec plaisir celle au grade de Médecin Principal de notre érudit collaborateur M^r le Mⁱⁿ-M^{or} Ferron, membre du comité du Passepoil. Nous lui adressons nos biens vives félicitations.

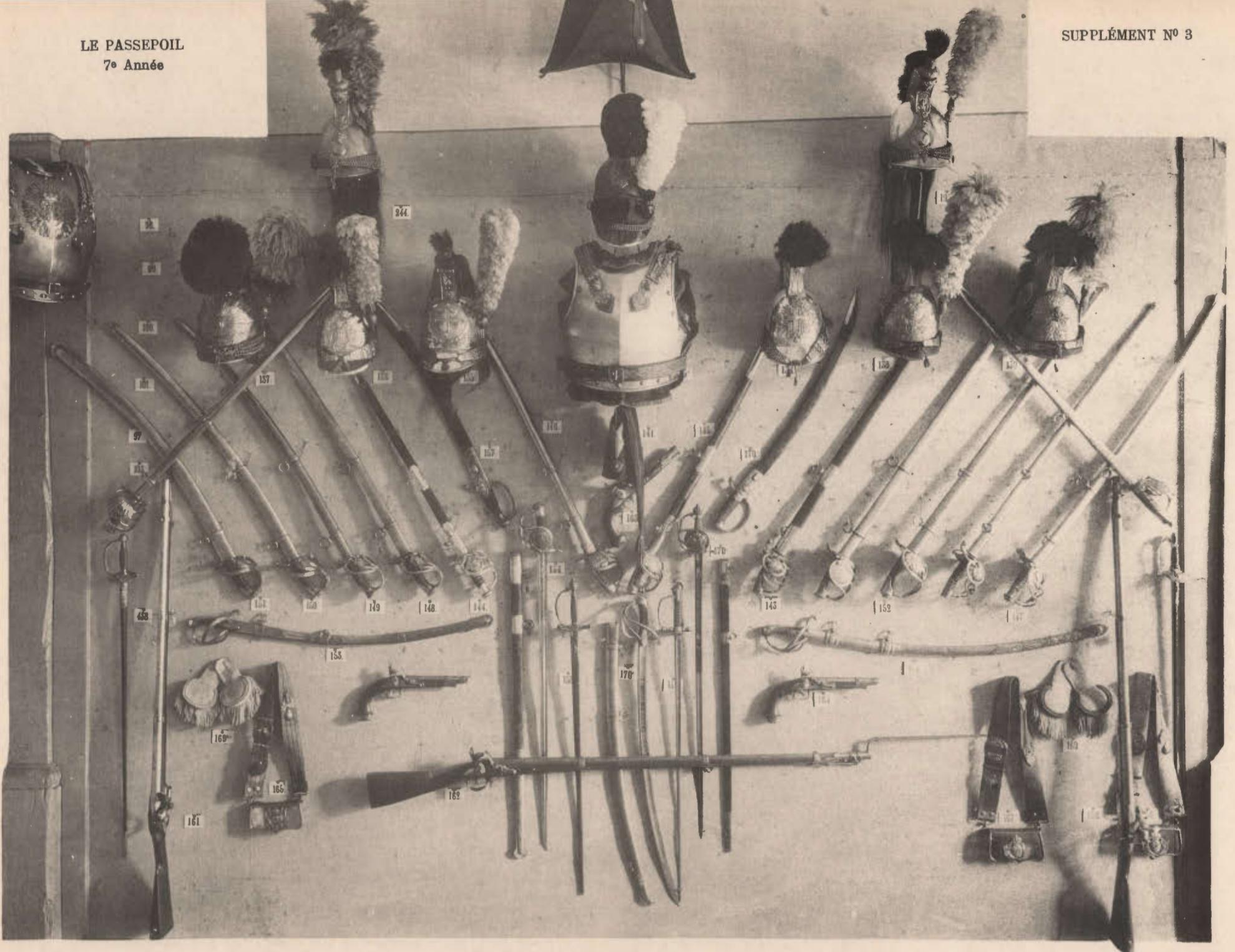
Liste des membres. — Ont été admis dans la Société au cours du mois de juin. Comme membres actifs: MM. Heulot à Provins, Schilder à Strasbourg, Docteur Vogt à Strasbourg, Léon Weber à Strasbourg, A. Walther à Mulhouse, Wolff à Sélestat.

Comme abonnés: La société des amis des arts à Strasbourg,
Le Musée de l'armée polonaise à Varsovie.

Le Directeur de la publication: Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant: E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur: FRITZ KIEFFER.



EXPOSITION RÉTROSPECTIVE MILITAIRE DU « PASSEPOIL » A STRASBOURG
Le Panneau de la Maison du Roi et de la Garde Royale



CHIRURGIEN DU 4^e HUSSARDS — 1836
Petite tenue



RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LA MARCK — 1786
Musicien, Fusilier et Tambour (d'après Striedbeck)

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-869.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

93. — On demande :

Le Journal militaire soit l'édition complète 1818—1872 soit des années isolées.

S'adresser à la rédaction du Passepoil.

94. — On demande à acheter pour 50 francs l'année 1922 du Passepoil.

S'adresser à la rédaction du Passepoil.

Si vous venez en Alsace n'oubliez pas de visiter

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE MILITAIRE

organisée par le *PASSEPOIL*

au Musée historique de la Ville de Strasbourg

du 3 au 31 Juillet

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

M^{in.}-P^al FERRON

Capitaine DARBOU

7^e ANNÉE — N° 5

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1927

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

SOMMAIRE DU N° 5

— Uniformes des Officiers de Santé des Corps de troupe 1815—1914 (Suite) par le Capitaine DARBOU avec illustrations de H. BOISSELIER et E.-L. BUCQUOY une planche en couleurs hors texte N° 10 de H. GANIER-TANCONVILLE et une planche en couleurs hors texte N° 11 de E.-L. BUCQUOY.....	65
— Le centenaire de Surcouf par H. DEFONTAINE.....	77
— Le Maréchal Lannes, Colonel-Général des Suisses — 1807 avec une planche en couleurs hors texte N° 9 de E.-L. BUCQUOY.....	79
— Echos et Nouvelles par H. DEFONTAINE	79
— Bulletin de la Société	80

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes
paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1927 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	50 fr.	60 fr.
Recommandé	57 »	68 »
Avec envoi sous tube	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé	62 »	72 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925 et 1926 du *Passepoil* sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque. L'année 1922 est épuisée.

Adresser :

- 1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**
Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.
 - 2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.
-

UNIFORMES DES OFFICIERS DE SANTE DES CORPS DE TROUPE — (1815 — 1914)

(PLANCHES HORS TEXTE EN COULEURS N° 10 et 11)

(Suite de l'article paru dans le N° 7 de la 7^e année, page 49)

Troupes d'Afrique. — Nous avons vu que, sous Louis-Philippe, les médecins des troupes d'Afrique portaient à peu près exclusivement la petite tenue. Sous le second Empire, la grande tenue fut portée par les médecins. M. le médecin-major Ferron a entendu raconter à son père, lui-même médecin aide-major au 3^e tirailleurs dans les dernières années de l'Empire, que celui-ci, en 1867, à l'occasion d'une inspection, avait revêtu l'habit réglementaire et le bicorne. Ce même officier attaché au 3^e régiment de Tirailleurs en août 1870 a fait campagne dans la curieuse tenue suivante : Képi réglementaire, tunique de petite tenue de médecin-major, mais faite à plis suivant la coupe de la tunique des officiers de tirailleurs et ouverte sur le gilet des troupes d'Afrique, pantalon garance à bande bleu céleste, comme celui des officiers du corps ; bottes. C'est cette tenue qu'a représentée M. Ganier-Tanconville dans l'artistique planche hors texte qui illustre ce numéro. (1)

Il semble bien que dans les régiments où les officiers portaient la bande au pantalon (cavalerie, troupes d'Afrique), les médecins se soient fréquemment permis la même fantaisie (2).

(1) Pour ceux qu'étonnerait le geste de l'aide-major Ferron, une explication est nécessaire. La convention de Genève qui date de 1867 ne fut que médiocrement mise en pratique dans les débuts de la guerre de 1870. Beaucoup de médecins militaires, et en particulier ceux des troupes d'Afrique, en ignoraient les termes. Le *Brassard* ne fut pour ainsi dire pas porté pendant la première partie de la campagne. Au moment où se passe la scène que représente notre planche, le docteur Ferron venait de recevoir une première blessure ; quelques heures après, au moment de la contre-attaque de la division de Lartigue, il allait en recevoir une deuxième. En prenant un fusil pour faire le coup de feu, il restait donc tout à fait dans les traditions des glorieux chirurgiens militaires combattants du 1^{er} Empire. — Ajoutons pour compléter ces renseignements sur l'application de la Croix de Genève que l'ambulance de la division de Lartigue (1^e du 1^{er} corps) qui se trouvait à Eberbach à quelques centaines de mètres de l'endroit où se passe cette scène n'avait arboré les insignes de la convention de Genève ni sur ses bâtiments ni sur son personnel qui faillit être massacré avec ses blessés lors de l'entrée des Allemands dans le village.

(2) Valmont nous a laissé la tenue très curieuse d'un vétérinaire attaché aux Spahis sous le second Empire. Il porte le képi entièrement bleu foncé galonné en argent ; la tunique de petite tenue de vétérinaire, mais garnie de soubises à boutons, galonnée en argent ; le pantalon bleu foncé à bande garance ; le sabre de cavalerie légère avec dragonne à gland or ; giberne. Très probablement le médecin du corps portait-il une tenue analogue.

Le harnachement fut plus fantaisiste encore pendant cette campagne de 1870. Sur la planche 10 nous voyons le cheval du Dr Ferron harnaché comme celui d'un officier d'Afrique. L'aide-major Bucquoy qui, après la remise des blessés de la place de Phalsbourg aux services sanitaires allemands, était venu reprendre du service à l'armée de la Loire, fit tout le reste de la campagne sur une selle de général en velours rouge (qui existe encore), la seule qu'il ait pu trouver.

4^o (1870—1914)

La décision du 15 décembre 1871 supprime l'habit et le remplace par une tunique avec boutons du corps ; le chapeau est conservé.

Le 24 juillet 1883, une tenue tout à fait différente, képi et dolman, fut mise en usage. Depuis cette date, les médecins des corps de troupe ont porté le bouton du service de santé à l'exclusion de celui de leur régiment. Le dolman a été remplacé par une tunique le 22 avril 1907.

Nous avons relevé dans cette période quelques particularités de tenue :

Etat-Major. — Nous avons eu entre les mains la photographie d'un médecin-major attaché à la Présidence de la République vers 1910. Il porte l'aiguillette d'or à droite et la double bande d'or au pantalon, comme les officiers d'état-major du Président de la République. Sans doute y ajoutait-il en grande tenue le plumet tricolore⁽¹⁾.

La photographie d'un médecin principal attaché en 1904 comme médecin particulier au service du Schah de Perse, le représente porteur d'aiguilletes à l'instar des attachés militaires.

Corps Alpines. — Les médecins des troupes alpines ont porté, dans les mêmes circonstances que les officiers, le béret bleu foncé orné de l'attribut médical brodé en or.

Troupes d'Afrique. Les règlements ne font pas de distinction au point de vue tenue entre les médecins employés dans la métropole et ceux attachés aux troupes d'Afrique. Néanmoins, nous savons que les médecins de la Légion étrangère ont porté à partir de 1887, le képi sans pompon ni attribut dans toutes les tenues, comme les officiers du corps. Au contraire, de 1912 à 1914, nous avons vu les médecins des corps de troupe à Alger portant le képi à plumet réglementaire. Quelques médecins ont parfois arboré le pantalon large, dit flottard, toléré en Afrique pour tous les officiers.

(1) Nous avons rencontré, en 1910, à Paris, un adjoint à l'intendance attaché au cabinet du ministre et portant sur sa tenue l'aiguillette d'argent et la double bande d'argent au pantalon. Aucune prescription réglementaire ne prévoit explicitement ces distinctions pour le corps de santé ou l'intendance.

Cavalerie. — M. le Médecin-major Ferron tient de source certaine qu'en 1901—1902, les médecins d'un régiment de cuirassiers faisaient étape avec casque et cuirasse.

Ecoles Militaires. — Une décision du 14 juin 1879 attribue l'aiguillette en or à tout le personnel officiers des écoles militaires, y compris les médecins. Cette décision a été rapportée le 5 décembre 1886.

Les médecins et pharmaciens attachés à l'école de Saint-Cyr devaient, depuis une décision du 3 septembre 1863, porter sur le chapeau le plumet blanc et rouge de l'École. Tombée en désuétude en 1870, cette prescription fut remise en vigueur en 1880. Lors de l'adoption d'un képi de première tenue, en 1887, celui-ci fut également porté avec le plumet de l'École, prescription restée en vigueur jusqu'en 1914.

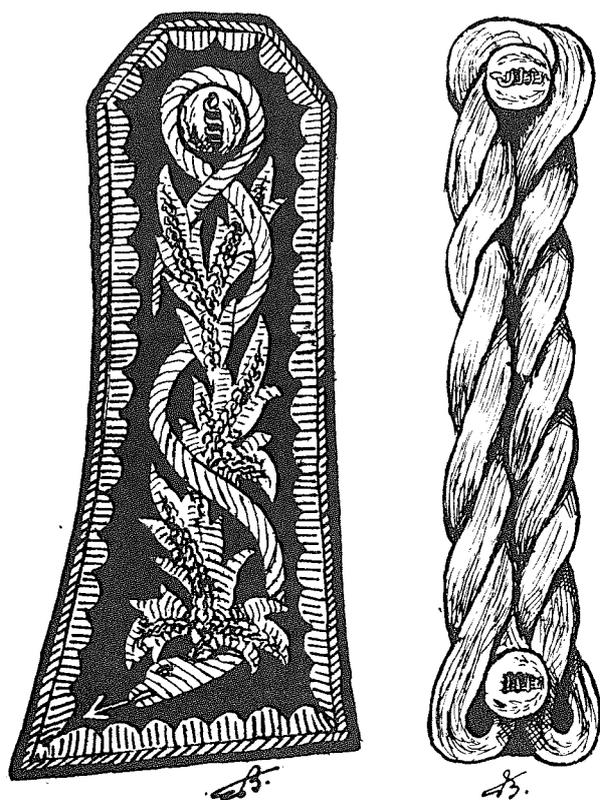
A l'École de cavalerie, nous avons vu dans les années qui ont précédé la guerre les médecins portant en petite tenue la culotte noire de manège, adoptée à Saumur pour tout le personnel officiers et sous-officiers en dehors de la grande tenue.

Gendarmerie. — Une décision du 10 juillet 1872 a prescrit que les médecins attachés aux corps de Gendarmerie (Légion de la Seine, Gendarmerie mobile, Garde républicaine) porteraient l'aiguillette d'or sur l'épaule gauche, disposition encore en vigueur en 1914. C'est un médecin de la Garde républicaine en grande tenue de service à cheval que le capitaine Bucquoy a représenté à gauche de la planche hors texte n° 11.

Avant de clore ce chapitre il serait utile de dire un mot des petites tenues. Là aussi et même dans cette période proche de nous, si les médecins des services des hôpitaux suivirent à peu près à la lettre les règlements d'uniformes, les médecins des corps de troupe firent de larges emprunts à l'uniforme des corps de troupe auxquels ils étaient affectés non seulement pour la coupe des vêtements et leur étoffe même, mais encore pour la mode et la façon de les porter.

Le règlement de 1883 prescrivait pour toutes les tenues le dolman. Celui-ci devait porter en grande tenue sur les épaules des pattes en drap noir recouvertes de broderies dorées et en petite tenue des pattes formées d'une torsade noire repliée sur elle-même (voir sur les croquis ci-joints celles en usage pour les officiers supérieurs). Ce règlement tombait dans l'erreur de tous les règlements ultérieurs qui ont voulu donner aux officiers un vêtement unique pour toutes les tenues. Il est absurde de vouloir qu'un même vêtement réponde à la fois aux nécessités d'élégance et d'ornementation d'une grande tenue et aux exigences de commodité d'une tenue journalière et de simplicité d'une tenue de campagne. Aussi, l'adoption du dolman dans l'armée fut-il suivi immédiatement de la mise en usage d'un certain nombre de vestes ou vareuses de diverses formes, non réglementaires, parmi lesquelles un texte vint après coup faire un choix. La décision ministérielle du 11 juin 1886 autorisait le port facultatif d'une vareuse en drap de troupe

pour les officiers et adjudants d'infanterie: « en campagne, aux manœuvres, dans les routes, les exercices et pour la tenue du matin ». Le 15 août de la même année une décision ministérielle autorisait les médecins à faire usage d'une vareuse bleu foncé d'un



Dolman du règlement de 1883
Ornement d'épaule d'officiers supérieurs
grande tenue petite tenue

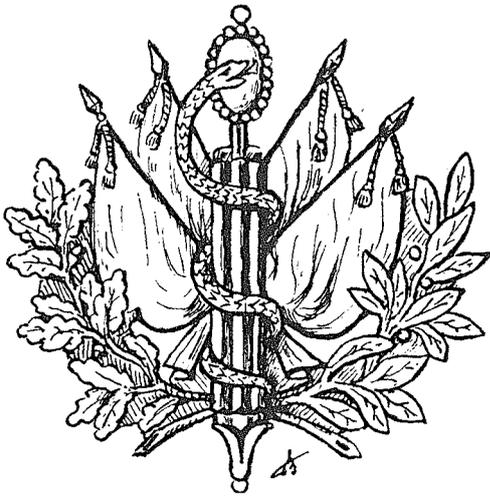
modèle analogue à celui des officiers d'infanterie, collet et parements droits en drap du fond, attribut médical brodé en or sur un écusson de collet en drap du fond, galon circulaire placé aux parements. Les officiers des corps de troupe portaient sur cette vareuse, en fait de galons, des soutaches de métal en chevron, les officiers des services portaient le galon circulaire plat et souvent aussi ces galons ne faisaient que la moitié du tour de la manche, d'une couture à l'autre. Les vareuses avaient généralement 4 poches extérieures; deux sur la poitrine, deux au bas des devants. Lorsque parut cette décision du 15 août 1886 la plupart des médecins étaient déjà en possession de vareuses, non pas en drap bleu foncé (en fait à peu près noir), mais en drap des vareuses des autres officiers du corps de troupe où ils servaient, c'est-à-dire

pour la majorité gris de fer bleuté (drap de la capote d'infanterie). Ils continuèrent à les porter jusqu'à usure, puis petit à petit se mirent au bleu foncé.

Le règlement d'ensemble du 12 avril 1892 nous présente la vareuse en drap bleu foncé (devenue en pratique complètement noire) comme obligatoire en tenue du matin et en tenue de campagne; elle s'est augmentée de deux pattes d'épaules unies en drap du fond pour fixer la giberne (en principe, car souvent, vu son épaisseur, la giberne se portait par dessus). Cette vareuse noire avait des manches assez étroites qui pouvaient en certains cas gêner le chirurgien militaire dans ses fonctions. Aussi la décision du 6 janvier 1902 autorisa-t-elle les médecins à porter la manche de la vareuse ouverte à sa partie inférieure en dessous du coude et se fermant au moyen de petits boutons d'uniforme, généralement 5 boutons semblables à ceux du képi (voir planche hors texte n° 11 le type de droite et dessin page 71 type de gauche).

Pendant ce temps, les corps de troupe avaient rejeté le dolman et la vareuse pour adopter la tunique, devenue elle aussi vêtement unique. L'Infanterie avait commencé en 1893. Les médecins suivirent et, dès 1902, on en voit revêtir des tuniques de la coupe générale, mais variées par leurs détails : 7, 8 ou 9 boutons sur le devant, parements ronds en velours cramoisi, ou parements en drap du fond avec pattes de parements en velours cramoisi à 3 boutons, col en velours cramoisi portant l'insigne médical sur un écusson de drap noir, ou col en drap du fond avec insigne sur écusson de velours. Sur les épaules les pattes brodées du dolman, ou bien des pattes en drap noir, ou bien des brides d'épaulettes dorées. On vit toutes les combinaisons possibles jusqu'au jour où le règlement du 22 avril 1907 supprimait pour les médecins le dolman et la vareuse et décrivait ainsi la tunique : « Elle est du modèle adopté pour les officiers d'infanterie, mais avec parement droit sans pattes de parement et sans brides d'épaulettes. Le collet sera orné à chaque angle des attributs existant sur le dolman. Les parements droits seront en velours cramoisi (médecins) ou verts (pharmaciens). Dans la grande tenue, les épaules sont ornées des pattes d'épaules actuellement en usage sur le dolman. Les boutons à culot plat porteront les mêmes attributs que les boutons du dolman ». Six mois après, une circulaire du 21 septembre 1907 donnait de la tunique la nouvelle description suivante : « Col semblable à celui du dolman, parement droit en drap du fond avec pattes en velours cramoisi ou vert ; pattes d'épaules du modèle antérieur en grande tenue, brodées en or ; en tenue du jour et de campagne, mêmes pattes mobiles en drap du fond unies. Le bas des manches de la tunique de 2^e tenue des médecins sera fendue comme l'était antérieurement la vareuse de petite tenue. » Telle fut la tunique portée jusqu'en 1914 ; ajoutons cependant que malgré ces textes, la vareuse, vêtement pratique et plus souple que la tunique de deuxième tenue, continua d'être portée dans le service journalier et qu'on la vit encore au début de la guerre. Le croquis ci-contre du Capitaine Bucquoy indique nettement ces tenues de la période 1901-1910. Au centre la tenue du jour avec la tunique n° 1, les gants blancs et le pantalon tombant. Celui-ci est du modèle, demi-flottard à la mode surtout dans les corps de troupes à cheval, bottines éperonnées. A droite, la tenue de service journalière au quartier : la tunique n° 2, la culotte, les brodequins et les bandes molletières dont l'emploi était de plus en plus fréquent et s'introduisait même dans les troupes à cheval. A gauche un vieux médecin-major avec sa vareuse dont on voit la différence de coupe et de dos avec la tunique. Il porte le pantalon de toile blanche courant dans la tenue d'été. Ce dessin a été fait intentionnellement très dur de façon à permettre à nos lecteurs de le colorier.

Le chapeau claque de tenue de ville a disparu vers 1882 avec la tunique. Avec le dolman la coiffure de grande tenue est le képi-pompon c'est-à-dire un képi plus



Ornement de Képi rigide
(en cuivre doré — grandeur nature)

rigide que les autres et portant sur le devant la plaque ci-contre en cuivre dorée, surmontée d'une cocarde et d'un pompon en cordonnet d'or. (Voir planche hors texte n° II type de gauche); cette coiffure a disparu avec la grande guerre.

Un mot seulement de l'armement, puisque le Passepoil se propose de publier plus tard une série de planches sur les épées du service de santé dont d'intéressants spécimens ont figuré à notre exposition. Rappelons simplement qu'à partir de 1872 l'épée du service de santé du modèle 1852 fut remplacée par un modèle dont

la coquille portait l'attribut médical seul pour les officiers subalternes et l'attribut médical sur 4 drapeaux pour les officiers supérieurs. Cette épée portée à l'origine dans un fourreau de cuir avec la tunique fut, depuis le dolman, portée dans un fourreau en acier nickelé suspendu par une seule bélière à un ceinturon porté sous le vêtement. Vers 1895 la mode s'introduisit parmi les médecins des corps de troupe de porter le sabre d'infanterie modèle 1885 qui fut bientôt rendu réglementaire en tenue de campagne. Nous n'avons pas pu retrouver la date de cette décision; mais nous savons que c'est la décision du 3 novembre 1910 qui supprimait à son tour le sabre dans toutes les tenues. Néanmoins quelques médecins à l'esprit particulièrement militaire s'obstinèrent à le porter et partirent avec en 1914.

En nous adressant l'intéressante planche hors texte n° II sur les tenues du service de Santé sous la 3^e République, M. le capitaine Bucquoy l'accompagne des commentaires suivants :

« Le type de gauche en dehors de l'aiguillette particulière à la garde républicaine représente le médecin militaire en grande tenue tel qu'il fut de 1883 à 1907. — Le type du fond donne le médecin militaire dans la tenue portée entre 1886 et 1890 lorsqu'il accompagnait son régiment dans une manœuvre ou un exercice hors de la caserne. Il porte la vareuse réglementée en 1886, mais en drap de capote d'infanterie. Les grandes bottes en cuir souple montant au-dessus du genou qu'on appelait bottes en cuir de Russie étaient très à la mode à l'époque. Son harnachement est celui prescrit pour la tenue de campagne des officiers jusqu'en 1914; le tapis de selle bleu foncé est bordé du galon double des officiers supérieurs (en réalité, les 2 galons sont un peu plus rapprochés que nous l'avons figuré). Il porte en bandoulière le pistolet dans son étui de cuir verni noir à double courroie (la



MÉDECINS DE CORPS DE TROUPE — 1910

Médecin-Major de 1^{re} classe
portant encore la vareuse.

Médecin-Aide-Major de 1^{re} classe
Tunique de 1^{re} tenue.

Médecin-Major de 2^e classe
Tunique de 2^e tenue.

courroie banderole et la courroie de ceinture) en usage dans toute l'armée et une lorgnette ; il porte en plus la giberne dans son étui de cuir rouge. Un mot de cet insigne traditionnel du Service de santé. La giberne en cuir noir avec attribut doré était portée en grande tenue avec une banderole en cuir noir (voir type de gauche). Destinée en principe à contenir une trousse médicale, elle avait vu ses dimensions se réduire petit à petit à celles des gibernes des officiers de cavalerie, et son contenu se borner à deux lancettes et plus souvent encore à un paquet de cigarettes. En petite tenue le coffret de la giberne se recouvrait d'un étui de cuir rouge et se suspendait à une banderole de cuir rouge, figurant un étui de banderole boutonné, mais à l'intérieur duquel depuis longtemps on ne mettait plus rien. Le contenant prenait simplement la place du contenu. On représente toujours le médecin militaire avec sa giberne, mais il faut se hâter d'ajouter qu'en fait elle était portée rarement. On ne la mettait qu'en tenue de campagne, c'est-à-dire aux prises d'armes, aux manœuvres, aux exercices d'ensemble où un médecin accompagnait à cheval la troupe hors de la caserne. Une remarque du même genre s'impose au sujet du brassard de la convention de Genève jamais porté dans le service journalier. La giberne a complètement disparu depuis 1914 et le brassard n'est plus porté aujourd'hui qu'en tenue de campagne.

Le type de droite de ma planche représente le médecin d'un bataillon de chasseurs à pied que j'ai noté aux grandes manœuvres de 1903. Si ma mémoire ne me trompe pas, il devait être d'un bataillon de St-Dié (3^e ou 10^e) sinon d'un bataillon vosgien voisin. Les officiers de ce bataillon avaient poussé leur puérule horreur du rouge jusqu'à obliger ce malheureux toubib à se faire faire une culotte bleue pour ne pas « déshonorer le bataillon » (1). Il porte toute la bintelotterie que l'officier avait suspendue à ses épaules aux grandes manœuvres : étui de revolver, jumelle, étui porte-cartes ; d'autres y ajoutent une gourde, une sacoche ou la pèlerine en sautoir. Lui, sa giberne. On voit que c'est le médecin tacticien qui suivra la bataille et cherchera la carte à la main à placer son poste de secours selon les principes nouveaux qui s'introduisaient de plus en plus dans le service de Santé de l'époque sous l'active impulsion de maîtres comme le Médecin-Inspecteur Benech et de ses disciples. Notre aide-major porte la vareuse noire à manches fendues et boutonnées depuis 1902, mais ce qu'il est intéressant de relever dans la planche, c'est le contraste des modes qui séparent le type de droite du type de gauche et qui sont caractéristiques de deux époques éloignées de 20 ans à peine, l'une de l'autre. Au képi rigide avec jugulaire en cuir et fausse jugulaire formée d'un galon d'or a succédé le képi foulard avec fausse jugulaire seule, exagération du

(1) C'est probablement le même bataillon dont la fanfare jouant sur la place une sélection de « La fille du tambour-major » d'Offenbach imprimait avec fierté sur ses programmes : « La fille du Clairon-major », un bataillon de chasseurs se devant de renier tout tambour.

képi Saumur souple ; à la culotte presque collante du lendemain de la guerre de 70 a succédé la large culotte dite également Saumur (les breeches anglais) qui, vers 1900—1905 devient exagérément bouffante. Les bottes vernies à tige rigide échancrées sous le genou avec une partie souple et de nombreux plis à hauteur de la cheville (les pots de fleurs, comme les appelait irrévérencieusement les jeunes sous-lieutenants de ma génération) ont fait place à des bottes étroites en cuir verni très souples et montant le plus haut possible. La bélière de ceinturon en cuir noir est remplacée par une gourmette en chaînons de métal nickelé très à la mode à l'époque (particulièrement chez les chasseurs à pied) ».

Médecins auxiliaires. — Créés en 1886. Réglementairement, il devaient porter la tenue de sous-officier du corps auxquels il étaient attachés, tunique ou dolman, avec écusson cramoyisé au collet portant l'attribut médical brodé en or, et au parement le galon d'adjudant posé circulairement, les brides d'épaulettes supprimées sur la tunique; képi d'adjudant du corps; armement et équipement de sergent-major ou de maréchal des logis chef. Ceux des zouaves et tirailleurs devaient porter la tenue des sections d'infirmiers avec les distinctions prévues ci-dessus.

En réalité, la plupart des médecins auxiliaires se sont fait confectionner la tenue du modèle général de médecin avec galons de grade d'adjudant au parement et au képi et pantalon orné d'un simple passepoil comme les adjudants (encore avons-nous vu en 1912, au 30^e dragons, un médecin auxiliaire portant la bande noire à la culotte, ce qui, à cette époque, était toléré pour les adjudants de cavalerie). Ils complétaient cette tenue par une épée et quelquefois, en grande tenue, par des pattes d'épaules de médecin, mais brodées, suivant le modèle des adjudants, en argent, avec la broderie de bordure argent et rouge.

APPENDICE

LES TROUPES DE LA MARINE

Aussi longtemps que la marine a eu des troupes à elle, infanterie et artillerie, le service médical y a été assuré par des chirurgiens et médecins de marine. Néanmoins les tableaux d'effectifs de ces corps sont peu explicites à ces sujet. Voici ce qu'on relève sur les ordonnances de création.

1816, création d'un corps royal d'artillerie de la marine; il n'est pas question de chirurgiens.

1822, formation d'un régiment d'artillerie de la marine et création de 2 régiments d'infanterie de marine. Le tableau de composition de l'état-major prévoit par régiment 1 chirurgien-major et 2 aides-majors.

1831, nouvelle création de 2 régiments d'infanterie (comme suite au licenciement de 1827) : même composition pour le service de santé.

1869, réorganisation de l'infanterie de marine. L'ordonnance prévoit que « le service de santé est confié à des officiers du corps de santé de la marine » et affecte dans ce but à l'état-major de chaque régiment 1 médecin-major (médecin de 1^e classe) et des aides-majors en nombre suivant les besoins.

Les ordonnances ne prévoient rien pour leur uniforme. On ne trouve rien d'officiel jusqu'au 9 avril 1850, où une circulaire du ministre de la Marine, l'amiral Romain-Desfossés, constate, à la suite d'une réclamation adressée par les officiers de santé du régiment d'artillerie de marine, que « ces officiers portent actuellement l'uniforme déterminé par l'arrêté du 1^{er} décembre 1848, à l'exception du bouton et du pantalon qui sont ceux de l'arme près laquelle ils servent, et l'on a cru remarquer que dans l'artillerie, cet uniforme n'offrait pas une assez notable différence avec celui des gardes d'artillerie, qui sont des employés militaires n'ayant pas titre d'officiers ». En conséquence le ministre décide que les chirurgiens des corps de troupe de la marine, à l'imitation de ceux de l'armée de terre, porteront dorénavant la tenue prévue pour les médecins de la marine, sans autre modification que le bouton spécial au régiment auprès duquel ils servent.

Il faut conclure de ce qui précède que les médecins d'artillerie de marine ont, jusqu'en 1850, le pantalon d'artillerie, le reste de leur tenue, à l'exception du bouton du régiment, étant conforme à celle des officiers de santé de la marine. Nous en trouvons confirmation dans le chirurgien dessiné par Valmont, sous la date de 1831, et qu'a reproduit ci-contre M. Boisselier.

Quant aux chirurgiens d'infanterie de marine, il semble résulter de ce qui précède qu'ils ont porté de 1822 à 1827 le pantalon bleu uni, de 1831 à 1845 le pantalon garance, et de 1845 à 1850 le pantalon gris-bleu à bande écarlate, avec le bouton du corps, cette dernière distinction seule maintenue après 1850.

Après 1870, les médecins de marine affectés aux corps de troupe sont montés. Leur tenue n'est pas modifiée, mais seulement adaptée à leur service spécial. Certains médecins portaient des culottes collantes et des bottes, d'autres, plus modestes, se contentaient de cacher le bas de leur pantalon noir dans de simples jambières agrafées. Dans les prises d'armes en grande tenue, les médecins apparaissaient en chapeau, habit brodé et pantalon à bande d'or. Leur équipement de cheval était le même que celui des officiers : tapis de selle carré avec galon écarlate et ancre écarlate dans l'angle postérieur ; pèlerine ou manteau roulé sur le troussequin. L'épée que les médecins de marine portaient en porte-épée, était, pour ceux des corps de troupe, fixée au moyen d'un ceinturon à 2 bélières.

Postérieurement à 1880, le harnachement a subi quelques modifications parallèles à celles adoptées pour les officiers (bride en cuir fauve, etc.).

Quant aux formations temporaires de marins, leurs chirurgiens étaient naturellement désignés également parmi les médecins de marine. Valmont a représenté un de ces médecins, appartenant aux fusiliers marins de 1870, portant la tenue suivante : casquette bleue à galons d'or avec jugulaire noire ; redingote bleue assez courte d'officier de marine, parement en velours cramoisi, portant les galons de grade, rien aux épaules, le collet et le haut de la redingote rabattus en forme de revers ; pantalon bleu foncé ; ceinturon porte-épée noir ; épée à dragonne d'or ; brassard de la convention de Genève ; schabraque bleu foncé à galon rouge ; porte-manteau bleu foncé, passepoilé de rouge, orné d'une ancre d'or. Un autre de ces médecins, d'après le même auteur, porte une tenue identique, mais avec de grandes bottes noires ; le porte-manteau est remplacé par un manteau bleu roulé derrière la selle, et celle-ci est complétée par des couvre-fontes noirs.

Après la transformation des troupes de la marine en troupes coloniales, en 1900, les médecins du corps de santé des troupes

coloniales, nouvellement constitué, ont reçu une tenue comprenant les effets suivants : tunique bleu foncé, à collet en velours cramoisi orné d'un écusson en drap bleu foncé sur lequel est brodé en or l'attribut médical ; parement droit du fond avec patte de parement en velours cramoisi ; galons en or ; bouton des officiers de santé métropolitains ; pattes d'épaules de grande tenue comme pour ces derniers ; pantalon gris-bleu à passepoil écarlate ; képi bleu foncé à bandeau de velours cramoisi et galons de grade en or, orné en



H.B

Chirurgien Art^{ie} de Marine

Chapeau à ganse d'or, habit bleu foncé, passepoils des revers et des poches, parements et retroussis écarlate, col cramoisi, broderies or, pattes épaules bleu foncé, brodées or, pantalon bleu foncé, bandes écarlate, porte-giberne et giberne noir, garnitures dorées

grande tenue des mêmes pompon et attribut que celui des officiers de santé métropolitains ; casque colonial orné de l'attribut médical doré ; épée. En 1912, le pompon a été remplacé par un plumet retombant gris-bleu⁽¹⁾.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Une visite récente aux Galeries historiques du Château de Versailles nous a permis de relever, parmi les suites de tableaux consacrés aux campagnes de la Restauration et aux guerres d'Afrique, quelques curieuses tenues de chirurgiens.

Le tableau d'Hippolyte Lecomte, représentant la prise de Pampelune par l'Armée française en 1823, présente, malheureusement vu de dos et au second plan, un chirurgien d'infanterie légère — le 3^e léger, d'après l'ordre de bataille de l'armée d'Espagne — qui confirme très exactement le type de Valmont. Il porte le chapeau en colonne, un frac bleu à collet cramoisi, avec retroussis jonquille et passepoil de même couleur aux soubises des basques ; pantalon blanc. Les autres détails ne sont pas visibles.

Le grand tableau d'H. Vernet représentant le départ de la 1^{re} colonne d'assaut au siège de Constantine (1837) donne la tenue du chirurgien-major Baudens, attaché, à l'état major du duc de Nemours. Il est coiffé d'une casquette d'Afrique non galonnée, garance à bandeau et passepoil bleu foncé ; il porte l'habit réglementaire de chirurgien bleu foncé, avec collet en velours cramoisi à broderies d'or ; le parement en velours cramoisi est, détail assez curieux, coupé en pointe ; pas de pattes d'épaules visibles ; boutons dorés ; aiguilletes en or montées en trèfle sur l'épaule droite ; pantalon garance uni ; épée portée suivant le modèle réglementaire ; porte-giberne contenu dans un étui en maroquin rouge à boutons d'or.

Le tableau de la Prise du Col de Mouzaïa, par le même artiste, donne également le chirurgien du duc d'Orléans, Pasquier, vêtu de la capote bleue, à collet et parement rond en velours cramoisi, l'un et l'autre ornés de broderies d'or ; la capote n'a qu'une rangée de boutons dorés et forte sur l'épaule droite des aiguilletes d'or. La coiffure n'est pas visible, mais ce doit être la casquette d'Afrique recouverte en noir que portent presque tous les personnages du tableau.

Capitaine DARBOU

— F I N. —

(1) En dépit du règlement, un certain nombre de médecins coloniaux ont porté l'attribut médical de forme spéciale, où la tige du caducée autour duquel s'enroule le serpent d'Epidaure est terminée à son extrémité inférieure par la partie postérieure d'une ancre.

De 1902 à 1907, la tenue comprend un dolman identique à celui des officiers de santé de l'Armée de terre. La tunique l'a remplacé à cette dernière date.

LE CENTENAIRE DE SURCOUF

Le 8 juillet 1827 s'éteignait en St-Servan, à l'âge de 54 ans, le dernier et le plus fameux des corsaires français, Robert SURCOUF, descendant de l'orcon de la Barbinais, de Duguay-Trouin et d'un homonyme, son bisaïeul, capitaine de corsaire en 1709. Né à St-Malo, où est érigée sa statue, cette ville a fêté brillamment, le 9 juillet, l'illustre marin, fait chevalier de la Légion d'honneur par le Premier Consul et baron de l'Empire par Napoléon I^{er}.

Les triomphes de Surcouf furent innombrables et toujours son humanité égala sa bravoure. Justement fameux restent en mémoire la capture du « *Triton* » et surtout celle du « *Kent* », vaisseau de haut bord de 1000 tonneaux, armé de 38 pièces de gros calibre, défendu par 437 combattants que Surcouf osa enlever à l'abordage, monté sur « *la Confiance* » armée de 18 canons de petit calibre et montée par 137 marins. Ce furent là combats d'épopée. Non moins fameux est son duel au sabre avec 12 officiers prussiens venus à St-Malo en 1815. Successivement 11 furent mis à mal, cependant que le douzième, blême d'effroi, était invité à décamper « afin, s'écria le vainqueur, — qu'il en restât au moins un pour raconter comment les choses s'étaient passées ».

La vie de Surcouf a été assez bien publiée en détail ⁽¹⁾ pour que nous n'en disions pas davantage, toutefois nous devons dire un mot de sa tenue et résumer son caractère. Ce capitaine marin ne portait point du tout d'uniforme et était habillé au combat à l'instar de son équipage, c'est-à-dire en marin du commerce, mais il portait au côté un sabre



Surcouf

d'après un dessin du temps

(1) V. *Vie de Robert Surcouf*, par Ch. Cunat, Paris, 1827; *Voyages et combats*, par Garneray (Aide-de-camp de Surcouf); *Robert Surcouf*, par R. Surcouf (Plon).

d'abordage, à la ceinture, un pistolet d'arçon et un poignard court, une hache d'abordage dans le corps à corps, et deux noirs lui chargeaient et présentaient alternativement deux fusils doubles. Ainsi l'ennemi ne distinguait point le capitaine de son équipage et il ne servait point de cible à l'instar des officiers anglais aux brillants uniformes, qu'il laissait le soin d'abattre à des tireurs d'élite.

Gros et trapu « il se tenait très droit, la tête un peu renversée en arrière, le cou toujours enveloppé dans une haute cravate qui contribuait à maintenir sa raideur naturelle. Quand il fixait quelqu'un, il plissait légèrement les yeux en pinçant les lèvres, ce qui donnait à sa physionomie un caractère hautain ». Ennemi de toute contrainte, féru d'indépendance, il déclina le grade de capitaine de vaisseau à lui offert par le Premier consul. Colonel de la garde nationale de Saint-Malo et de Rennes, il démissionna en manière de protestation contre l'indifférence de Louis XVIII à tenter de fléchir le gouvernement anglais pour adoucir le sort du proscrit de Ste-Hélène, et lorsque le duc d'Angoulême fut reçu à St-Malo, Surcouf répondit à l'aide de camp du prince qu'il lui importait peu d'aller recevoir de ce dernier la lettre de confirmation de son titre de baron d'Empire, attendu qu'il se considérait pour « aussi noble que le Roi. »⁽¹⁾ Son frère aîné, Nicolas, un fameux marin lui aussi, mais aussi froid que Robert était bouillant, devint prisonnier des Anglais, et son cadet, Noël, timide, mais courageux, partagèrent la gloire de Robert que jamais les Anglais ne purent capturer, bien qu'ils aient mis sa tête à prix un million.

Abolie par le Congrès de Paris de 1856, « au nom de l'Humanité »⁽²⁾, malgré une réglementation séculaire⁽³⁾, la course a été reprise depuis aux Etats-Unis pendant la guerre de Sécession (1861-65) et dans celle de 1879 entre le Chili, le Pérou et la Bolivie. Si pendant la Grande guerre de 1914-1918 les Etats-Unis n'ont pas armé de corsaires, ils eussent été en droit de le faire, cette nation ayant refusé d'adhérer au Congrès de Paris de 1856.

Henri DEFONTAINE.

(1) ROBERT SURCOUF, *op. cit.*, p. 269. Au dîner officiel, le duc d'Angoulême réserva à sa droite le fauteuil vide de Surcouf et lui fit tenir confirmation de son titre peu après. Surcouf regretta, dit-on, son mouvement d'humeur.

(2) La course était justifiée par les événements. Ainsi, en 1756, avant toute déclaration de guerre, les Anglais brûlèrent 80 navires français dont 24 frégates corsaires et prirent 300 bateaux de commerce avec 20.000 matelots. Le 30 juillet 1773, la station anglaise incendia les bateaux de pêche et séchoirs de Terre-Neuve, compromettant gravement l'avenir de la pêche. De 1793 à 1797, les Anglais nous prirent 375 navires, mais les Français leur en enlevèrent 2266. On comprend ainsi l'acharnement des Anglais à demander la suppression de la « course » à Napoléon III qui ne sut leur opposer d'objections.

(3) *V. Carnet de la Sabretache*, n° d'avril 1927, pp. 254-256, où se trouve parfaitement résumé, par M. le baron J. Surcouf, l'historique des réglementations diplomatiques de la « course » depuis l'origine des « présailles maritimes » (traité du 19 mai 1360 entre la France et l'Angleterre).

LE MARÉCHAL LANNES

Colonel-Général des Suisses — 1807

(PLANCHE HORS TEXTE N° 9.)

C'est dans la collection Th. Carl que nous avons relevé ce type extrêmement curieux que nous n'avons encore trouvé nulle part. L'existence de cet habit de Général suisse (rouge à broderies d'un dessin spécial) est inconnue dans la famille du Maréchal. S'agit-il d'un document authentique ou feu Th. Carl, l'a-t-il reconstitué et sur quelle donnée? C'est ce que nous ne saurons jamais, les collectionneurs strasbourgeois ayant commis la regrettable négligence de ne jamais noter leurs sources. Il nous a paru cependant intéressant à reproduire et pourra servir de recoupement à une authentification ultérieure.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

ECHOS ET NOUVELLES

Le IX^e centenaire de Guillaume-le-Conqué rant. — En juin, de brillantes fêtes ont commémoré la naissance à Falaise de Guillaume, duc de Normandie, roi d'Angleterre après sa victoire d'Hastings. L'ambassadeur d'Angleterre et le maire d'Hastings hono- rèrent ces fêtes grandioses de leur présence, aux côtés du ministre de la marine fran- çaise (M. Leygues). C'est que, d'après les Anglais, l'œuvre d'organisation du duc-roi ouvrit pour l'Angleterre des horizons nouveaux et fut le point de départ de sa grandeur mondiale. Les villes de Caen, Dives, Saint-Valéry-sur-Somme, le Hâvre et Rouen, ont tenu, elles aussi, à commémorer ce centenaire.

Le drapeau blanc de la capitulation de Strasbourg. — Place Kléber, à Strasbourg, M. Silvestre, maire d'Argentan et ses adjoints ont remis à M. Peirottes, député- maire de Strasbourg, le drapeau blanc de capitulation qui fut arboré par le capitaine de place Jean WOLFF sur une des tourelles de la cathédrale le 27 septembre 1870 à 4 heures du soir. En même temps était remis le falot dont se servirent le soir les parlementaires français. Les deux objets, encadrés par les vétérans de 1870, ont été conduits au musée historique. *L'Illustration* du 10 septembre, p. 248, donne de la cérémonie un instantané qui est d'une rare précision documentaire.

Le drapeau blanc fut confectionné avec une nappe de table appartenant à Mme Jean- Kuss, femme du dernier maire de Strasbourg. Il n'en reste plus qu'un morceau de 60 cm. carrés, attaché à une lance. Le reste a été découpé par des collectionneurs de souvenirs. Le testateur, en léguant le drapeau avec ses biens à la ville d'Argentan, avait exprimé le désir, — sans en faire toutefois une clause testamentaire, — que le drap blanc fût brûlé avec le falot sur une place publique de Strasbourg, redevenue française.

Le centenaire oublié d'un artilleur fameux. — Le centenaire de la mort de Barthélémot de SORBIER, né à Paris en 1762, d'un père chirurgien-major de la Gendarmerie de France, cordon noir de Saint-Michel, est passé inaperçu. Marqué dans « l'Etat militaire » de 1788 avec Lariboisière, Gassendi et ... « Buonaparte » (sic) comme lieutenants en second au régiment d'artillerie de La Fère, — aujourd'hui 1^{er} régiment d'artillerie, — la carrière de Sorbier fut remarquable. On lui doit en effet la création de l'artillerie « volante », dite *légère*, qui s'illustra sous ses ordres à *Valmy*, où elle connut dans l'opinion un succès comparable à celui dont jouit notre « 75 » après *la Marne* de 1914 ; puis à *Arlon*, où Sorbier, qui y fut grièvement blessé, réalisa par une charge en masse de son artillerie contre un carré l'idée première des chars d'assaut modernes, ensuite à *Neuwied*. Promu divisionnaire après *Zurich*, il commanda l'artillerie de Davout à *Austerlitz*, celle d'Eugène à *Raab*, et il trouva à *Wagram* son brevet de comte de l'Empire. A *La Moskowa*, il décida de l'anéantissement des Russes en les foudroyant de ses 200 pièces de canon, aussi à la mort de Lariboisière, « premier inspecteur général de l'artillerie » (1810—1812), Sorbier hérita de son titre qu'il devait conserver pendant la 1^{re} Restauration. En 1813, il commanda à *Wachau* et à *Leipzig* toute l'artillerie de l'armée et présida en 1814 aux nouvelles formations d'artillerie. Député de la Nièvre aux Cent-Jours, Sorbier fut retraité en 1818 et devint agriculteur et maire à Saint-Sulpice (Nièvre) où il s'éteignit le 23 juillet 1827 et fut inhumé dans l'église où son tombeau se trouve encore. Le Musée de l'Armée et le Musée de Nevers possèdent chacun le portrait de ce Grand Officier de l'Empire sur lequel tout reste à dire.

H. D.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 3^e trimestre :
Comme membre bienfaiteur : M. Ch. Delacre, à Bruxelles.

Comme membres actifs : MM. Annereau à Strasbourg, Commandant Cazenavettes à Tarbes, Commandant Faure à Bordeaux, Garcin à Strasbourg, Geoffroy à Troyes, Commandant Loysel à Rennes, Noirel à Nancy, Preud'homme à Saverne.

Années parues. Nous croyons devoir signaler aux nouveaux abonnés du Passepoil que l'année 1922 est épuisée et qu'il ne nous reste que quelques exemplaires des années 1923, 1924 et 1926. Ceux qui désireraient s'assurer la possession de ces années auront intérêt à les demander le plus tôt possible.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



LE MARÉCHAL LANNES — COLONEL-GÉNÉRAL DES SUISSES — 1807
(d'après un soldat de carton de la Collection Carl)



LE MÉDECIN AIDE-MAJOR DE 1^{re} CLASSE E. FERRON
du 3^e Régiment de Tirailleurs algériens à la bataille de Froeschwiller — 6 Août 1870



MÉDECIN-MAJOR DE 2^e CLASSE
de la Garde Républicaine
Grande tenue 1885

MÉDECIN-MAJOR DE 1^e CLASSE
d'un régiment d'Infanterie
Tenue de manœuvre 1887

MÉDECIN-AIDE-MAJOR DE 1^e CLASSE
d'un bataillon de Chasseurs
Aux grandes manœuvres de 1903

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6°

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

94. — On demande à acheter pour 50 francs
l'année 1922 du Passepoil.

S'adresser à la rédaction du Passepoil.

95. — On offre :

une giberne officier de dragons Garde
impériale, 2° Empire..... 100 francs

S'adresser à la rédaction du Passepoil.

M. CHARLES DELACRE

64-66, Rue Coudenberg

BRUXELLES

64-66, Rue Coudenberg

est acheteur de toutes planches de WEILAND,
MARTINET, SEELE, etc. qu'il ne posséderait pas.

LUI ÉCRIRE DIRECTEMENT

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER
(Président)

Commandant E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

V. HUEN
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Médecin-Principal FERRON

Capitaine DARBOU

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kuppl.
Koll. P.,

SOMMAIRE DU N° 6

— Les Régiments Suisses de la Garde Royale (1816—1830) par le capitaine DARBOU avec une planche en couleurs hors texte N° 12 de H. BOISSELIER	81
— L'école du Service de Santé Militaire de Lyon (1889—1914) par le M ⁱⁿ -P ^{al} E. FERRON avec une planche en couleurs hors texte N° 13 de J. HILPERT	85
— Le Service de Santé — Epilogue par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche supplément en couleurs hors texte N° 14 de E.-L. BUCQUOY	88
— Le Bataillon Valaisan par le Commandant E.-L. BUCQUOY	89
— Les petits soldats de carton de l'exposition de Strasbourg	90
— Questions et réponses	92
— Bulletin de la Société	92
— Echos et Nouvelles par H. DEFONTAINE	93
— Le Centenaire de Navarin par H. DEFONTAINE	94
— Table des planches hors texte	95
— Table des matières de la 7 ^e année	96

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1928 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	50 fr.	60 fr.
Recommandé	57 »	68 »
Avec envoi sous tube	55 »	64 »
Avec envoi sous tube recommandé	62 »	72 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925 et 1926 du *Passepoil* sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque. L'année 1922 est épuisée.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur, **M. le Commandant Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.**

LES RÉGIMENTS SUISSES DE LA GARDE ROYALE

(1816—1830)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 12)

HISTORIQUE. — L'ordonnance du 1^{er} septembre 1815 instituant la Garde Royale, prévoyait que la 4^e brigade d'infanterie de cette Garde serait composée de 2 régiments suisses. Mais la capitulation avec les Cantons n'ayant été conclue que le 1^{er} juin 1816, ce n'est que dans les derniers mois de cette même année que l'on procéda à l'organisation des 2 régiments. Ceux-ci ne purent commencer leur service que le 1^{er} janvier 1817.

Les deux régiments ne subirent aucune modification jusqu'à la Révolution de 1830. L'ordonnance royale du 11 août 1830, licenciant la Garde Royale, prescrivit que les régiments suisses rentreraient dans leur pays.

ORGANISATION. — L'ordonnance du 1^{er} septembre 1815 décidait que les régiments suisses de la Garde auraient la même composition que les régiments d'infanterie française de la même garde, soit 2 bataillons d'infanterie et 1 bataillon de chasseurs. Mais l'organisation des régiments suisses ayant été différée et le 3^e bataillon des régiments français ayant été, en juin 1816, mis sur le même pied que les deux premiers, les régiments suisses furent définitivement, par l'ordonnance du 19 juillet 1816, formés d'un état-major et de 3 bataillons d'infanterie de ligne, chaque bataillon a 8 compagnies, dont une de grenadiers, 6 fusiliers et une de voltigeurs. Les effectifs étaient réglés comme suit :

ÉTAT-MAJOR.

<i>Officiers.</i>		<i>Troupe.</i>	
Colonel	1	Adjudants sous-officiers	6
Lieutenant-Colonel	1	Tambour-major	1
Chefs de bataillon	3	Caporaux-tambours	3
Major	1	Musiciens dont 1 chef	30
Adjudants-majors	3	Maître-Tailleur	1
Trésorier	1	» -Guêtrier	1
Capitaine d'habillement	1	» -Cordonnier	1
Grand Juge	1	» -Armurier	1
Officier payeur	1		
Porte-Drapeau	1		
Chirurgien-major	1		
Aides-chirurgiens	2		
Aumônier	1		
Ministre	1		

19

17

Compagnies.

Capitaine	1	} 3	Sergent-Major	1	} 90
Lieutenant	1		Sergents	4	
Sous-Lieutenant	1		Fourrier	1	
		Caporaux	8		
		Grenadiers, fusiliers ou voltigeurs.....	74		
		Tambours	2		

Il pouvait y avoir en plus 2 enfants de troupe par compagnie de fusiliers.

Les régiments suisses de la Garde royale ne devaient pas recevoir de compagnie d'Artillerie, à l'inverse de ceux de la Ligne.

Cette organisation n'a pas varié jusqu'en 1830.

Pour la formation, les cantons suisses durent fournir 36 compagnies de fusiliers, qui furent réparties de la manière suivante :

CANTONS	Nombre de Compagnies de chaque Canton	A RÉPARTIR DANS LES					
		7 ^e Régiment			8 ^e Régiment		
		1 ^{er} B ^{on}	2 ^e B ^{on}	3 ^e B ^{on}	1 ^{er} B ^{on}	2 ^e B ^{on}	3 ^e B ^{on}
Zurich	3	1	—	1	—	1	—
Saint-Gall	3	—	1	—	1	—	1
Schaffhouse	} 3	1	—	1	—	—	1
Thurgovie							
Bâle	} 3	—	1	—	1	1	—
Grisons							
Vaud	3	1	—	1	—	1	—
Argovie	} 3	—	1	—	1	—	1
Tessin							
Berne	3	—	1	—	1	—	1
Lucerne	2	1	—	—	—	1	—
Glaris	1/2)	—	—	1	—	—	—
Zug	1/2)	—	—	—	—	—	—
Fribourg	3	1	—	1	—	1	—
Genève	1	—	—	—	1	—	—
Soleure	2	—	1	—	—	—	1
Nidwald	1/2)	} 2	1	—	—	—	1
Schwytz	1/2)						
Obwald	1/2)	} 1	—	—	—	1	—
Uri	1/2)						
Valais	3	—	1	1	1	—	—
	36	6	6	6	6	6	6
		18			18		

36

Les hommes des compagnies de grenadiers et de voltigeurs furent tirés en nombre égal des compagnies de fusiliers ainsi constituées.

RANG. — La capitulation du 1^{er} juillet 1816 accordait aux officiers, sous-officiers et soldats le rang ci-après selon leur grade, conformément du reste, aux assimilations déjà prévues pour l'ensemble de la Garde royale.

Colonel: rang de Maréchal de camp.

Lieutenant-Colonel: rang de Colonel.

Chef de Bataillon }
Major } rang de Lieutenant-Colonel.

Adjudant-Major }
Trésorier } le rang immédiatement
Capitaine d'habillement } supérieur à celui qu'ils
Officier payeur } ont respectivement.

Porte-drapeau

Capitaine: rang de chef de bataillon.

Lieutenants de 1^{re} et 2^e classe: rang de Capitaine.

Sous-Lieutenant: rang de Lieutenant.

Adjudant sous-officier: rang de sous-lieutenant.

Tambour-major }
Sergent-major } rang d'Adjudant sous-officier.

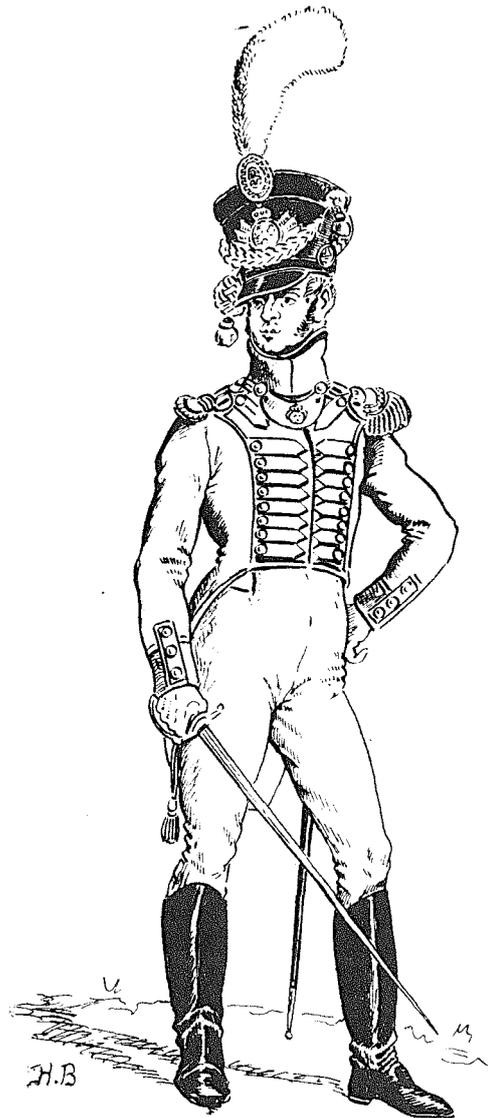
Sergent }
Fourrier } rang de Sergent-Major.

Caporal-tambour }
Caporal } rang de Sergent.

Grenadier, Voltigeur

Fusilier, Tambour }
Cornet } rang de Caporal.

La loi du 10 mars 1818 sur le recrutement de l'Armée et l'Ordonnance du 2 août suivant sur la hiérarchie militaire et la progression de l'avancement supprimèrent les avantages accordés aux officiers de la Garde. Ils ne purent dorénavant avoir d'autre grade que celui correspondant à l'emploi qu'ils occupaient, et toutes les dispositions des précédentes ordonnances relatives aux rangs et grades des officiers de la garde furent abrogées. Néanmoins, les officiers nommés antérieurement à la loi du 10 mars 1818 conservèrent le rang et les marques destinatives du grade supérieur. Il semble, en outre, à en juger par l'examen des annuaires militaires de l'époque, que quelques officiers des corps de la garde reçurent le brevet du grade supérieur à celui qu'ils occupaient effectivement et en portèrent les insignes.



Garde Royale — 1817
8^e Régiment d'Infanterie — Officier
d'après Genty

Quant aux sous-officiers, l'ordonnance du 2 août 1818 leur appliquait également le mode d'avancement adopté pour la ligne, sans toutefois statuer sur les grades dont ils étaient possesseurs. On renonça à leur appliquer les mesures prises à l'égard des officiers et, jusqu'en 1830, les caporaux et sous-officiers de tous les corps de la garde continuèrent à porter les insignes du grade immédiatement supérieur.

COLONELS COMMANDANTS: 7^e régiment: 1816, d'Hogguer
1825, de Salis-Zizers
8^e régiment: 1816, d'Affry
1818, Comte de Courten
1824, de Besenval.

CAMPAGNES. — Les deux régiments ont fourni chacun leur 3^e bataillon pour l'armée d'Espagne, en 1823. Ces deux bataillons formèrent le 4^e régiment de marche de la division d'infanterie de la Garde (Corps de réserve: Général Bordesoulle; division: Lieutenant-Général comte de Bourmont; 2^e brigade: Maréchal de camp comte de Béthisy). Ils ont pris part au siège de Cadix et à la prise du Trocadéro.

UNIFORMES. — Le règlement du 22 septembre 1815, sur les uniformes de la Garde, prévoyait que les deux régiments suisses auraient l'uniforme coupé comme celui des régiments français: habit, collet et parements écarlates; revers et pattes de parement jonquille au 1^{er} régiment, bleu de roi au 2^e; retroussis et passepoils blancs (ces derniers aux revers, aux parements et aux poches). Coiffure comme les régiments français. Capote bleu de roi avec collet de couleur distinctive.

Ce règlement était modifié dès le 14 octobre, par une nouvelle décision qui donnait aux deux régiments l'habit écarlate, sans revers, avec couleur distinctive jonquille pour les deux régiments, portée aux parements et aux retroussis pour le 1^{er} régiment, à la patte de parement et aux retroussis pour le 2^e; boutons en galon de fil blanc, au nombre de 9, cousues sur les devants de l'habit, épaulettes blanches pour les fusiliers, garnies, en plus d'une torsade écarlate pour les grenadiers (1).

(A suivre.)

Capitaine DARBOU.

(1) Les bataillons de chasseurs, — 3 de chaque régiment — que l'on devait primitivement constituer, devaient porter la tenue suivante: Habit vert foncé, sans revers, boutonné sur le devant, collet et parements noirs; pantalon vert; guêtres noires; buffleteries en cuir verni noir; chapeau retroussé d'un côté; comme armement des carabines à baïonnettes et des couteaux de chasse. Comme on renonça à former des chasseurs, cette tenue ne fut pas mise en service.

L'ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE DE LYON

1889—1914

(PLANCHE HORS TEXTE N° 13)

Lorsque, après la Guerre de 1870-71, Strasbourg est enlevé à la France, le Service de Santé Militaire n'a plus d'Ecole Préparatoire et, seule, l'Ecole d'Application du Service de Santé Militaire du Val-de-Grâce est chargée de former des Médecins et Pharmaciens Militaires. Ceux-ci sont recrutés, au concours, parmi de jeunes Docteurs en Médecine et Maîtres en Pharmacie civils. Le niveau scientifique des promotions reste très élevé, beaucoup des meilleurs Elèves des Facultés, dont nombre d'Internes des Hôpitaux, étant attirés par la vie militaire. Pendant 17 ans le Val-de-Grâce continue à transmettre les vieilles traditions du Service de Santé. Mais cette tâche est très lourde, d'autant mieux que la loi du 16 mars 1882 vient soustraire le Service de Santé à la tutelle de l'Intendance et lui donner son Autonomie.

La nécessité se fait sentir impérieusement d'une Ecole, placée auprès de l'une des Facultés de Médecine, qui, comme l'avait fait l'Ecole de Strasbourg, ferait pendant des années l'instruction des jeunes Médecins Militaires, le Val-de-Grâce restant, comme de 1860 à 1870, chargé de parfaire cette éducation.

Trois Facultés rivales, jeunes, actives et vivantes, briguent l'honneur de remplir ce rôle, Nancy, fille de la vieille Faculté de Strasbourg, Lyon et Bordeaux, aux riches établissements hospitaliers.

Lyon qui déjà, en 1865, a espéré voir transférer dans ses murs l'Ecole de Strasbourg ou y voir créer une deuxième Ecole du Service de Santé Militaire, en même temps que son Ecole de Médecine aurait accédé au rang de Faculté, voit enfin ses désirs de réaliser. La loi du 8 décembre 1874 lui donne sa Faculté de Médecine, dont le décret du 24 avril 1877 organise les chaires. Le décret du 25 décembre 1888 institue près de cette Faculté l'Ecole du Service de Santé Militaire, créée par la loi du 14 avril 1888.

Cette Ecole est installée provisoirement, le 10 janvier 1889, à l'Hôpital Militaire Desgenettes, où les premiers élèves arrivent le 10 mars suivant. En même temps la Ville de Lyon fait bâtir au sud du quartier de la Guillotière, près des Facultés, sur l'Avenue des Ponts, devenue, depuis, Avenue Berthelot, un magnifique bâtiment destiné à abriter l'Ecole. Les travaux étant achevés celle-ci s'y installe en octobre 1894.

Tout dans la nouvelle Ecole de Lyon rappelle la vieille Ecole de Strasbourg. Règlements semblables, même organisation de l'Enseignement et des Répétitions. L'uniforme des

Elèves est à quelques détails près celui des Anciens. L'esprit surtout est le même sous l'impulsion d'anciens Elèves, Répétiteurs et Surveillants de Strasbourg, qui fournissent à l'Ecole de Lyon ses 6 premiers Directeurs, du 23 décembre 1888 au 14 février 1910, et ses 4 premiers Sous-Directeurs, du 10 janvier 1889 au 16 septembre 1904.

Les organisateurs de la jeune Ecole ont voulu que cette filiation de Lyon avec Strasbourg fût bien spécifiée et que la tradition fût soigneusement transmise malgré les années écoulées. C'est ce que traduit l'inscription qui, sous la grande entrée de l'Ecole, frappe les regards du visiteur : « OLIM ARGENTORATI NUNC LUGDUNI — PATRIA — AEGRIS AUT VULNERATIS MILITIBUS PROVIDENS — HANC SCHOLAM — INSTITUIT ET INSTAURAVIT — ANNIS — MDCCCLVI — MDCCCLXXXVIII ».

Les Elèves suivent, en outre des Services de l'Hôpital Militaire Desgenettes, les Services des Hôpitaux Civils et les Cours de la Faculté. Des Médecins-Majors Répétiteurs les exercent à l'examen clinique des malades à l'Hôpital Militaire, leur font subir des Répétitions et Interrogations ; des Médecins-Majors et Aide-Majors Surveillants, à la Faculté et dans les Hôpitaux, veillent à leur assiduité aux Cours et Visites Hospitalières et, avec l'aide d'Adjudants Surveillants, assurent la discipline à l'intérieur de l'Ecole et en Ville.

Les Elèves portent l'uniforme militaire et sont pourvus de 3 tenues :

1^o *Petite tenue* : Vareuse en drap dit bleu-foncé (c'est-à-dire en fait presque noir) avec collet de même couleur, orné de l'Attribut Médical dit Caducée or sur fond noir. Boutons du Corps. Pantalon garance à bande noire, en été pantalon de coutil blanc. Képi à turban rouge et bandeau de velours cramoisi, passepoil noir sur les couturés et sur le pourtour du fond, large galon d'or cul de dé, sur la couture du turban et du bandeau ; fausse jugulaire en or fixée par 2 petits boutons du corps. Souliers lacés. Gants de cuir rouge. Cette tenue est portée le matin et l'après-midi, pour aller dans les Hôpitaux et à la Faculté, et aussi le soir, mais avec l'épée pendant la sortie de 18 h. 45 à 19 h. 45, sur semaine, sauf le jeudi. L'Épée est portée à l'aide d'un ceinturon de cuir, placé sous la vareuse, auquel pend un porte-épée mobile à une seule branche, passant à travers une fente de la vareuse.

2^o *Tenue de sortie* : Tunique à pans en drap noir, croisant sur la poitrine, à 2 rangées de boutons ; col de velours cramoisi, avec Attributs Médicaux or sur fond noir ; un double galon d'or soutaché, fixé près du col par un bouton, forme patte sur l'épaule. Pantalon garance à bande noire. Képi. Demi-botte portée sous le pantalon. Gants de cuir rouge. Épée de Médecin (Officier subalterne) sans dragonne. Ceinturon à plaques de métal doré portant l'Attribut Médical avec porte-épée fixe à 2 branches sur la tunique. Cette tenue est prise pour les sorties du jeudi soir, de 18 h. 45 à 22 h., ou sur semaine pour les sorties de Service en Ville autres que pour aller à l'Hôpital ou à la Faculté.

3^o *Grande tenue* : Même tenue que la tenue de sortie sauf les deux modifications suivantes : Chapeau bicorne, bordé d'un galon en poil de chèvre, à cocarde nationale avec ganse formée d'un large galon d'or, porté en colonne. Gants de peau blanche. Cette tenue est prise dans les cérémonies et pour les examens à la Faculté.

Par temps de pluie pèlerine ; par temps froid grande capote à col rabattu portant aux angles l'Attribut Médical ; pour les séances d'équitation pantalon basané de drap. La planche de M. Hilpert, nous montre un groupe d'Elèves, revêtus de ces diverses tenues, dans la belle Cour de l'Ecole, avec, dans le fond, l'élégant Pavillon d'Entrée ou de l'Administration.

Pendant 25 ans, de 1889 à 1914, l'Ecole de Lyon envoie au Val-de-Grâce de belles promotions de Stagiaires. Les « Santards » de Lyon se montrent dignes de leurs Anciens les « Carabins » de Strasbourg. Instruits à la Faculté par des Maîtres, dont le Souvenir leur est précieux pour les mêmes belles qualités qui rendirent si chers aux « Carabins » leurs Professeurs de Strasbourg ; à l'Ecole par des Répétiteurs, dont ils aiment évaluer l'Enseignement et les Conseils toujours présents à leur mémoire fidèle et reconnaissante, ils sont devenus à leur tour des praticiens éclairés et sagaces. Plus de 50 d'entre eux sont devenus des Maîtres du Val-de-Grâce et des Facultés, sont entrés dans les Sociétés Savantes. Aux jours de guerre ils se sont montrés excellents Médecins de Régiment et d'Ambulance et Médecins Divisionnaires et certains d'entre eux sont devenus les Chefs du Service de Santé, Conseillers écoutés du Commandement.

Le 2 août 1914, l'Ecole du Service de Santé Militaire a fermé ses portes, ses Maîtres et ses Elèves appelés aux Armées.

567 Santards en cours d'Etudes ont été mobilisés.

55 d'entre eux sont morts pour la France, 43 ont versé leur sang pour elle.

103 Etoiles de la Légion d'Honneur, 77 Médailles Militaires, 377 Croix de Guerre avec 926 Citations sont les témoignages de la vaillance des « Carabins Rouges » de 1914-1918. Encore ces chiffres ne traduisent-ils pas complètement la réalité des faits ; les renseignements manquent encore pour 181 Elèves, dont 19 tués ou morts pour la France.

Récompensant les beaux services rendus par les anciens Elèves de l'Ecole, le Ministre de la Guerre a décidé le 25 novembre 1926, qu'« Un Drapeau est attribué à l'Ecole du Service de Santé Militaire ». Enfin, par arrêté en date du 20 décembre 1926, l'Ecole du Service de Santé Militaire est citée à l'ordre de l'Armée avec le motif suivant : « Héritière des hautes vertus « de son Aînée, l'Ecole du Service de Santé Militaire de Strasbourg, a su inspirer à ses jeunes « Elèves le souffle ardent et généreux de dévouement et de sacrifice, qui les a animés au cours « de la Guerre, où ils accomplirent leur devoir avec autant d'abnégation que de courage ».

Médecin-Principal M. FERRON.

LE SERVICE DE SANTÉ --- EPILOGUE

(PLANCHE HORS TEXTE N° 14)

L'article qu'on vient de lire sur l'École de Lyon termine la série d'études que nous avons décidé de consacrer au Service de Santé Militaire. L'École de Lyon a rouvert ses portes en Novembre 1919 et depuis, de nouvelles générations de Médecins Militaires y ont

reçu une bonne instruction professionnelle et l'enseignement d'une glorieuse tradition. Déjà nombre d'entre eux au Maroc et en Syrie ont prouvé que leurs anciens de Lille, Metz, Strasbourg et Lyon avaient en eux de dignes émules.

En faisant disparaître les attributs de grande tenue, la grande guerre a dans ce service comme dans les autres substitué aux couleurs antérieures le bleu horizon ou le kaki. En raison de leurs fréquents séjours à l'Armée d'Afrique ou aux T. O. E., les médecins militaires ont aujourd'hui pour cette dernière teinte une prédilection marquée. La modification de coupe de vêtements a suivi celle des teintes. Elle s'est introduite également à l'école de Lyon et le dessin ci-contre montre un élève dans la tenue portée journellement pour suivre les cours en 1927.

Je n'ai pas voulu terminer l'étude d'un corps qui m'est doublement cher sans lui consacrer une planche rappelant ces dernières modifications. J'ai donc dessiné la planche hors texte n° 14 qui accompagne en supplément ce numéro. A gauche c'est la dernière tenue portée par mon Père au moment où, Médecin-Major de 1^{re} classe, il quittait l'armée en 1893 ; à droite c'est la

première tenue portée par mon fils au moment où, en 1926, il entra comme élève à l'École du Service de Santé Militaire de Lyon. Je suis heureux d'offrir cette planche à tous mes collègues du Passepoil qui comprendront mon sentiment de pitié filiale et excuseront mon geste de fierté paternelle.

Commandant E.-L. Bucquoy.



Elève à l'École de Lyon
Tenue de cours — 1927

LE BATAILLON VALAISAN

Notre collègue, M. Henry Pelet de Lausanne, Colonel de l'Armée Suisse a bien voulu nous communiquer les documents ci-dessous qui permettent d'élucider les questions soulevées dans l'article publié par son compatriote M. Henry Lehr dans le N° 1 du Passepoil de 1927 (page 2).

Voici d'abord un habit de Caporal de Grenadier provenant de la Collection Pelet. Comme on le voit, cet habit n'a pas et n'a jamais eu de grenades au collet et il porte aux revers les 7 boutons disposés suivant le modèle général. Les particularités que M. Lehr signalait dans la collection Wurtz et qu'a reproduites M. Huen sur sa planche sont donc, comme je le supposais, des erreurs. A noter de plus que les poches sont en travers



Habit
de Caporal de Grenadiers



Bouton d'Officier



Bouton de Soldat

et que les galons de grade sont en laine jaune-orange sur une patte de drap blanc dentelée sur les bords.

Les 2 boutons dessinés par M. Hilpert et reproduits à leur grandeur proviennent également de la collection Pelet. Celui d'officier, très légèrement bombé, en cuivre doré serti sur os avec attache à cordes, de boyaux a 27 mm. de diamètre ; celui de soldat plat, en cuivre estampé avec queue à quatre trous a 23 mm. Les petits boutons ont respectivement 18,3 mm. et 17 mm.

Ajoutons pour finir à titre de simple renseignement que dans son « Histoire des troupes suisses au service de la France sous Napoléon I^{er} » (Lausanne. Payot 1883) de Schaller donne aux grenadiers le bonnet à poil. Nous n'en avons trouvé nulle part la conformation.

Commandant E.-L. Bucquoy.

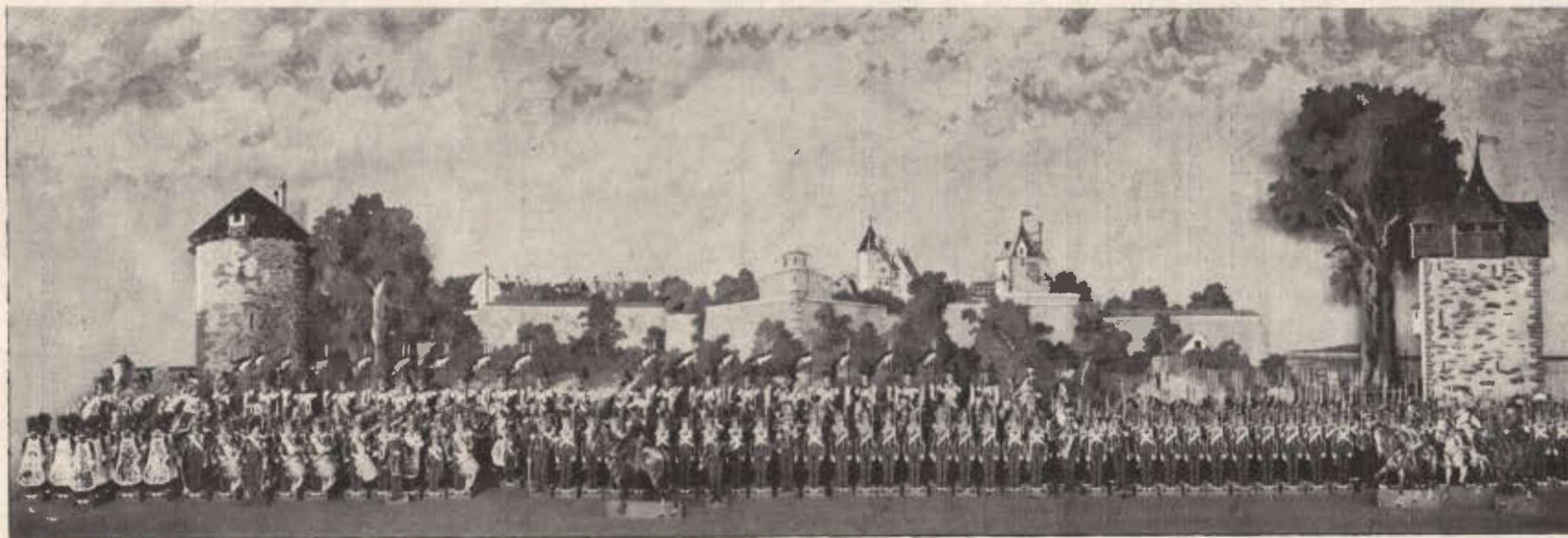


L'EXPOSITION DU PASSEPOIL ET LES PETITS SOLDATS DE CARTON

Les petits soldats de carton ont tenu à l'exposition du Passepoil une place importante et beaucoup de visiteurs ont été surpris de voir des petits soldats de toutes les époques du XIX^e siècle. Il s'est en effet créé une légende qui cantonne le petit soldat d'Alsace dans le 1^{er} Empire. S'il est exact que les collections les plus connues sont en grande partie consacrées à l'époque 1800-1815 (Carl, Wurtz, Bœswillwald, etc.), il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'autres collections contiennent des troupes de toutes époques. La collection Speich par exemple contient un régiment d'infanterie Restauration de toute beauté. La collection Paul Schmidt est en grande partie consacrée à l'époque Louis-Philippe, beaucoup d'autres ont des régiments entiers du second empire. Mais les plus amusants peut-être sont les troupes de 1830 à 1835 qui composent

les 2 Revues ayant figuré à notre exposition. A la demande de nombreux visiteurs nous les avons fait photographier et nous les reproduisons ici. Ce qui les rend particulièrement attrayant, c'est qu'ils sont présentés dans des décors strasbourgeois de l'époque. Ci-dessous voici la revue d'un régiment d'infanterie et du régiment des lanciers de Nemours sur l'Esplanade de Strasbourg. Soldats et décors sont l'œuvre, en collaboration, de notre vénéré collègue et doyen, M. Ganier-Tanconville, et de son ami M. J. Schneider. Reprenant la même idée, M. Klaenschi fait passer ci-dessus la revue du régiment d'infanterie par son Colonel devant un fonds de maisons strasbourgeoises que domine l'antique cathédrale. La précision de la manœuvre ne le cède en rien à l'exactitude des uniformes. Tout le monde est à son poste depuis l'adjutant-major jusqu'au médecin, depuis la cantinière jusqu'à l'enfant de troupe. Le nombre des amateurs de petits soldats de Strasbourg ne diminue pas et l'exposition du Passepoil nous a permis de constater que beaucoup de jeunes avaient repris avec goût et succès le passe-temps favoris de leurs grands-pères.

Commandant E.-L. BUCQUOY.



QUESTIONS ET RÉPONSES

54^e Question (posée par M. le Commandant Barthes). — Que sait-on du « Régiment des canonniers et bombardiers des colonies » dont un détachement faisait partie de la Garnison de Québec au moment de la prise de cette ville par les Anglais en 1759.

55^e Question (posée par M. Pfister). — Peut-on me donner la description du modèle réglementaire des haches de sapeurs d'infanterie de la Garde sous la Restauration.

Nouvelle réponse à la 44^e question. — Sur une gravure Restauration, donnant le portrait du vice-amiral comte EMERIAU, on remarque que cet officier général porte sur une ligne unique la *Légion d'honneur*, une croix étrangère? *Saint-Louis* et *Cincinnatus*, avec la plaque de Grand-Officier de la L. d'H. à l'effigie d'Henri IV, cantonnée de fleurs de lys.

Emeriau fut promu Grand-croix en 1814, et la gravure nous paraît, de ce fait, dater du premier retour des Bourbons. Ceci dit, nous remarquons que la croix de la Légion d'Honneur est d'un diamètre une fois et demie de celui de St-Louis et également l'ordre de Cincinnatus.

Quelques observations de ce genre, par ailleurs, nous incitent à penser que ces ordres d'une dimension extraordinaire ont dû constituer la distinctive des commandeurs sous le 1^{er} Empire, avant l'ordonnance du 19 juillet 1814, pour préciser.

M. Marius Côte, le distingué collectionneur de décorations lyonnais nous écrivait naguère : « Je suis de votre avis, je ne connais pas de cravate au col de la Légion d'honneur sous l'Empire. » Le port de la cravate au col nous paraît, d'après les documents du temps, une mode importée de l'étranger « dans les fourgons des alliés !... »

H. DEFONTAINE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Promotion et départ du Commandant Bucquoy. — Tous nos abonnés auront appris avec plaisir la promotion au grade de Chef d'Escadron du Fondateur de notre société, le Capitaine Bucquoy. En lui présentant nos bien cordiales félicitations, nous déplorons vivement son départ de l'Alsace. Mais le Commandant Bucquoy nous a promis de conserver de loin comme de près la direction de la publication qu'il a créée et qu'il poursuit depuis bientôt 8 ans avec tant de compétence et d'activité. Malgré la difficulté de la distance, le Passepoil poursuivra sa marche ascendante en attendant le jour où son Fondateur reviendra définitivement au milieu de nous.

Le Président : G. SCHWEITZER.

Assemblée Générale. — L'Assemblée Générale du Passepoil aura lieu le dimanche, 8 janvier 1928, à 18 heures, au Musée du Souvenir, chez M. Fritz Kieffer, 1, avenue de la Robertsau, à Strasbourg. La présente note tient lieu de convocation.

ECHOS ET NOUVELLES

La villa de Napoléon à l'île d'Elbe s'est effondrée. — On annonce de San Martino, dans l'île d'Elbe, que la villa où Napoléon I^{er} résida s'est effondrée. Les journaux italiens expriment le vœu que le gouvernement prenne des mesures pour empêcher la disparition complète de cet édifice historique.

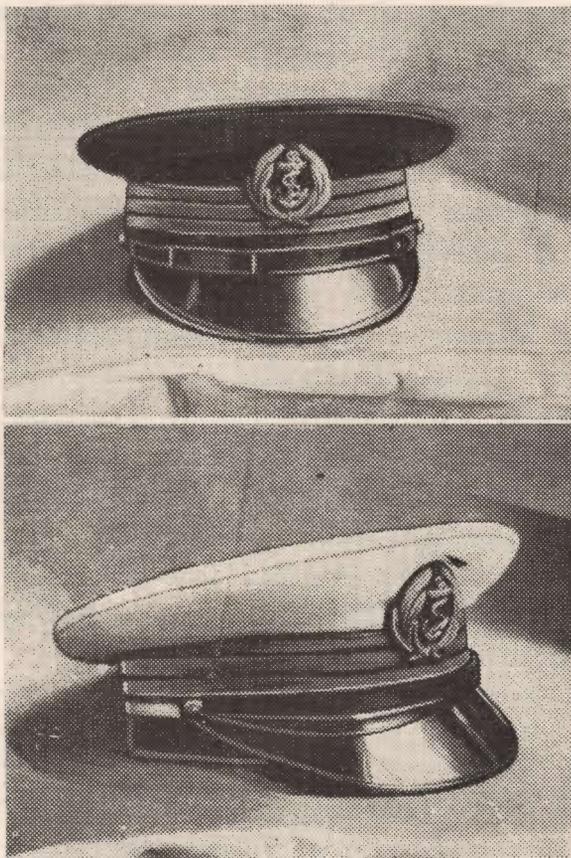
Un grenadier fête son centenaire. — La petite ville de Licqkues près Boulogne-sur-Mer, vient de fêter le centenaire d'un de ses enfants, Louis Mathon, né en 1827.

Mathon servit comme grenadier, de 1848 à 1855 ; en 1855, il fit campagne en Afrique, puis en Crimée ; il participa au siège de Sébastopol, où il prêta aide à la compagnie anglaise, lors de l'affaire d'Inkermann, ce qui lui valut la médaille de la reine Victoria. Le centenaire éleva neuf enfants : il vit actuellement chez son fils aîné, âgé lui-même de 70 ans.

M. Tuck, grand-officier de la Légion d'honneur. — Nous avons déjà eu l'occasion de dire ici ⁽¹⁾ tout ce que M. Tuck, un de nos membres correspondants, a dépensé en libéralités pour des œuvres qui nous sont chères entre toutes, aussi applaudissons-nous de tout cœur à sa nomination à la dignité ⁽²⁾ de grand-officier de la Légion d'Honneur.

L'Uniforme Kaki. — Pour la première fois à la cérémonie du 11 Novembre 1927 à Paris, les troupes de la garnison de Paris portaient l'uniforme Kaki, qui doit être la tenue de l'avenir de toute l'armée.

H. DEFONTAINE.



La nouvelle casquette des officiers de marine ;
en bas la casquette de tenue d'été.

Cliché communiqué par l'Ouest-Eclair. L.

⁽¹⁾ V. le *Passepoil*, 1926, p. 95.

⁽²⁾ Le ruban, la rosette et la cravate sont des grades, la plaque et le grand-cordon sont des dignités, d'après les statuts fondamentaux de notre ordre national.

LE CENTENAIRE DE NAVARIN

(20 octobre 1827)

Le centenaire de la bataille de Navarin, dont la conséquence a été l'affranchissement de la Grèce, vient d'être fêté brillamment. Dans la rade fameuse, trois croiseurs-cuirassés : le français *Lamotte-Picquet*, l'anglais *Ramillies* et le grec *Averoff* représentaient les escadres alliées, la Russie soviétique brillant naturellement par son absence. L'héroïsme de l'enseigne de vaisseau Bisson a été également fêté à Lorient et à Guéméné, son village natal, où des monuments commémorent depuis longtemps sa gloire. Enfin, à Paris, une exposition documentaire a été inaugurée à la Bibliothèque Nationale par notre Ministre de l'Instruction Publique et le Ministre de Grèce à Paris.

Cette exposition, ainsi que nos recherches personnelles, ne nous ont malheureusement pas permis de... dénicher les pièces intéressantes que l'avant-propos de la présente année du *Passepoil* nous avait donné l'espoir d'escompter, bien que, dans un autre ordre d'idées, les documents *di primo cartello* ne manquaient pas. Ainsi on a réuni entre autres : une toile de Charles Langlois, une autre de Garneray, l'ancien aide-de-camp de Surcouf, et quelques autres œuvres d'inspiration artistique et d'imagination, brossées à l'atelier et après coup, les ordres de combat, les rapports des amiraux, les manuscrits originaux d'écrivains et de poètes qui ont chanté cette victoire, les tapisseries magnifiques comme celle de « Charles X célébrant le triomphe de la croix sur le croissant » ou les nombreuses lithographies, estampes et aquarelles de Delacroix, Deveria, Géricault, Montfort, etc., remettant sous nos yeux les costumes du temps et les turqueries féminines, sont amusantes pour une revue de l'histoire du costume ; les maquettes à l'échelle des frégates intéressent exclusivement l'art naval. De militaire, presque rien, autant dire : rien.

H. DEFONTAINE.

À PROPOS DU PORTRAIT DE SOUBISE

{ **ERRATUM.** — Quelques-uns de nos lecteurs ont été surpris du ruban bleu qui supporte la croix portée par le Maréchal de Soubise sur le portrait que nous avons reproduit planche 5. Après vérification, il s'agit d'une erreur de couleur. Le ruban est rouge et la décoration est tout simplement la Croix de St-Louis. (Fait étrange : Soubise ne fut jamais « chevalier des ordres du Roi », c'est-à-dire de Saint-Michel et du Saint-Esprit.) L'original est une peinture ancienne du XVIII^e siècle, d'auteur inconnu, entrée au musée dès sa création par Louis-Philippe. Elle représente le Maréchal à mi-corps et a été agrandie au XIX^e siècle pour former un portrait en pied de grandeur nature.

H. DEFONTAINE.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

N° 1. — Le Bataillon Valaisan	par V. Huen
» 2. — Grand Duché de Berg, Officier, 1810	» E.-L. Bucquoy
» 3. — Elèves de l'Hôpital de Strasbourg, 1775-1776.....	» Tanconville
» 4. — Armée pontificale, Tirailleurs franco-belges, 1860	» J. Hilpert
En noir. — Fanion, offert par Strasbourg à l'Ecole du Service de Santé militaire de Lyon, 1927.	
» 5. — Le Maréchal Prince de Rohan-Soubise, 1715-1787	» J. Hilpert
» 6. — Chirurgiens militaires, 1828	» H. Boisselier
Supplément. — Service de Santé du royaume d'Italie, 1805	» I. Ceuni
N° 7. — Régiment d'Infanterie de La Marck, 1786	» V. Huen
» 8. — Chirurgien du 4 ^e Hussards, 1836	» L. Rousselot
En noir. — Panneau de la Maison du Roi. — Exposition du « Passepoil » à Strasbourg	
» 9. — Le Maréchal Lannes, Colonel-Général des Suisses, 1807 ..	» E.-L. Bucquoy
» 10. — Le Médecin Aide-Major E. Ferron, 1870	» Tanconville
» 11. — Médecins militaires, 1887-1903	» E.-L. Bucquoy
» 12. — Garde royale. — Infanterie Suisse, 1816-1817	» H. Boisselier
» 13. — Elèves de l'Ecole du Service de Santé Militaire, 1905....	» J. Hilpert
» 14. — Supplément. — Médecin Militaire et Elève, 1892-1927	» E.-L. Bucquoy

TABLE DES MATIÈRES DE LA SEPTIÈME ANNÉE

I. — UNIFORMES D'AUTREFOIS

	Pages
Le Maréchal Prince de Rohan-Soubise, 1715-1787, par H. Defontaine	45, 94
Le Régiment d'Infanterie de La Marck, 1786, par E. Nussbaum	61
Les Elèves et les Ecoles du Service de Santé Militaire avant 1856, par M. Ferron.....	17
Le Service de Santé du Royaume d'Italie, 1805, par I. Cenni	40
Le Bataillon Valaisan, 1806-1811, par H. Lehr	2
Le Bataillon Valaisan, par E.-L. Bucquoy	89
Le Maréchal Lannes, Colonel-Général des Suisses, 1807, par E.-L. Bucquoy	79
Grand-Duché de Berg, Officier de chasseurs à cheval, 1810, par E.-L. Bucquoy	8
Officier de Cheval-légers du Frontispice, 1812, par B. Gembarzewski.....	12
Musique et Fanfares des Troupes à cheval, 1815-1825, par le Capitaine Darbou.....	40
Les Régiments Suisses de la Garde Royale, 1816-1830, par le Capitaine Darbou	81
Uniformes des Officiers de Santé, 1815-1914, par le Capitaine Darbou	41, 49, 65
Les Tirailleurs Franco-belges, 1860, par H. Defontaine.....	32, 33
L'Ecole du Service de Santé militaire de Lyon, 1889-1914, par M. Ferron.....	85
Le Service de Santé. — Epilogue, 1927, par le Commandant E.-L. Bucquoy	88

II. — LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

Fanions de la Grande Guerre, par H. Feist.....	4
Les nouvelles victoires sur nos drapeaux, par le D ^r Georges	15

III. — BIBELOTS

Epée de membre du Tribunal, dessin de J. Hilpert	45
L'Epée de Collot d'Herbois, par C. Leroy	10
Toujours le sabre des Carabiniers, 1 ^{er} Empire, par le D ^r Georges.....	5
Casques des Troupes à cheval, Restauration, par E.-L. Bucquoy	8
Fanion offert par Strasbourg aux Carabins de Lyon, 1927, par E.-L. Bucquoy.....	30

IV. — DIVERS

Avant-propos de la 7 ^e année	1
Bulletin de la Société	16, 32, 48, 64, 80, 92
Echos et Nouvelles	13, 31, 63, 79, 93
Question et Réponses	48, 92
Bibliographie	7, 32, 64
Le Centenaire de Surcouf par H. Defontaine	77
Le Centenaire de la Bataille de Navarin, par H. Defontaine	94
L'Exposition rétrospective militaire du Passepoil	57, 90
Table des planches hors texte	95



GARDE ROYALE — RÉGIMENTS D'INFANTERIE SUISSE — 1816—1817

GRENADIER
du 7^{me} Régiment
(1^{er} Suisse)

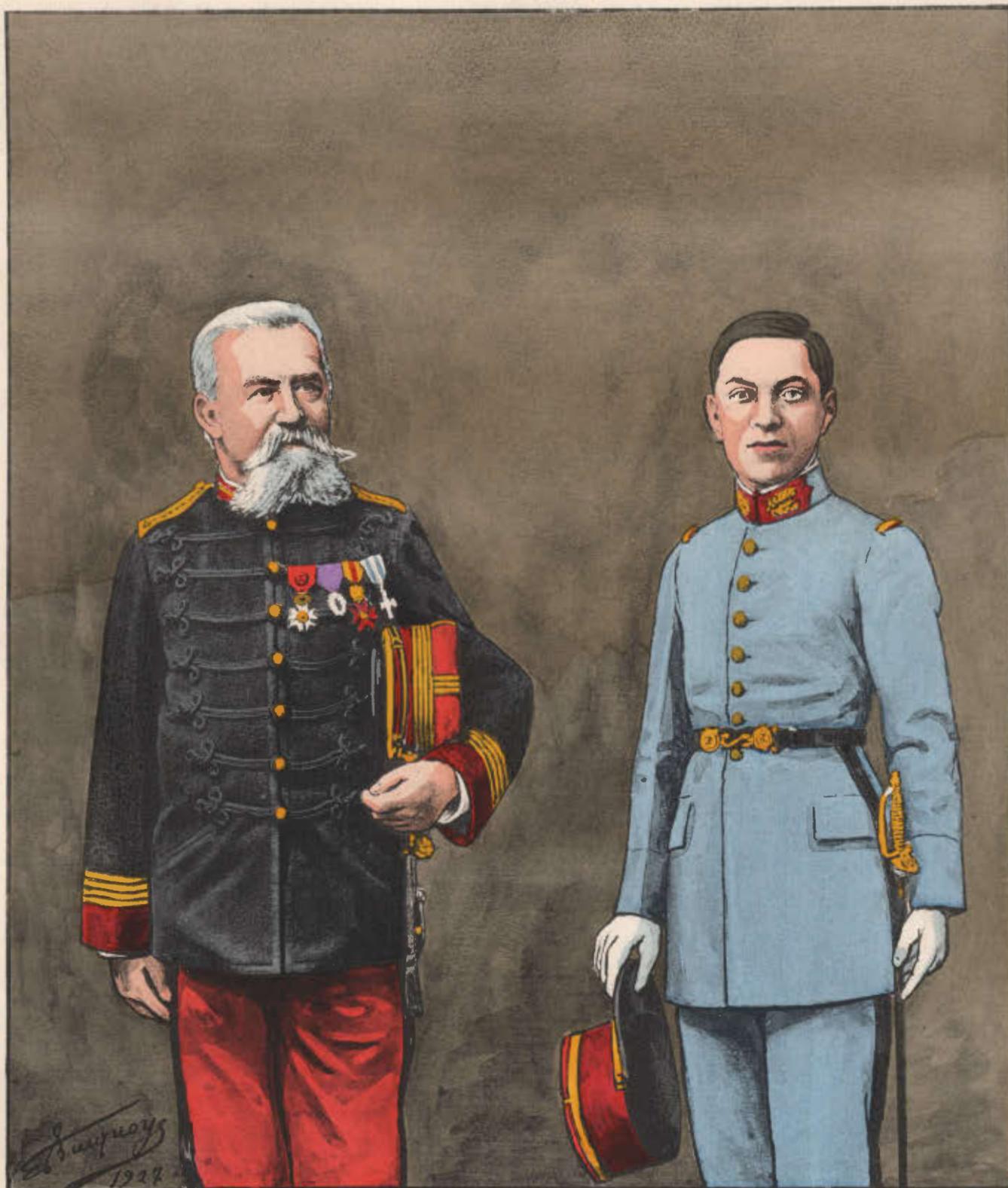
TAMBOUR DE FUSILIER
du 8^{me} Régiment
(2^{me} Suisse)

MUSICIEN
du 8^{me} Régiment
(2^{me} Suisse)

TAMBOUR-MAJOR
du 7^{me} Régiment
(1^{er} Suisse)



ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE DE LYON — 1905
Grande Tenue — Tenues de cours — Tenue de sortie (semaine)



DOCTEUR EUGÈNE BUCQUOY
Médecin-Major de 1^e Classe
Tenue du jour — 1892

Son petit-fils GEORGES BUCQUOY
Élève à l'École du Service de Santé Militaire
Tenue de sortie — 1927

*Planche supplémentaire dessinée et offerte à MM. les Membres du Passepoil
par le Directeur de la publication, fils du premier et père du second,
à l'occasion de sa promotion au grade de Chef d'Escadron.*

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

Pour paraître fin décembre 1927

Un Régiment Rhénan de Napoléon I^{er}

Histoire du Régiment de Cavalerie du Grand-Duché de Berg (1806-1814)

« L'histoire des Lanciers de Berg est singulièrement inconnue et mériterait qu'on s'y attachât ».

(Fr. MASSON: Cavaliers de Napoléon)

par

le Lt-Colonel THOMAS

de l'Armée belge — Breveté d'État-Major.

Un volume in-4^o de 150 pages, imprimé en deux couleurs sur papier vergé.
Six planches hors-texte coloriées à la main d'après les aquarelles inédites de
M. BENIGNI et deux reproductions d'étendards.

Les numéros de 1 à 50, imprimés sur Flather-Weight, comportent double
suite des planches en noms et en couleurs.

En souscription: Nos 1 à 50 110 francs l'exemplaire.

» 51 à 300 75 » »

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 1^{er} Février 1928 à l'IMPRIMERIE VAILLANT-CARMANNE, 1, Place Saint-Michel, Liège; passé cette date, le prix de l'ouvrage sera porté respectivement à 130 et 100 francs.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin.

COMITÉ ACTIF

G. SCHWEITZER

(Président)

Commandant E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

Fritz KIEFFER

(Imprimeur du Bulletin)

Docteur DELRIEU

E. NUSSBAUM

(Secrétaire)

Capitaine BOUTMY

Médecin-Principal FERRON

Capitaine DARBOU
